LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux avec risque d'averses. Maximum près de 22. Aperçu pour demain: ciel variable. Détails en page 6.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 120 | Montréal, mardi 27 mai 1975 | S. Augustin

Courville n'entend rien à la Mafia mais Cotroni lui inspire le respect

par Jean-Pierre Charbonneau

Le président de la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec, le juge Jean-L. Dutil, a tenté en vain hier matin de faire admettre à l'homme d'affaires Armand Courville l'existence de la Mafia à Montréal et le leadership exercé dans cette organisation par son vieil ami et associé Vincent Cotroni.

L'administrateur général de la compagnie Reggio Food Inc. de Montréal-Nord, dont le nom a été mentionné à plusieurs reprises depuis une semaine en rapport avec le racket de la viande avariée, a amené le juge Dutil à l'interroger sur la Mafia et sur le rôle qu'y exerce Vic Cotroni lorsqu'il a déclaré que ce dernier n'est pas trop au courant des affaires de viande et que son rôle dans la compagnie consiste surtout à fournir l'argent.

"Contrairement à ce que certains pensent, Vincent Cotroni est un homme de grand jugement et il peut prendre des décisions très vite," a dit Courville en ajoutant: "C'est un homme qui inspire le respect".

En entendant ces paroles, le juge Dutil a sursauté et a indiqué qu'il notait avec intérêt cette allusion au respect inspiré par Vic Cotroni. Il a rappelé que de nombreuses études sur la Mafia ont souligné l'importance du respect dû au patron.

"Le respect est très important dans votre organisation, a lancé le juge Dutil au témoin. Le respect dû au grand patron, au parrain, au padrino comme ils disent."

Puis le président de la CECO a demandé:

— "N'est-il pas vrai Monsieur Courville qu'à Montréal il y a quelqu'un qui est le parrain et que c'est Vincent Cotroni?"

— "Ça fait quarante-quatre ans que je suis avec lui, a dit le témoin, et je ne me suis jamais rendu compte de ça. La Mafia, cela existe peut-être mais moi tout ce que j'en connais je l'ai appris au cinéma et dans les livres.

Interrogé par le procureur en chef, Me Réjean Paul, Courville a précisé l'origine de son association avec Vic Cotroni. Cela remonte à l'année 1933 alors que Courville, lutteur professionnel, âgé de 22 ans, enseignait son art à quelques jeunes gens dont Vic Cotroni, alors âgé de 23 ans.

— "L'élève est devenu le maître?" a demandé le juge Dutil.

— "Un instant, a répondu Courville. Il n'est pas le maître de rien. On est deux bons amis."

— "Ne vous contrôle-t-il pas?"

— "Cotroni ne me contrôle pas. Il n'a jamais essayé de me contrôler. Il a du respect pour moi et moi j'en ai pour lui."

— "Alors vous êtes égaux?"

Voir page 6: Courville



La pluie n'a pas empêché les postiers de Montréal de se réunir aux portes de l'Hôtel des postes pour invectiver les employés occasionnels qui y travaillent.

Les postiers "iraient mieux"

Après une journée de maladie, les postiers de l'Hôtel des postes de Montréal devaient rentrer au travail hier soir, en attendant les directives du conseil exécutif du syndicat national, qui doit se réunir à Ottawa aujourd'hui pour décider de nouvelles actions au niveau du pays.

Les postiers avaient été touchés hier par "la grippe de type Mackasey", que leur a communiqué le ministre des Postes lors de sa conférence de presse de dimanche.

Les déclarations de M. Mackasey ont été peu prisées des postiers. Leur président, M. Marcel Perreault, les a trouvées aberrantes et estime que M. Mackasey semble avoir comme seul objectif de détruire le syndicat des postiers.

M. Mackasey agit comme si nous vivions dans un État totalitaire, commente M. Perreault. Il nous apparaît maintenant comme l'ennemi numéro un des travailleurs. Ses déclarations vont maintenant à l'encontre de la philosophie industrielle qu'il disait sienne il y a quelque temps: l'homme avant la machine.

Et M. Perreault de laisser entendre que le ministre des Postes est manipulé comme une véritable marionnette par l'ITT.

Quant aux accusations qu'a lancées M. Mackasey lors de sa conférence de presse de dimanche, elle sont déplorables. Aucun membre du syndicat n'a été arrêté, aucune accusation n'a été portée contre nous, mais M. Mackasey, profitant des retombées du rapport Cliche, lance des accusations subtiles qui touchent les leaders syndicaux.

La grippe qui affligeait hier les postiers de Montréal s'est répandue en province, où 400 autres postiers étaient malades, notamment à Québec.

A Ottawa, le ministre des Postes, M. Mackasey, répétait que les postiers qui se sentent lésés dans les mesures disciplinaires appliquées contre eux n'ont qu'à se prévaloir de la procédure de griefs prévue à la convention collective.

Mais le président du comité des griefs du Syndicat des postiers du Canada, M. Sid Baxter, a expliqué que cette procédure était lente, frustrante et qu'elle impliquait l'étude des dossiers des employés, non pas seulement de l'incident qui a donné lieu à une mesure disciplinaire comme la suspension.

Depuis le début du conflit à Montréal, 10 postiers ont été congédiés, 28 ont été suspendus pour des périodes variant de un à neuf mois, huit pour des périodes indéfinies et de 700 à 800 pour une journée.

Le syndicat réclame la levée de toutes ces suspensions avant d'accepter une entente présentée la semaine dernière par M. Mackasey et qui prévoit la création de 160 nouveaux emplois, réduisant d'autant l'embauche de travailleurs occasionnels.

Selon M. Baxter, la procédure de grief, l'arbitrage et l'appel peuvent nécessiter

Voir page 6: Postiers

Après le départ de Julien Chouinard

Qui deviendra le plus haut fonctionnaire du Québec?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Qui, après le départ de M. Julien Chouinard, deviendra le secrétaire général du Conseil exécutif, ce qui en fait le premier haut fonctionnaire du gouvernement du Québec?

La nomination de M. Chouinard à titre de juge de la Cour d'appel de Québec, la semaine dernière, est passée inaperçue à Québec même, où elle n'a fait l'objet d'aucun communiqué de la part du premier ministre. Ce qui n'a pas dû déplaire au nouveau juge, homme discret et effacé s'il en est, parfaitement inconnu du grand public, même s'il joue depuis dix ans un rôle important dans l'administration publique québécoise.

La nomination ne prendra effet que dans quelques semaines; entretemps, M. Robert Bourassa devra lui trouver un successeur, dont le choix n'est pas sans intérêt et peut être fort significatif pour l'avenir.

Pour l'instant, les rumeurs vont bon train et trois noms sont souvent mentionnés comme pouvant être en lice: MM. Robert Normand, sous-ministre de la Justice, Guy Coulombe, secrétaire général du Conseil du Trésor, et Robert Demers, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Sans qu'il n'y paraisse, en douce, selon la manière qu'il préfère, le chef du gouvernement est en voie de transformer son entourage immédiat. Le conseiller spécial, M. Paul Desrochers, vient d'être remplacé par l'ex-maire d'Alma, M. Maurice Paradis, qui ne touchera toutefois pas aux affaires politiques. M. Chouinard devra être remplacé au cours des prochaines semaines, ce qui pourrait entraîner une série de mutations, tant au bureau du premier ministre qu'au Conseil exécutif et dans les ministères.

Ainsi, M. Jean-Guy Fredette, qui a quitté son poste de sous-ministre aux Richesses naturelles, n'a pas encore été remplacé; assez curieusement, l'on a eu recours à une firme de consultants pour tenter de trouver la perle rare. De même, dans la foulée du rapport Cliche, il pourrait y avoir des mutations ou des promotions dites "parallèles" au ministère du Travail ou à celui des Transports, sans compter que M. Michel Guay "marqué" par le même rapport, devra être remplacé à titre de l'un des nombreux secrétaires particuliers de M. Bourassa.

Agé de 46 ans, M. Chouinard est boursier Rhodes, avocat et diplômé de Oxford. Lieutenant-colonel et commandant du 6e régiment d'artillerie de campagne, professeur à Laval, il devient sous-ministre de la Justice en 1965, alors que M. Claude Wagner en est le titulaire. Après une incursion, qui l'a déçu, en politique — candidat conservateur en 1968 dans le Bas Saint-Laurent —, il est nommé en octobre 1968 secrétaire général du Conseil exécutif, qui vient d'être créé par M. Jean-Jacques Bertrand.

A son arrivée au pouvoir, en 1970, M. Bourassa se méfiait quelque peu de M. Chouinard, considéré comme un "bleu". Quelques mois plus tard, à la faveur de la crise d'octobre, il devait se révéler l'un des principaux hommes de confiance du premier ministre. La discrétion incarnée, modeste, juriste de très grande compétence, possédant l'esprit de géométrie dont parle Pascal, M. Chouinard fut un

Voir page 6: Chouinard

sommaire

- Malgré son abstention, la CECM n'en est pas moins sur la sellette — page 2
- Condamné à mort, Réal Chartrand plaide en Cour suprême — page 3
- La ligne dure et ses risques: un éditorial de Claude Ryan
- Le Liban d'une crise à l'autre: un commentaire de Georges Vigny
- Ni oeuf ni poule: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4
- Récession et chômage à l'OCDE et à l'Agence internationale — page 8
- L'Afrique de l'ouest, une communauté de 15 pays et 130 millions d'hommes — page 9
- Les tribunaux — page 10
- Parc de la Chapelle, un complexe immobilier de $138 millions autour de la chapelle des Soeurs Grises — page 11

65 morts plus tard

Le Liban bénéficie d'une accalmie mais se retrouve ...sans gouvernement

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Le premier gouvernement militaire jamais formé au Liban a démissionné hier et le président Soleiman Frangié a aussitôt entamé des consultations en vue de former un nouveau cabinet.

Après avoir accepté une démission vivement réclamée par la communauté musulmane du Liban, le chef de l'Etat a reçu en audience trois anciens premiers ministres, MM. Rachid Karamé, Saeb Salam et Abdallah Yafi, ainsi que M. Kamal Jounblatt, leader du puissant parti socialiste progressiste.

En dépit de la poursuite des tirs dans certains secteurs de la capitale tout au long de la journée, on estimait généralement en fin d'après-midi que la situation s'était améliorée comparativement à la semaine dernière. Cinq personnes ont cependant trouvé la mort. Parmi elles, deux journalistes, un Iranien et un Libanais. Ces morts portent à soixante-cinq le nombre des victimes des affrontements entre Palestiniens et Kataeb (phalangistes d'extrême-droite) au cours des sept derniers jours. Des centaines d'autres personnes ont été blessées.

Les dirigeants de formations de gauche ont publié un communiqué par lequel ils demandent à leurs partisans de démanteler les barricades qu'ils continuent de tenir. Il est toutefois peu vraisemblable qu'elles le seront avant la formation du nouveau gouvernement. Dès l'annonce de la démission du cabinet militaire, qui aura eu le terme le plus court en trente-deux ans d'indépendance du Liban, une voiture du parti Kataeb parcourait le quartier d'Ain Roummaneh, où ont éclaté les combats le mois dernier, demandant à ses partisans de s'abstenir de tirer.

Les consultations de M. Frangié pour remplacer le gouvernement démissionnaire qui continue à expédier les affaires courantes sont prévues pour durer une seule journée. Le nom le plus généralement avancé pour remplacer le général de gendarmerie en retraite Noureddine Rifai est celui de M. Rachid Karamé, leader du Nord-Liban. Celui-ci a l'avantage de bénéficier de l'appui des associations musulmanes qui, dès samedi dernier, avaient demandé à M. Rifai de démis-

Voir page 6: Le Liban



Extorsion de $100,000 par bluff

Simplement en bluffant, un audacieux voleur désarmé a réussi à dérober $100,000 à la succursale de la Banque Royale du centre commercial Montenach de Beloeil, vers 13h30, hier après-midi.

Armé d'une simple mallette qu'il disait "bourrée d'explosifs", l'individu s'est présenté à la banque sans même prendre la peine de dissimuler son visage, selon la police.

Parvenu dans le bureau du gérant, il lui annonce que sa femme et son enfant ont été enlevés et qu'il leur arrivera malheur si on ne lui remet pas les $100,000 qu'il exige. Il prévient aussi le gérant de sa détermination à se suicider en faisant sauter tout l'édifice si on tente quoi que ce soit contre lui.

Une fois en possession de son butin, le bandit prend la fuite dans une voiture volée en forçant le gérant à l'accompagner.

Parvenu à Saint-Basile, l'homme immobilise la voiture à proximité du numéro 323 du bouievard Richelieu et menotte le gérant au volant de l'automobile. Avant de prendre la fuite, il place la mallette "bourrée de dynamite" dans le coffre de la voiture et il explique à son otage qu'un dispositif électrique fera tout exploser s'il bouge le moindrement.

Le malheureux gérant restera donc immobile pendant tout l'après-midi en se croyant littéralement assis sur une bombe. Finalement, vers 16h30, il parviendra à attirer l'attention des policiers de Saint-Basile qui effectuaient leur ronde en auto-patrouille.

L'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec est aussitôt mandée sur les lieux mais l'enquête révélera rapidement que le gérant ne courait aucun risque: la mallette n'était reliée à aucun système que le prisonnier aurait pu mettre en action en "bougeant trop".

Bien plus, la famille du gérant n'avait jamais été enlevée et elle poursuivait sa vie normale sans se douter du drame.

Quant au contenu exact de la fameuse mallette, il n'avait pas encore été dévoilé par les autorités policières, au moment de mettre sous presse.

No 1246, 26-5 au 1er-6 - 1975

L'EXPRESS

- Tabac: pourquoi la panique
- La Grande Bretagne à la dérive?
- La dernière chance du peuple arable
- Les miracles de la microchirugie

La restructuration scolaire

Malgré son abstention, la CECM n'en est pas moins sur la sellette

par Lise Bissonnette

Pour avoir choisi de ne pas se présenter aux audiences du comité de restructuration scolaire, la Commission des écoles catholiques de Montréal n'en est pas moins sur la sellette à travers les mémoires de ses homologues, les autres commissions de l'île. Celles-ci s'entendent pour la fragmenter, sinon carrément la démembrer en déplorant son gigantisme, et peut-être son poids actuel au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

La Commission scolaire Jérôme Le Royer a dit vouloir neuf commissions, le Lakeshore une dizaine, et Sainte-Croix est revenue à neuf. Avec l'offensive contre le territoire de la CECM s'arrête cependant cette belle unanimité. Les premiers optent en effet pour des commissions unifiées, les seconds pour des commissions confessionnelles et les derniers pour des commissions linguistiques.

Quand on sait le PSBGM s'apprête à réclamer mercredi des commissions à la fois confessionnelles et linguistiques, la mosaïque est complète et tout aussi compliquée que le tableau présenté par les autres groupes, parents et corps intermédiaires, depuis le début des audiences.

Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, et membre du comité de restructuration, ne prise guère ce consensus qui se dessine à ses dépens, et a parfois contesté les découpages proposés qui ne tiennent pas compte, selon elle, de l'arrêt et même du déclin du développement démographique au centre ville sur lequel sa commission est littéralement assise.

Les commissaires d'école ne semblent pas jusqu'ici croire outre mesure à la nécessité d'inscrire la confessionnalité dans les structures administratives. "C'est à l'école que l'option religieuse doit paraître", ont dit les porte-parole de LeRoyer et de Sainte-Croix, alors que le Lakeshore avoue n'y tenir que pour les garanties linguistiques qui y sont pratiquement liées.

La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer

Audacieuse et directe, la Commission scolaire Jérôme LeRoyer (Anjou, Saint-Léonard) se dit pleinement en faveur de commissions scolaires unifiées sur l'île de Montréal, et ne jette pas un coup d'oeil en arrière sur les deux projets de loi de restructuration scolaire qui ont dû leur échec à cette hypothèse.

Il s'agissait, pour les commissaires de l'est de l'île, de trouver "une structure administrative fonctionnelle qui respecterait le droit des parents de choisir l'école" qu'ils veulent pour leurs enfants. Loin de faire fi de la confessionnalité, le mémoire prétend plutôt la sauvegarder au niveau des écoles, puisqu'il fait un devoir aux commissions scolaires de créer des écoles qui "concrétisent l'enseignement confessionnel", catholique et protestant, ou des écoles pour les "autres". Ces derniers pourraient aussi fréquenter des écoles à "confessionnalité ouverte".

Il en va de même pour la langue. La commission LeRoyer, qui a souvenir de "Saint-Léonard" n'en croit pas moins que les commissions unifiées permettront "d'éliminer le fossé entre gens des deux cultures et d'organiser un enseignement de même qualité pour tous sans distinction." Les problèmes pratiques ressortent de l'application de la loi 22, estime la Commission qui n'élabore pas plus longuement.

On ne veut surtout pas de concurrence de deux commissions sur le même territoire, ce que l'unification permet justement d'éviter.

La carte scolaire, vue selon la CSJLR, serait composée de neuf commissions d'environ 30,000 à 40,000 élèves chacune, découpées selon les limites naturelles des municipalités ou des quartiers.

Reconnus pour se faire les champions de l'autonomie des commissions locales, les commissaires de LeRoyer demandent au Conseil de définir clairement son rôle et lui balisent la route en indiquant que "la commission scolaire doit posséder l'autorité première et dernière de donner à sa clientèle ce qu'elle estime nécessaire et profitable."

La Commission scolaire Lakeshore

C'est pour des raisons nettement politiques que la Commission scolaire Lakeshore (ouest de l'île) a décidé de tenir aux commissions confessionnelles sur l'île de Montréal, alors qu'elle aurait préféré des commissions divisées selon la langue.

Elle se dit donc en faveur du statu quo qui la maintiendrait "protestante", et cela "jusqu'au moment où le conflit constitutionnel touchant les dispositions de la loi sur la langue officielle soit résolu juridiquement et de façon définitive". On sait que les commissions protestantes du Québec ont fait appel au gouvernement fédéral pour contester la loi 22 sur la langue officielle.

30,000 élèves et 15 commissaires, cela apparaît être une taille optimale pour une commission scolaire estime-t-on au Lakeshore qui verrait ainsi sa population doubler, probablement en puisant à même l'extrémité ouest du Protestant School Board of Greater Montreal. Chose sûre, le Lakeshore veut conserver le territoire de Harwood (Dorion, île Perrot) situé hors de l'île de Montréal, ce que la population concernée a également réclamé au cours des audiences.

M. Jacques Mongeau a félicité les porte-parole du Lakeshore. "Vous êtes le premier groupe d'anglophones protestants à présenter un mémoire aussi ouvert", leur a déclaré le président du Conseil scolaire qui appréciait fort que le Lakeshore ne lui demande pas de récupérer un pouvoir de surtaxation locale, ou de conserver intact son territoire, même étroit.

Plus encore, la Commission du Lakeshore est un des rares groupes à consentir au Conseil scolaire des pouvoirs autres que strictement administratifs. On lui accorderait en effet une capacité d'intervention pédagogique dans des domaines qui demandent une plus large planification, tels l'enfance inadaptée, l'éducation des adultes, et le développement de services communautaires.

■ La Commission scolaire Sainte-Croix

Position plutôt rare depuis le début des audiences, la Commission scolaire Sainte-Croix opte pour des structures scolaires divisées selon la langue sur l'île de Montréal. A son avis six commissions françaises et trois commissions anglaises feraient l'affaire, au prix d'un important démembrement de la CECM.

C'est par "un souci évident de réalisme" que les commissaires de Sainte-Croix font ce choix, alléguant que la langue "sous-tend la culture propre à un groupe". Mais on y met une condition: la Commission de surveillance de la langue d'enseignement instituee par la loi 22 devra exercer une vigilance "sans relâche et sans faille".

"Les attitudes de certains groupes minoritaires, face à la loi 22, doivent être contrées par une prise de position d'une fermeté jamais exprimée auparavant par les Canadiens français", précise le mémoire.

A Sainte-Croix, on s'est intéressé essentiellement, par suite, au découpage territorial des commissions, dont la taille devrait être de 30,000 à 45,000 élèves. On suggère entre autres des changements aussi importants que la fusion des commissions scolaires Baldwin-Cartier, Sault-Saint-Louis et Verdun, et l'élargissement de Sainte-Croix à même le territoire de la CECM. Celle-ci se verrait également amputée à l'est.

Si les commissaires de Sainte-Croix ont choisi des commissions linguistiques, ce n'est pas sans avoir fait l'examen de toutes les autres hypothèses. Les Commissions unifiées leur semblent impraticables, d'autant qu'elles mettraient en péril les francophones minoritaires de l'ouest. Quant à la division confessionnelle, elle est selon eux peu souhaitable pour le "gouvernement local" qu'est la commission scolaire, et on devrait plutôt assurer la confessionnalité au niveau de l'école.

Biron a bel et bien parlé de pots-de-vin et de bris de jambes

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Malgré ses protestations et ses accusations, M. Gabriel Biron, secrétaire de presse du ministre de l'Agriculture, a bel et bien affirmé que des inspecteurs de viande avaient accepté des "pots-de-vin" pour fermer les yeux sur le commerce de viande avariée au Québec.

Un enregistrement de la conversation téléphonique entre M. Biron et le reporter de Télémédia, M. Jean Pelletier, démontre en effet que le réseau radiophonique et le quotidien LE DEVOIR avaient entièrement raison de prêter à M. Biron les propos rapportés jeudi et vendredi dernier.

Le réseau Télémédia est d'ailleurs prêt à transmettre sur les ondes la conversation de son reporter avec M. Biron, si ce dernier lui accorde la permission de le faire.

Sur la foi de cette conversation téléphonique effectuée jeudi matin, LE DEVOIR indiquait, vendredi matin, que le secrétaire de presse de M. Toupin avait affirmé que "certains inspecteurs de viande ont accepté des pots-de-vin et que d'autres se sont fait "casser les jambes" pour avoir fait leur travail."

L'article rappelait également qu'au même moment où son attaché de presse faisait ses déclarations, en précisant qu'il avait le dossier devant lui, M. Toupin déclarait que rien ne démontrait "pour l'instant" la complicité de certains inspecteurs avec les charognards.

En fin d'après-midi vendredi, M. Biron émettait un long communiqué pour faire une "mise au point" et porter de sérieuses accusations sur la conscience professionnelle des reporters de Télémédia et du DEVOIR.

Dans cette version corrigée, comme le démontre l'enregistrement de la conversation téléphonique, M. Biron ajuste ses propos à ceux tenus par son ministre, M. Normand Toupin.

"L'affirmation est fausse et tendancieuse", affirme le communiqué de M. Biron en se référant explicitement à l'article du DEVOIR.

Toujours selon le communiqué, contredit toujours par l'enregistrement téléphonique, M. Biron prétend qu'il n'a jamais parlé de "pots-de-vin", qu'il n'a jamais affirmé que les quelques inspecteurs coupables seraient limogés dès leur comparution devant la CECO.

Selon ce communiqué, M. Biron aurait tout au plus affirmé que des "rumeurs" laissaient entendre que "peut-être" des inspecteurs auraient été victimes d'intimidation, alors que dans la conversation téléphonique enregistrée il citait un cas précis où un inspecteur se serait fait casser les jambes en retournant à son domicile après avoir effectué une saisie de viande avariée. La seule erreur du reportage du DEVOIR fut d'affirmer que "quatre fiers-à-bras" l'attendaient, alors que M. Biron avait parlé de "quatre chars".

M. Biron termine son communiqué en mettant en cause la bonne foi des deux journalistes qui n'ont fait que rapporter ses propos.

"Un journaliste, dit le communiqué, peut dire ce qu'il veut à la suite d'une conversation privée! (Il s'agissait d'une conversation entre un reporter radiophonique s'identifiant comme tel et le secrétaire de presse d'un ministre.) Un journaliste peut également, suite à une conversation quelconque, écrire sur un sujet discuté pour en faire un article à sensation, mais encore faudrait-il qu'il ait vérifié préalablement la véracité des informations obtenues, sinon, on peut se questionner sérieusement sur la conscience professionnelle et la crédibilité d'un tel journaliste."

Qu'un secrétaire de presse bavard doive atténuer ses propos pour les ajuster à ceux de son ministre, libre à lui. Mais que, ce faisant, il se sente obligé d'accuser les autres et de mettre en jeu leur conscience professionnelle, mérite d'être signalé.

Un nouveau Burgos

Des militants espagnols, dont sept femmes, risquent la peine de mort

par Pierre Vallières

Un Comité de solidarité avec les prisonniers politiques espagnols est en voie de formation à Montréal et il est fort possible qu'une manifestation ait lieu mardi prochain, le 3 juin, devant le consulat d'Espagne à Montréal, en même temps qu'à Paris un meeting monstre se tiendra pour exiger une fois de plus la libération d'Eva Forest et de quinze de ses compagnons, accusés par les autorités espagnoles de complicité dans l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco, survenu le 20 décembre 1973, et de l'attentat de la Puerta del Sol, à Madrid, qui, le 13 septembre 1974, faisait une douzaine de morts.

Le 3 juin, le Tribunal suprême d'Espagne doit décider si les procès d'Eva Forest et de ses compagnons, parmi lesquels on compte six femmes, seront instruits en Couc martiale ou bien devant un tribunal "d'ordre public".

Tout particulièrement, Eva Forest, docteur en médecine et psychiatre, et Antonio Duran, membre des Commissions ouvrières espagnoles, risquent la peine de mort. Le mari de Mme Forest, le dramatucge Alfonso Sastre, figure aussi au nombre des accusés.

Le Mouvement de libération des femmes de France, en collaboration avec le Front des organismes espagnols de gauche en France, a sonné l'alarme au sujet de ce nouveau Burgos, dès l'automne dernier, en achetant un espace publicitaire dans le quotidien Le Monde, espace signé par 3,500 femmes le 20 novembre et, depuis, par des milliers de femmes et d'hommes de plusieurs pays.

Le fait que la moitié des accusés soient des femmes n'est pas étranger à la décision du MLF français de prendre l'initiative d'une opposition internationale aux emprisonnements, tortures et procès militaires de militants politiques espagnols.

Hier, quatre déléguées du MLF français ont donné une conférence de presse à l'Association espagnole de Montréal, à l'occasion du lancement du "Journal et lettres de prison" d'Eva Forest que les Editions des femmes viennent de publier en espagnol et en français. Elles en ont profité pour distribuer à la presse un volumineux dossier sur les prisonniers politiques espagnols et pour réclamer l'appui des Québécois et des Canadiens dans la lutte entreprise, notamment en France, pour empêcher que la vague de répression qui frappe à la fois les mouvements autonomistes basques et les groupes espagnols de gauche n'aboutisse à l'exécution arbitraire d'Eva Forest, d'Antonio Duran et de d'autres militants contre qui le procureur général a réclamé la peine de mort.

On sait que s'ouvre ce matin le procès de Jose Antonio Garmendia et Etche Berria, militants du mouvements révolutionnaire basque ETA. Les avocats de la défense n'ont eu que cinq jours pour préparer leur plaidoirie et les contre-interrogatoires. Garmendia et Berria sont accusés d'avoir assassiné un policier de la brigade politique espagnole. S'ils sont trouvés coupables par le tribunal militaire, ils doivent être exécutés dans les 48 heures qui suivront.

Eva Forest et Antonio Duran feront face dans quelques jours à la même situation.

Les autres inculpés sont: Maria Luz Fernandez, bibliothécaire, Lidia Falcon, avocate, José Maria Arruabarrena, de l'ETA, Eliseo Bayo, journaliste, Maria Paz Ballestros, actrice, Bernardo Vadelle, pilote, et sa femme Maria del Carmen, Alfonso Sastre, dramaturge, Remedio Perez (femme de Duran), Eduardo Sanchez, étudiant, et Rosalia Lopez Padret.

A l'exception des trois Basques membres de l'ETA, tous les inculpés sont des militants de la gauche antifranquiste. La gauche espagnole, condamnée par le régime à la clandestinité, a unanimement nié toute participation à l'assassinat de l'amiral Blanco et à l'attentat survenu à la cafétéria de la Puerta del Sol. Le 23 novembre dernier, le gouvernement français refusait d'extrader en Espagne les militants basques soupçonnés par Madrid d'avoir organisé l'attentat contre l'amiral Blanco. C'est à ce moment que parvinrent à l'étranger les premières informations concernant l'arrestation, la détention "au secret" et la torture d'une quinzaine de personnalités espagnoles.

C'est le mari d'Eva Forest, le dramaturge Sastre, qui sonna le premier l'alarme en lançant un appel dramatique à l'opinion publique et aux autorités, suite à l'arrestation de sa femme. Peu après, il était à son tour arrêté et inculpé.

C'est ainsi que la campagne de solidarité en faveur des prisonniers politiques

Voir page 6: Burgos

Le cas Dang Van Quang embarrasse M. Andras

OTTAWA (CP) — S'il est prouvé que le général Dang Van Quang est vraiment le personnage corrompu que l'on dit, le Canada se trouvera dans une situation bien délicate après lui avoir accordé un permis spécial lui permettant d'immigrer au Canada avec sa femme et ses enfants.

C'est ce qu'a avoué le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras, en apprenant que le général Van Quang est considéré par plusieurs comme l'un des personnages les plus corrompus du régime sud vietnamien.

M. Andras ignorait ces allégations quand il a accordé un permis spécial au général, qui habite maintenant Montréal avec trois de ses enfants. Sa femme et un quatrième enfant doivent quitter le Vietnam sous peu pour venir le rejoindre au Canada.

Ce permis spécial, a précisé M. Andras, n'engage pas le gouvernement à permettre au général de demeurer au Canada. La GRC et d'autres agences font actuellement enquête sur ces antécédents.

Un député néo-démocrate, M. Derek Blackburn, a déclaré de son côté aux journalistes que le général était arrivé au Canada d'un camp de réfugiés aux Etats-Unis. Je suppose, de dire M. Blackburn, que les Américains ont décidé de s'en débarrasser, et nous en avons hérité. Pourquoi n'avons-nous pas vérifié toutes les rumeurs qui couraient à son sujet avant de l'accepter?

M. Andras a d'autre part annoncé que son ministère était à revoir une politique qui interdit à l'heure actuelle aux membres de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) d'entrer au Canada.

M. Andras n'a pas voulu dire depuis quand cette politique était en vigueur, se contentant de préciser qu'elle s'appliquait à tous les membres de l'OLP, exception faite de ceux invités au C⅞ENADA Par une organisation reconnue.

Les hausses deviennent effectives à Air Canada et CP Air

OTTAWA (PC) — Dès aujourd'hui, les passagers devront assumer entièrement les hausses de tarifs réclamées par Air Canada et CP Air devant la Commission canadienne des Transports.

La commission a annoncé hier qu'elle permettait l'imposition des nouveaux tarifs, sans modification, malgré les critiques formulées par l'Association canadienne des consommateurs durant les deux dernières semaines.

Les hausses réclamées par Eastern Provincial Airways et Pacific Western Airlines seront aussi appliquées, exception faite de celles touchant deux courts vols sur lesquels EPA veut réduire ses tarifs. Les réductions sont prévues pour des vols subventionnés par le gouvernement.

Les hausses d'EPA et de Pacific Western seront aussi appliquées dès aujourd'hui.

Les augmentations des tarifs chez CP Air et Air Canada sont de l'ordre d'environ 10 pour cent en classe économique et de 14 pour cent en première classe.

La visite de Trudeau en Europe

L'étape de Copenhague: du saumon au CANDU

par Michel Guénard

OTTAWA — M. Trudeau quitte ce matin Ottawa à destination de Copenhague où il doit avoir une série de rencontres avec son homologue danois, M. Poul Hartling. La visite du premier ministre canadien au Danemark ainsi que celle qui suivra avec le chef de l'Etat du Luxembourg, M. Gaston Thorn, compléteront la tournée des capitales de l'Europe des neuf entreprise par M. Trudeau en octobre dernier.

Il y a une quinzaine de mois, les relations canado-danoises avaient atteint un point culminant avec la signature d'un accord relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada. Après le retrait volontaire des Danois des zones de pêche du Golfe du Saint-Laurent, l'entente survenue entre les deux gouvernements couvrait des sujets aussi litigieux que le partage des gisements pétroliers et miniers.

De plus, une quarantaine d'industriels danois avaient visité au cours du mois d'août dernier nos installations et laboratoires nucléaires: le directeur de la société d'utilité publique Elsam, M. Lund Yensen, voyait dans le réacteur Candu de 600 MW un substitut idéal aux centrales thermiques qui alimentent l'archipel danois.

Le Danemark, de par sa configuration géographique peu accidentée, doit importer son électricité de la Suède par câble sous-marin. Aussi, la mise en place d'un chapelet de centrales nucléo-électriques s'est-elle imposée aux dirigeants de Copenhague lorsque les prix des hydrocarbures et matières lignites ont pris l'ascenseur.

Il y a à peine un mois, les dirigeants de l'Energie atomique du Canada recevaient une lettre du directeur d'Elsam où celui-ci se disait plutôt favorable à l'achat de deux réacteurs américains de type PWR utilisant de l'uranium enrichi.

M. Yensen expliquait dans sa lettre que la filière canadienne n'avait pas l'étanchéité de l'appareil américain, que l'alimentation des tubes de contact était plus coûteuse que dans le processus PWR à cause de la revente de l'uranium transformé dans la filière américaine, etc. Bref, les raisins sont trop verts!

A Ottawa, la réaction n'a pas tardé et les dirigeants de l'Energie atomique du Canada ont expédié à M. Yensen une missive assez sèche où ils récusent les demi-vérités scientifiques contenues dans la lettre de l'expert danois.

La tiédeur de Copenhague à l'endroit du réacteur canadien ne peut s'expliquer que par les "pressions politiques" exercées par les constructeurs européens qui, tant en Allemagne qu'en France, utilisent la filière de l'uranium enrichi. De plus, il semble que les dirigeants danois se soient avancés trop loin en prônant ouvertement l'installation de centrales nucléaires sur leur territoire: le gouvernement de coalition d'allégeance libérale de M. Hartling a dû faire face à une véritable levée de boucliers des mouvements de gauche.

Le palais de Christiansborg fut le théâtre de nombreuses manifestations animées tant par des groupes danois que norvégiens et suédois. Bref, une certaine Scandinavie juge que sa neutralité politique serait irrémédiablement compromise si elle donnait asile à des centrales nucléaires, fussent-elles orientées vers des usages aussi pacifiques que la production d'électricité.

L'exemple de la mauvaise utilisation des déchets atomiques (le plutonium) par l'Inde n'est certes pas étranger à la présence en sol danois d'un fort courant d'hostilité envers les centrales nucléaires. Le Canada paie sa négligence passée.

M. Trudeau devra donc convaincre son interlocuteur danois du bien-fondé de l'achat du réacteur Candu et des possibilités de financement que l'Elsam pourrait trouver auprès de la Société pour l'expansion des exportations du Canada. Celle-ci a consenti dans le cadre de la commercialisation à l'étranger du réacteur Candu un prêt de $129 millions à l'Argentine et s'apprête à signer, cette semaine même, une entente similaire de $300 millions avec la Corée du Sud.

Bref, plaidera M. Trudeau, le Canada est tout disposé à ouvrir d'intéressantes lignes de crédit au Danemark si l'on veut bien reconsidérer sérieusement les avantages de la filière canadienne sur sa proche concurrente américaine. Les difficultés de liquidité qu'éprouve actuellement l'Elsam au moment où l'économie danoise tente de refaire surface pourraient inciter les dirigeants de Christiansborg à se prévaloir d'une offre aussi bienvenue par les temps qui courent.

Au menu des rencontres Trudeau-Hartling on trouvera aussi le problème du saumon canadien âprement chassé tant dans les eaux territoriales du Groenland qu'au large du détroit de Belles-Isle par la flotte danoise des îles Féroé. Il faut dire ici que le Canada et le Danemark partagent des vues assez indentiques au sujet de la protection du saumon et autres espèces migratoires qui sillonnent la Mer du Nord et les régions Arctiques. Le Canada peut trouver dans le Danemark un allié objectif en ce qui regarde les nombreuses prétentions maritimes qu'à soulevées notre pays lors de la Conférence sur le droit de la mer.

A Bruxelles, où il est attendu jeudi, il va sans dire que le premier ministre canadien abordera la question de l'éventuelle signature d'un accord-cadre entre le Canada et la Communauté économique européenne. On sait que le Conseil des ministres de la CEE doit se prononcer sur une suggestion que lui a faite en ce sens la Commission des communautés européennes dont le siège administratif se trouve à Bruxelles.

Alors que la CEE tend à se doter d'une personnalité diplomatique "autonome" (on sait les lenteurs de la démarche fédérative de l'Europe) par le biais d'accords de coopération économique et industrielle avec les pays intéressés, le Canada est le premier à prendre avantage de cette "ouverture de l'Europe" à l'égard des tiers-pays.

M. Trudeau rencontrera d'ailleurs M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission des communautés européennes, afin d'établir le canevas de base des futures discussions Ottawa-Bruxelles. Les Européens se montrent particulièrement intéressés aux richesses naturelles du Canada (forêts, métaux, etc.) alors que les industriels canadiens souhaitent avoir accès à la technologie européenne.

Si, au plan diplomatique, on vise à accroître le "commerce, la coopération technique et la consultation économique", le futur accord Ottawa-Bruxelles s'élaborera sur le "terrain" alors que des missions économiques de part et d'autre de l'Atlantique viendront examiner sur place les nombreuses barrières non-tarifaires (les négociateurs du GATT à Tokyo en ont identifié 80!) qui freinent ou bloquent la libre circulation des biens entre les deux entités économiques.

Il n'est nullement question que ces négociations abordent des sujets débattus à l'intérieur des pourparlers du GATT comme les abattements tarifaires consentis aux divers pays suivant son groupe d'appartenance: industrialisé, en voie de développement, nation la plus favorisée, etc.

Un porte-parole du gouvernement canadien a expliqué qu'on avait choisi une "approche pragmatique" et que différentes missions sectorielles allaient inventorier les barrières non-tarifaires utilisées par chacun des groupes et proposer des mesures concrètes afin d'harmoniser le commerce entre les pays membres de la Communauté et le Canada.

Le Sénat canadien discute présentement en deuxième lecture d'un projet de loi (le bill S-25) qui accorderait une immunité diplomatique à la future ambassade de la CEE à Ottawa. M. Langley jouit déjà d'un tel privilège comme ambassadeur auprès de la Communauté à Bruxelles.

La course universitaire a la migraine

KINGSTON, Ont. (PC) — Le sous-ministre à la Consommation et aux Corporations, Mme Sylvia Ostry, a déclaré en fin de semaine que la "course aux diplômes" dans les collèges et les universités risque d'occasionner "de violents maux de tête à toute la société."

"De nombreux observateurs prétendent qu'il est possible aujourd'hui d'être trop instruit," a fait remarquer Mme Ostry, signifiant par là que trop d'instruction est devenu un handicap.

Des études récentes démontrent que l'éventail des emplois disponibles devient de plus en plus restreint et que les diplômés d'université sont souvent obligés d'accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur formation.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 27 mai 1975

Condamné à mort, Réal Chartrand plaide en Cour suprême

par Clément Trudel

OTTAWA — Un condamné à mort a, pour la première fois hier, plaidé sa cause en Cour suprême. Réal Chartrand pourrait être le 702ème pendu depuis la Confédération, puisque son procès devant jury a mené à un verdict de culpabilité pour le meurtre du policier Gabriel Labelle, le 12 octobre 1971.

Aux huit juges qui composaient le banc — le juge Beetz s'est récusé puisqu'il siégeait à la Cour d'appel du Québec qui a confirmé la condamnation à mort de Chartrand, en semptembre 1973 — Chartrand a fait valoir la nécessité d'un nouveau procès, promettant de témoigner lui-même, de "dire des choses" qui sont demeurées cachées, d'apporter des éléments qui n'ont pas encore été apportés en preuve dans ce dossier où il accuse trois psychiatres reliés, à l'époque, à l'Institut Pinel d'avoir été à la fois juges et parties dans ce procès.

Interrompu à une quinzaine de reprises par juges Louis-Philippe Pigeon et de Grandpré, Réal Chartrand n'a pas pu produire les bandes sonores du réquisitoire prononcé devant jury par Me François Beaudoin, dont certains gestes avaient été jugés dignes du Théâtre du Nouveau Monde par le juge Brossard, siégeant au tribunal d'appel.

Le juge Pigeon s'est chargé de rappeler à Chartrand qu'il ne devait pas faire de digressions ni de répétitions trop fréquentes.

Entendu en fin de séance hier, Me Beaudoin devait accepter le blâme de certains écarts de langage, répéter qu'il lui paraissait évident que Chartrand était un malade mental... mais pas au sens où la Loi (article 16 du Code pénal) l'entend. Se défendant d'avoir prononcé un réquisitoire de caractère inflammatoire, Me Beaudoin admet qu'il eut des "mots malheureux" et convient "que ce n'est pas un modèle de plaidoirie", ajoutant que le juge Guy Mathieu avait rétabli dans une juste perspective la portée de propos souvent cités "hors contexte". Brève réplique de Réal Chartrand: Me Beaudoin peut s'excuser de paroles mais redonner une vie, c'est différent...

Le leitmotiv du juge Pigeon fut: "Vous ne devez pas témoigner" et "évitez de répéter plusieurs fois la même chose". Le condamné Chartrand n'en perd pas pour autant le fil de son exposé, qui ouvre une perspective crue sur ces détenus qui "ont le malheur d'être intelligents" ou qui n'acceptent pas leur incarcération. Dans le grand hall de la Cour suprême, Chartrand, attaché par un poignet à l'un de ses gardiens, a échangé quelques propos avec des journalistes avant de se rendre au lunch: c'est curieux, a-t-il dit en substance, on me surveille 24 heures par jour pour éviter mon suicide et pour mieux me tuer par après.

Saute d'humeur d'un huissier ou mot d'ordre passé tardivement? Ceux qui s'absentèrent lors de la première interruption ne purent rentrer dans la salle, sauf quelques représentants de groupements comme la ligue des droits de l'homme.

Tolérés plus d'une heure, une vingtaine de spectateurs debout furent empêchés par la suite de se tenir près des fenêtres.

Tous les témoins, au procès y compris les Drs Gilles Lefebvre, Béliveau et Mauffette, furent d'accord pour dire que je savais ce que je faisais ce 12 octobre. Mais que faisais-je donc à Pinel où j'étais encore patient... au coût de $55,000 par année? Avais-je été bien ou mal traité? On se querelle sur des termes que je ne comprends pas, enchaîne Chartrand. Le Dr Béliveau a pourtant défini ainsi la structure "pré-psychotique" où je pouvais me trouver: "c'est comme un volcan qui menace de faire irruption, même si en apparence le patient se conduit normalement". Mais en conclusion selon les médecins, Chartrand était en connaissance de ce qu'il faisait le jour du drame.

Attentifs aux propos de ce condamné à mort, artiste-peintre et lecteur vorace, outre le juge en chef Bora Laskin et les juges de Grandpré et Pigeon: MM. Judson, Spence, Martland, Dickson et Ritchie. Sur eux repose le destin de Réal Chartrand, l'un des huit détenus canadiens en attente de la pendaison, à Bordeaux, avec Chartrand, loge John F. Connerny et à Toronto René Vaillancourt, tous trois condamnés à mort pour avoir tué des policiers ou gardiens de prison en devoir.

Le condamné se plaint que le seul dossier de médecin produit au procès fut celui du Dr Jacques Lefebvre, omnipraticien. "Personne ne m'a posé de questions sur ma condition mentale".

Me Beaudoin souligna à son tour que la défense, alors assumée par Me Michel Proulx, avait voulu poser dans son plaidoyer des questions tout-à-fait étrangères au procès mais que le jury "n'avait pas à décider si l'accusé Chartrand était un malade mental mais bien s'il était un malade mental au sens de la loi (art. 16 du Code pénal)."

Chartrand, qui a connu le Mont-Saint-Antoine, Boscoville, Bordeaux, Saint-Vincent-de-Paul et l'Institut Pinel, avoue que l'incarcération n'a pas été un bien ni pour "l'enfant" qu'il fut au sens de la Loi des jeunes délinquants, ni pour l'adulte qu'il est devenu. Elle ne fut pas un bien pour la société non plus puisque je me retrouve "assassin".

La poursuite a soutenu que ce n'est que tardivement qu'on a voulu faire entrer en ligne de compte les pilules qu'aurait données à l'accusé le Dr Gilles Lefebvre (10 pilules de Doriden vers le 9 octobre et que la preuve ne dit rien sur le fait que Chartrand ait absorbé ou pas ces pilules. En appel, les juges rappelaient que ce médecin qui entretenait avec l'accusé des relations douteuses avait fait un traitement contre-indiqué, par rapport au traitement qu'appliquaient au même moment les Drs Mauffette et Véliveau).

Les "choses demeurées à huis clos" auxquelles fait allusion Chartrand, le juge Pigeon n'en veut rien savoir.

Chartrand se réfère là-dessus à la partie non publiée d'une enquête, tenue juste avant son procès, sur l'Institut Pinel; enquête présidée par Me Jacques Clément et dont le ministre Claude Castonguay a dit conserver secrète la partie qui ne serait pas d'intérêt public. Ces choses qui sont gardées secrètes le sont pour des motifs non valables, d'après mon jugement, dit Chartrand. "Il semble bien toutefois que M. Maurice Champagne (présent dans la salle) de la Ligue des Droits de l'Homme, les ait trouvées. Je vous demande de considérer une révision de mon dossier. Si le mot Justice représente ce qu'il doit représenter, je vais attendre votre décision. Si je ne mérite pas la Justice, je mérite la mort", conclut celui qui a déjà écrit une lettre "aux normaux", lettre dans laquelle il disait préférer l'exécution de la peine de mort plutôt que la torture à petit feu dans une cellule qui jouxte la potence (ce fut également là le réflexe d'un Caryl Chessman, auquel les tribunaux américains avaient plusieurs fois accordé un sursis d'exécution). Pour Chartrand, vivre est plus facile que "fuir par le suicide" si je suis encore vivant, c'est qu'on me l'a demandé. Selon lui, il y a une aberration dans le fait que, dans tout le Code pénal, le seul article qui accorde le fardeau de la preuve à la défense, c'est précisement celui sur l'aliénation mentale (art. 16).

Présentement, Chartrand est sous le coup de dix médications différentes.

La Cour suprême a pris en délibéré l'affaire Chartrand et rendra sa décision sous peu sur le long plaidoyer de celui qui s'estime déjà moralement exécuté, par la société des "normaux".

Réal Chartrand a plaidé sa propre cause hier devant la Cour suprême du Canada. Chartrand, qui a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier, en appelle de cette sentence. C'est la première fois qu'un condamné à mort plaide sa propre cause devant la Cour suprême. (Téléphoto CP)



La rencontre United-Bourassa n'a pas eu lieu

La rencontre tant annoncée entre les autorités de la United Aircraft et le premier ministre, M. Robert Bourassa, n'a pas eu lieu et personne au bureau de ce dernier — en particulier son attaché de presse — n'a pu expliquer cette décision.

Toute la journée, hier, les postes de radio montréalais ont annoncé cette rencontre à la suite d'une déclaration faite par M. Bourassa lui-même dimanche.

Même si la compagnie n'avait pas été officiellement mise au courant de cette rencontre, les dirigeants de la United Aircraft — qui redeviendra bientôt la Pratt and Whittney du Canada — se sont tenus sur le qui-vive pour répondre à l'appel du premier ministre. Aucun coup de téléphone ne leur est toutefois parvenu pour dissiper ce qui paraît devoir être une "fausse alerte", comme devait le dire un porte-parole patronal.

La compagnie avait demandé la semaine dernière de rencontrer les autorités gouvernementales pour discuter des modalités de mise en application du plan Laporte de retour au travail des grévistes. Le conciliateur du ministère du Travail, M. Gilles Laporte, avait en effet préconisé dans son rapport remis la semaine dernière que soit garanti le droit inconditionnel au travail de tous les grévistes. La compagnie voudrait, de son côté, réintégrer progressivement les grévistes du fait que les postes de travail ont été en grande partie comblés par l'embauche de briseurs de grève au cours des derniers mois.

Entre-temps, les grévistes se préparaient hier à se prononcer ce matin sur le rapport Laporte, qui prévoit notamment une formule d'indexation des salaires et un protocole complet de retour au travail.

Le scrutin débutera sous la surveillance de journalistes à compter de 9 heures ce matin alors que les grévistes se présenteront au sous-sol de l'église Notre-Dame de Fatima pour toucher leurs prestations de grève.

Le syndicat propose à ses membres d'accepter le rapport Laporte même si ce dernier recommande de déférer à un tribunal d'arbitrage une quarantaine de grévistes qui doivent déjà répondre devant les tribunaux de certaines accusations. Reprochant au rapport de pénaliser en tant que citoyens et en tant que travailleurs chacun de ces grévistes, le syndicat a recommandé l'acceptation des propositions du médiateur spécial après s'être assuré de l'accord de la majorité des quarante.

Amiante: la négociation porte sur les poussières

par Louis-Gilles Francoeur

Les représentants syndicaux et patronaux de l'Asbestos Corporation entreprennent ce matin de négocier l'épineuse question des poussières d'amiante à l'usine de Thetford après avoir réglé la semaine dernière la plupart des clauses normatives de la nouvelle convention collective.

Une fois ce dernier problème "normatif" réglé, il restera aux négociateurs des deux camps la question plus difficile: les aspects économiques, sur la base des nouvelles propositions formulées la semaine dernière par la compagnie et qui n'ont pas encore été rendues publiques. Ces propositions, qui "dans leur ensemble ne seraient pas supérieures à celles déjà en vigueur à la John's Manville", à Asbestos même, sont considérées par le syndicat comme un "assouplissement" des positions patronales.

L'Asbestos Corporation n'avait pas jugé bon, lors des premières étapes de la négociation, de faire siennes les propositions acceptées à la John's Manville par les syndiqués de la CSD. Toutes les autres compagnies de Thetford les avaient cependant reprises à leur compte. Mais les travailleurs du front commun CSN-CSD de Thetford les ont rejetées.

Les propositions patronales porteraient sur un contrat de trois ans et remplaceraient la formule d'indexation syndicale pour un boni de vie chère à montant fixe.

Le syndicat — et l'employeur — semblent toutefois considérer que la question des poussières d'amiante peut se régler plus facilement que celle des salaires puisqu'on l'aborde en premier d'un commun accord. Il est vrai que, dans ce domaine, les deux parties sont relativement d'accord pour laisser le gouvernement provincial trancher la question plutôt que d'en faire un objet de négociation.

Le Québec a jusqu'ici promis de resserrer l'appareil normatif pour l'amener d'ici trois ans à un seuil critique de cinq particules d'amiante par centimètre cube d'air ambiant. De plus, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a promis publiquement de modifier les règles de la Commission des accidents de travail de façon à permettre aux mineurs atteints d'amiantose de pouvoir bénéficier de leur plein salaire jusqu'à leur retraite comme s'ils continuaient de travailler.

Cette mesure, dans l'esprit du syndicat de Thetford, constituera le meilleur moyen d'amener les compagnies à prendre la dépollution de leurs usines en main si le gouvernement donne suite à la promesse de M. Cournoyer, qui a affirmé ne pas hésiter à mettre sa tête en jeu sur cette question "fondamentale".

Le syndicat veut par contre pouvoir affecter certains de ses membres à plein temps aux activités de détection des poussières, une exigence réfusée par l'employeur au même titre que la reconnaissance d'un droit légal à l'arrêt de travail en cas de pollution évidente. De l'avis du syndicat, il est impensable de remettre toute l'inspection aux représentants gouvernementaux qui ne sont jamais sur les lieux en permanence. De plus, disent les syndiqués, il est important d'amener les travailleurs à s'occuper de survaillance pour les sensibiliser au problème et les amener à participer davantage aux efforts de dépollution.

aujourd'hui

A 9h30, à l'hôtel Le Baron de Sherbrooke, audiences publiques relativement à la demande de permis de Radio-Laurentides.

●

De 10h à midi, et de 13h30 à 21h, clinique d'évaluation de l'hypertension à l'hôtel de ville de Mont-Royal.

●

A 10h30, M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, rencontre les membres de la Chambre de commerce à la salle du conseil exécutif, 500, rue Saint-François-Xavier.

●

A 19h30, à l'hôtel Bonaventure, banquet à l'occasion du lancement de la "Fondation Abbé Vainney Savaria.

●

A 19h45, M. René Lévesque, président du PQ, est le conférencier à l'assemblée annuelle de l'école Edinburgh, au 500, avenue Hudson.

●

A 20h, assemblée annuelle d'information du Conseil régional de la santé et des services sociaux, à la polyvalente Dumais, 600, 36e avenue, Saint-Antoine-des-Laurentides.

●

A 20h, le professeur Léon Askenazi traitera de la spécificité sépharade, à l'école Maimonide, 5615, rue Parkhaven, Côte-Saint-Luc.

À la Chromasco

Une mauvaise soudure fut masquée par une nouvelle après l'explosion de 74

Un inspecteur du ministère du Travail, M. J. Milaire, a déclaré hier devant le coroner Jean-Guy Riopelle, à Valleyfield, qu'il avait autorisé la compagnie Chromasco après l'explosion meurtrière du 6 novembre 1974 à masquer par une meilleure soudure une ancienne soudure dont l'expertise aurait pu jeter un éclairage décisif sur la mort de trois travailleurs.

L'inspecteur Milaire, qui a fait reprendre la soudure de surface effectuée sur la fournaise meurtrière par une autre plus en profondeur, a expliqué sa décision en expliquant qu'il fallait faire fonctionner l'outillage de la compagnie de façon sécuritaire.

Toutefois, dans son rapport au ministère, l'inspecteur n'a pas parlé des motifs techniques qui l'ont amené à renforcer l'équipement par cette nouvelle soudure.

Les travailleurs Grégoire, Chiasson et Lepage avaient perdu la vie à la suite de l'explosion d'une sorte de radiateur métallique installé autour des électrodes enfouies dans le métal en fusion. Il a été démontré devant le coroner, hier, que d'importantes quantités de calcaire s'accumulaient dans ces radiateurs circulaires au point de freiner la circulation de l'eau, provoquant ainsi des hausses de températures et l'explosion de l'appareillage.

Voir page 6: Soudure



éditorial

La ligne dure et ses risques

Suivant en cela une ligne de conduite nouvelle évidemment arrêtée au plus haut niveau à Ottawa, M. Bryce Mackasay, ministre fédéral des Postes, se comporte depuis quelques semaines d'une manière qui est en train de faire oublier la souplesse dont il sut faire preuve pendant les quatre années où il fut ministre du Travail, de 1968 à 1972.

Dans leur opposition à certaines politiques du ministère des Postes, les syndiqués montréalais que dirige M. Marcel Perrault ne reculent devant aucun raffinement. Baignant dans l'illégalité, ils ont réussi une fois de plus à gêner le service postal à Montréal au point que plus de 25 millions de pièces de courrier attendent présentement d'être livrées à leurs destinataires. Les citoyens à revenus modestes et les entreprises de taille petite ou moyenne qui dépendent de la poste pour le service de leur clientèle et la perception de leurs revenus, sont les plus gravement atteints par une dégradation que M. Mackasay a justement qualifée de "scandaleuse".

Comparés aux graves inconvénients qu'ils infligent à leurs concitoyens, les griefs que font valoir les postiers montréalais n'ont aucune commune mesure avec le mal qu'ils causent. Aussi, rares sont les citoyens qui sympathisent avec leurs méthodes.

Dans un conflit de travail, la ligne de conduite d'une partie ne justifie cependant pas nécessairement celle de l'autre. Or, il y a lieu, dans le présent conflit, de se demander si la nouvelle ligne dure qu'incarne — peut-être à son corps défendant — M. Bryce Mackasay est vraiment la plus souhaitable et la plus efficace.

●

Sortant dimanche d'une conférence de presse où M. Mackasay, pour la vingtième fois peut-être, avait réaffirmé qu'il ne saurait y avoir d'autre manière, pour reviser les sanctions décrétées contre une quarantaine de postiers montréalais depuis un mois, que la procédure de griefs prévue dans la convention collective, je me rends aussitôt au Palais du Commerce, où quelque 1000 postiers se font haranguer par leur fougueux président. Après un peu plus d'une heure d'une performance où il n'y eut hélas qu'un seul acteur, les postiers adoptent une résolution réaffirmant leur détermination de ne consentir à aucune entente sur le fond du litige qui les oppose au ministère des Postes, à moins que celui-ci ne laisse tomber toutes les mesures disciplinaires prises depuis un mois.

Devant ces deux positions contradictoires, il me revient à la mémoire que l'an dernier, vers la même date, il y avait aussi eu grève illégale à Montréal, sous les auspices du même syndicat. Relisant les principaux documents qui restèrent de ce conflit, j'y trouve les passages suivants, extraits de "l'entente intervenue le 24 avril 1974 entre le Conseil des Postes du Canada et Sa Majesté la Reine du Canada" dans le but de garantir, conformément au voeu du médiateur Eric Taylor, "la levée des suspensions et autres mesures disciplinaires à l'égard des employés, imposées à la suite d'actions ayant trait au présent conflit":

"1. Au moment où un employé retourne au travail, toute sanction ou autre mesure disciplinaire imposée auparavant et depuis le 1er avril 1974 par l'employeur contre lui à la suite des événements qui ont conduit à la grève en cours sont immédiatement terminées et toutes annotations à son dossier personnel émanant des dits événements seront enlevées dans tous les cas où l'agent négociateur entreprend par écrit de ne pas donner son approbation au renvoi à l'arbitrage.

"2. Au moment du retour au travail, aucune autre mesure disciplinaire ne sera prise par l'employeur non plus qu'aucune annotation adverse ne sera versée au dossier personnel d'un employé en raison d'aucun acte commis ou omis d'avoir été fait (sic) par un tel employé depuis le commencement de la grève...

"3. Aucune autre procédure de quelque nature que ce soit ne sera prise par l'employeur ou par Sa Majesté la Reine, que ce soit une procédure civile, criminelle ou en vertu de tout autre statut, contre le Conseil des Postes, le Syndicat des Postiers du Canada, l'Union des Facteurs ou tout local de l'une de ces organisations ou tout officier ou membre de l'une de ces organisations en conséquence de tout acte commis ou omis d'avoir été commis, par l'un d'entre eux au cours des événements menant à la grève actuelle ou durant la grève".

Cette entente innovait de manière spectaculaire au chapitre des poursuites criminelles. C'était la première fois, de mémoire d'homme, que le gouvernement s'engageait à renoncer à toute poursuite criminelle pour des actes faits pendant une grève qui était elle-même illégale. Il fallait sans doute que le gouvernement fédéral soit minoritaire pour consentir à l'époque à un précédent aussi lourd de conséquences.

Quant au reste, l'entente était de type classique. Rares sont les conflits de travail qui ne donnent pas lieu à des manquements à la discipline, voire à des actes dignes de sanction. Tout aussi rares sont les règlements qui ne s'accompagnent point d'une amnistie partielle ou totale. L'entente n'innovait donc que sur un point. Pour l'essentiel, elle reproduisait une démarche familière depuis longtemps aux spécialistes des relations du travail.

●

Dans une annonce payée que publièrent les quotidiens montréalais avant le règlement du conflit de 1974, le ministère des Postes se déclarait "disposé à mettre fin aux suspensions des employés qui ont participé à ce débrayage illégal, dans le but de restaurer le service postal au pays". Non seulement tint-il parole, mais le médiateur Taylor l'obligea à aller plus loin encore.

Comparée à l'attitude qui prévalait à Ottawa il y a à peine un an, la ligne de conduite que suit maintenant M. Bryce Mackasay traduit un changement radical. De la ligne souple qu'il conservait à travers maints déchirements il y a treize mois, le gouvernement fédéral est passé à une ligne dure qui ne semble plus vouloir souffrir aucun compromis avec l'illégalité dans le domaine des relations de travail. Cette attitude nouvelle, outre qu'elle déroge à une longue tradition dont les fruits n'ont pas été si mauvais, comporte des risques si grands qu'on se demande s'ils ont été sérieusement mesurés.

D'une part, l'employeur qui épouse cette ligne de conduite s'expose à souffrir, de la part du syndicat, de mille et une interprétations tracassières de la convention collective qui se retourneront vite contre les objectifs qu'il veut servir. Le congé de maladie pris hier par des centaines de postiers montréalais illustre ce genre de tactique. Ce n'est qu'un exemple entre mille. Les conventions collectives sont aujourd'hui de véritables encyclopédies: on peut très facilement, avec un peu d'ingéniosité, les détourner de leur esprit sans en violer la lettre. Dans ce genre de jeu, l'employeur risque continuellement d'être tourné en dérision s'il prétend s'en tenir à une ligue inflexible.

L'employeur qui veut être logique doit, d'autre part, une fois épousée la ligue dure, être prêt à aller jusqu'au bout. Or, pour peu que les syndiqués se tiennent, il sera tôt ou tard conduit à des mesures extrêmes dont le caractère excessif dépassera vite en ampleur le problème qui leur aura donné naissance. Dans le cas présent, M. Mackasay, s'il veut aller jusqu'au bout, finira par congédier ou suspendre les syndiqués par centaines. Quel problème aura-t-il ainsi réglé?

●

Sur le fond du litige actuel, qui gravite autour de l'emploi de travailleurs surnuméraires, le ministère des Postes et le syndicat des postiers ont arrêté il y a quelques jours un accord dont le contenu est acceptable aux deux parties et dont l'application fera davantage pour ramener la paix aux postes, que toutes les sanctions du monde. Les deux parties devraient sur cette base mettre fin sans délai au litige actuel.

Quant aux mesures disciplinaires, les parties devraient les examiner suivant l'esprit qui prévaut habituellement dans ce genre de situation, non suivant la "nouvelle ligne fédérale": celle-ci n'est rien d'autre, au fond, que la ré-édition d'une vieille ligne autoritaire moins adaptée que jamais aux tensions d'aujourd'hui. On regrette qu'il faille dire ces choses à Bryce Mackasey: mais on ne fait que lui rappeler ce qu'il a dit maintes fois à des employeurs au temps où il était un excellent ministre du Travail.

Claude RYAN

Libre opinion

La pauvreté du français doit-elle retomber sur les seuls professeurs?

par les professeurs de français
du Collège de Valleyfield

■ **Ce texte rédigé collectivement par les professeurs de français du Collège de Valleyfield nous a été transmis en leur nom par M.F. Legoux.**

Depuis la parution des articles de Lysiane Gagnon, l'enseignement du français est redevenu le sujet d'actualité au Québec. Un courant, qui était prévisible d'ailleurs, commence à se dessiner: Si "les parents sont inquiets, si les élèves ne lisent plus et s'ils écrivent en charabia", c'est évidemment la faute de leurs professeurs et, bien sûr, de leurs professeurs de français!

Du coup, tout le monde oublie la responsabilité des parents en matière d'apprentissage et de correction de la langue. Tout le monde oublie le contexte socio-culturel dans lequel évoluent les étudiants. Tout le monde semble oublier aussi les grossières erreurs ou omissions du gouvernement en matière de politique linguistique: bill 63 sur l'enseignement du français, (réincarné dans le bill 22), absence de législation cohérente sur la langue de travail, absence de législation sur l'affichage et combien d'autres absences ou incohérences...

Et que dire du relâchement de la langue constaté dans les différents média (expressions incorrectes, anglicismes etc... même à la radio d'Etat), du lavage de cerveau qu'opère sur les jeunes la publicité "joualisante", et du crétinisme linguistique érigé en modèle par la création délibérée de "sous héros" de notre "sous-culture" populaire (genre Nestor ou la petite Jojo)?

Qui s'élève contre de tels abus? Si l'utilisation du joual a pu servir un temps d'instrument de dénonciation, de prise de conscience et de libération, ne marque-t-elle pas maintenant l'impuissance du Québécois à affirmer son vouloir vivre collectif? La récupération du joual ne devient-elle pas une arme entre les mains de ceux qui ont intérêt à ce que le Québécois se trouve "bien chez lui", dans un état de dépendance économique et culturelle, comme l'encouragent, chacun à sa façon, les discours politique et publicitaire. N'est-ce pas le fruit d'un scénario soigneusement orchestré par la minorité dominante (ou par quelques-uns de ses valets)? Lord Durham, après tout, continue peut-être à susciter des vocations...

Aussi, rendre le monde scolaire seul responsable de la situation semble réduire considérablement le problème. Depuis toujours, le seul remède envisagé est une meilleure formation et une meilleure sélection des professeurs. Mais se préoccupe-t-on des conditions concrètes de l'enseignement? Si les professeurs disposent en général du matériel technique nécessaire, on ne se soucie pas du tout par ailleurs d'améliorer les conditions de la relation pédagogique. Quelles que soient les méthodes utilisées pour apprendre aux étudiants à lire ou à écrire, il faut que ces méthodes le soient correctement et la première condition est de ne pas avoir à s'occuper d'un trop grand nombre d'élèves. Seul l'enseignement privé semble parfois s'en souvenir.

Dans l'enseignement public, de l'école élémentaire à l'université, les classes sont surchargées; et cela particulièrement en français, discipline que l'on considère comme déjà acquise. On économise sur le nombre d'enseignants; la dénatalité au lieu de permettre une meilleure répartition des ressources humaines ne conduira, à cause des normes administratives, qu'au renvoi pur et simple de professeurs.

En raison du trop grand nombre d'étudiants le professeur ne peut aider chacun d'eux à résoudre ses problèmes de langue. Comment alors s'étonner qu'il réduise ses exigences et qu'il refuse de pénaliser les erreurs? C'est ainsi que l'on arrive à ces résultats aberrants: les professeurs craignent de défavoriser davantage des étudiants déjà culturellement défavorisés. Ces étudiants resteront incapables de maîtriser leur langue puisque la famille ne peut pas toujours suppléer aux carences de l'enseignement du français à l'école.

Jusqu'à présent les professeurs de français du Collège de Valleyfield avaient cherché à remédier à cette situation par les moyens suivants:

1 — Le 1er cours donné à tous les étudiants qui entraient au Collège était, par la force des choses, un cours de rééducation grammaticale;

2 — de nombreux exercices progressifs étaient donnés dans le cadre de ce cours (ce qui exigeait une correction accrue et une attention constante);

3 — les étudiants particulièrement handicapés dans le maniement de la langue étaient spécialement encadrés;

4 — les cours de littérature n'impliquaient pas la restriction à "ici et maintenant" (Racine était étudié tout comme Ionesco et Tremblay);

5 — les cours dits de littérature étaient des cours de français où toute copie était corrigée non seulement quant au contenu mais aussi quant à l'expression (l'étudiant se voyait enlever 1 point par faute);

6 — ils entreprenaient, l'an dernier dans le Collège et auprès de tous les enseignants de la région, une campagne de sensibilisation à la qualité du français écrit dans le but de "sonner l'alarme" et de trouver des éléments de solution au problème;

7 — les professeurs ont même soumis au gouvernement, pour septembre prochain, un projet d'évaluation des cours de langue, devant conduire à la mise sur pied d'un cours de français normatif de 90 heures pour les étudiants vraiment difécients au plan de la langue. (Le succès de ce cours repose sur le principe de l'individualisation de l'enseignement);

8 — ils ont soumis au gouvernement un autre projet qui offre des possibilités de correction et de perfectionnement individuel aux étudiants et au personnel du Collège.

Ils aimeraient bien pouvoir poursuivre et intensifier leurs efforts en vue de l'édification d'un Québec vraiment français pour peu qu'on leur fournisse les moyens et qu'on ne les laisse pas seuls à "prêcher dans le désert"... mais à Valleyfield, ces initiatives devront être abandonnées. C'était en espérant que la situation pourrait s'améliorer que bien des efforts bénévoles avaient été faits, mais puisque le nombre d'étudiants confiés à chaque professeur va sans cesse croissant, les professeurs de français du Collège de Valleyfield ont le sentiment d'avoir atteint le point de rupture et ils pensent devoir s'interdire tout espoir de continuité.

Jadis, dans les collèges classiques, la tâche de chaque enseignant était fixée. Cela n'est plus le cas maintenant: tout relève de normes administratives uniformes pour toute la province, indépendamment de la spécialisation de chaque établissement. Un tel système crée un déséquilibre sérieux dans les collèges où, pour répondre à des besoins régionaux, l'enseignement professionnel doit occuper une place importante. Certaines de ces disciplines nécessitent parfois l'engagement d'un grand nombre de professeurs pour un petit nombre d'élèves sans que la norme administrative qui régit le nombre total de professeurs soit modifiée pour autant. Ainsi, par le simple jeu mathématique, un professeur d'une discipline technique ou scientifique a généralement beaucoup moins de cent étudiants alors qu'un professeur d'une discipline générale peut avoir 150 étudiants ou plus (on objectera que les professeurs des disciplines générales assument moins de cours différents, mais on oublie facilement alors les difficultés d'une relation pédagogique valable avec un grand nombre d'étudiants).

Vous tous qui vous récriez devant la situation décrite par Lysiane Gagnon, dans son enquête sur l'enseignement du français, et qui êtes portés à réclamer des mesures répressives, avez-vous songé au travail et au temps demandés par la correction de la langue dans des copies semblables à celles dont "La Presse" a publié de larges extraits surtout lorsque le nombre de ces copies s'élève à 150 ou plus à chaque correction?

Alors que l'enseignement met l'accent sur la formation professionnelle, sur la rigueur scientifique et qu'il suscite des recherches intéressantes au Québec dans tous les domaines, les professeurs de français se demandent, comme vous tous, s'il sera possible d'ici quelques années de communiquer en français les résultats de ces recherches. Malheureusement, ils ne possèdent pas plus que vous la réponse à cette question...

bloc-notes

Le Liban d'une crise à l'autre

A l'heure où ces lignes sont écrites, le chef d'Etat libanais a suspendu ses consultations et on laisse prévoir qu'aujourd'hui sera désignée une personnalité chargée de former le prochain gouvernement.

Dans l'intervalle, et en dépit des déclarations lénifiantes, des hommes en armes, derrière les barricades ou du haut des toits, continuent de semer la mort, car le fond du problème est resté entier. Plus de soixante-cinq morts ces jours derniers, près de deux-cents le mois dernier, probablement plusieurs centaines en 1973: comment un minuscule pays cité en exemple de la coexistence et de la modération, en est-il arrivé à cette situation?

Roquettes, mortier et kalachnikov ne sont pas de ces calibres que l'on peut se procurer auprès de l'armurier du coin, pourtant c'est avec ces armes de guerre que Libanais et Palestiniens s'entre-tuent. C'est dire que les deux parties en présence ont été équipées. Par qui et pourquoi?

D'une crise à l'autre, et grâce au bon vouloir de vivre en commun des Libanais davantage qu'aux miraculeux bons offices de tel ou tel "frère arabe", on parvient à recoller les morceaux. Mais il arrive un moment où les débris sont si petits, il y a tant d'éclats manquants, que la colle est inopérante. C'est un peu ce qui se passe au Liban aujourd'hui, car, d'après ce qu'on peut déduire des diverses déclarations rapportées par les agences de presse, encore une fois chacun, médiateur syrien ou personnalités politiques locales, semblent vouloir éviter d'étaler au grand jour le fond du débat. L'évoquer n'est certes pas le résoudre, mais il reste que n'importe quel leader appelé à diriger le pays sera réduit aux expédients, tentant, de semaine en semaine et de jour en jour, à proroger ce sursis dont il bénéficie en constituant un gouvernement.

Car le fond du problème est la présence palestinienne au Liban et la crise est cette étincelle jaillie au point de rencontre d'un certain nationalisme libanais des Kataëb (phalagistes) et de l'idéologie révolutionnaire palestinienne. Une partie des Libanais, qui a accueilli de toujours sans rechigner tous les leaders arabes balayés par des coups d'Etat prend très mal non pas la présence des camps palestiniens sur son territoire, mais le fait que le gouvernement libanais n'a pas autorité sur ces portions de territoire laissées à la Résistance palestinienne. D'où la question que pose depuis des années Pierre Gemayel, leader des Kataëb: les Palestiniens constituent-ils un Etat dans l'Etat? Pour le chef supérieur des Kataëb et pour la partie des Libanais qu'il représente, cette "atteinte à la souveraineté" est inadmissible, d'autant plus que les raids dits de représailles de la part d'Israël suivent des actions de commandos palestiniens et frappent le territoire libanais. En d'autres termes, ayant à subir les conséquences, les Libanais proches des Kataëb veulent se prémunir contre cette situation et contrôler non seulement le territoire libanais mais aussi toute actvité à l'intérieur de ses frontières. Contrôle, qui, précisément, est la négation même du leadership palestinien sur ses propres masses. C'est donc dire que les sanglants affrontements au Liban découlent de deux légitimités opposées et, jusqu'à preuve du contraire, irréconciliables. Le reconnaître, c'est admettre que le pays vivra sur un volcan tant que le problème palestinien ne sera pas réglé.

Ces deux nationalismes opposés sont exacerbés par le fait que les milices des Kataëb sont la force de frappe de la moitié chrétienne du pays, et que la quasi totalité des Palestiniens est musulmane. D'où les affrontements rapportés hier entre les éléments des Kataëb et des éléments armés dits de la gauche libanaise qui seraient donc de nouveaux acteurs dans ce drame sanglant, et dont l'entrée en scène confessionnalise les affrontements et les transforme en une vraie guerre civile. Dans cet ordre d'idées, l'unanimité qui s'est faite entre vendredi soir et lundi matin dans les communautés non-chrétiennes — chiites, sunnites et druzes — contre l'avènement d'un gouvernement militaire est éloquente. Pourtant, ce gouvernement mort-né était à l'image du pays et à l'image de son équilibre confessionnel pointilleux: les officiers qui en faisaient partie appartenaient aux divers religions et rites.

On croit comprendre toutefois que les haut gradés chrétiens, avec le commandant en chef de l'armée inclusivement, contre un premier ministre musulman âgé et à la retraite, faisaient que les forces en présence étaient à l'avantage de la moitié chrétienne. Sans oublier que les affrontements de 1973 entre l'armée libanaise et la Résistance sont encore dans toutes les mémoires.

Mais c'était sans doute de bonne guerre de plaider les valeurs démocratiques et la défense des institutions parlementaires pour réclamer et obtenir le départ de ce premier gouvernement de militaires. Sans doute a-t-on pensé aussi qu'une fois dans la place, les militaires risquaient d'y rester pour de bon car, ce n'est un secret pour personne, le mandat du chef de l'Etat arrive à son terme dans un an et la magistrature suprême est aussi une pomme de discorde entre les Libanais eux-mêmes, chrétiens et musulmans; les premiers s'en tiennent à une tradition qui leur assure l'exclusivité et les seconds prônent l'alternance au nom de la majorité qu'ils estiment constituer.

Pour compléter le tableau, il reste à le situer entre un voisin du nord nationaliste syrien lié à la Résistance par un commandement unifié, et un voisin du sud israélien qui pourrait difficilement rester neutre dans une lutte où l'un des protagonistes est la Résistance...

Une constatation douloureuse: le Liban est le seul pays de la région où, avant même l'indépendance acquise en 1943, ont pu coexister les communautés religieuses jalouses de leur authenticité, des ethnies diverses et des idéologies contradictoires au point où des dirigeants palestiniens citaient le Liban comme illustration de cet Etat démocratique et laïc qui, dans leur objectif final, devrait remplacer l'Etat d'Israël. A l'heure du choix qui a sonné pour la Résistance, se rend-on compte que l'échec de la formule libanaise rendrait plus invraisemblable cet autre Etat idéalisé judéo-palestinien?

Georges VIGNY

Ni oeuf ni poule

Pas d'oeuf, pas de poule; pas de poule, pas d'oeuf. J'ai bien peur que Roch LaSalle ait bien de la misère à faire passer son omelette conservatrice de son livre de recette à la table des électeurs québécois.

Certes, les deux volants de sa stratégie sont impeccables: Claude Wagner chef conservateur remplumerait le parti au Québec, et, à l'inverse, l'émergence d'une troisième force dans cette province depuis longtemps rebelle aux conservateurs apporterait une belle dot au successeur de Robert Stanfield.

Malheureusement bien des vedettes politiques et des électeurs ont changé de camp depuis que les libéraux de la dépression Pearson-Lesage surent faire coup double et relever le parti à Ottawa comme à Québec. Si le champ reste malgré tout relativement libre sur la scène fédérale, il n'en va pas ainsi dans l'arène québécoise, où Camil Samson ne cédera pas facilement l'arbitrage qu'il croit faire du pugilat Lévesque-Bourassa.

L'analyse n'est pas bête qui voit une place entre le PLQ et le PQ, car bien des électeurs en reviendront tôt ou tard du gouvernement Bourassa, sans pour autant être davantage convaincus par l'option souverainiste de l'Opposition officielle. Mais il faudrait, pour qu'une troisième force arrache les militants et les anciens députés qui ont rallié l'une ou l'autre de ces deux "bipolarisations", qu'elle bénéficie d'une conjoncture, d'un programme, d'un leadership qui sont loin de poindre à l'horizon.

La même situation du reste rend bien problématique la résurrection provinciale d'un NPQ-Québec qu'Ed Broadbent voit déjà s'attaquer aux libéraux et au Parti québécois.

L'obstacle principal en est simple: les partis se développent à la base à force de militantisme ou à partir d'en haut, sous l'égide de personnalités déjà connues et reconnues par l'opinion publique. Or bien peu de vedettes vont prendre le risque d'une défaite; s'ils hésitent à se présenter pour le Parti libéral, sur de vaincre, et le Parti québécois, assuré de la légitimité de l'Opposition, combien d'hommes forts vont se lancer dans le vide néo-démocrate ou néo-conservateur?

Reste l'humble implantation à la base. Elle interdit aussi bien à Roch LaSalle d'envisager une prochaine troisième force au Québec qu'à Henri-François Gautrin d'espérer une rapide percée socialiste dans notre petit paradis des multinationales. Le NPD a supprimé la résolution qui l'empêchait d'agir à sa guise sur la scène provinciale; il connaîtra vraisemblablement ses premiers succès sur les autres scènes!

Pour Roch LaSalle la scène principale reste québécoise, mais l'heure du prochain numéro arrive terriblement vite pour une force qui n'a ni chef, ni programme, ni conversions spectaculaires ou modestes, ni organisation minimale à présenter aux électeurs.

Les Québécois votent autant sinon plus par confiance dans les chefs, les équipes qui les entourent, les programmes qu'ils ont su élaborer au fil de l'expérience, que pour des options tranchées. La seule option qui ait pu les polariser — et jusqu'à quel point? reste la question constitutionnelle. Que le NPD continue de tourner autour, et qu'une troisième force n'ait encore rien présenté à cet égard ni aux créditistes ni aux unionistes, voilà qui va simplifier le choix de l'électeur en 1977.

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Le code criminel et la femme qui avorte illégalement

Depuis un certain temps, on assiste à une offensive anti-avortement bien orchestrée dont les promoteurs se font, sans aucune modestie, les défenseurs "du respect de la vie". Je n'ai ici ni le temps ni l'envie de reprendre tous les éléments de ce débat mais qu'on me permette seulement d'en souligner un aspect à mon avis trop souvent négligé par les penseurs de Pro-vie et des autres groupes du genre.

Selon Statistique-Canada (1974), de 10,000 à 25,000 Québécoises par année avortent et ce malgré l'illégalité de leur geste. Dans le monde, L'ONU estime à plus de 30 millions le nombre d'avortements pratiqués chaque année. En bien, en toute honnêteté, je me refuse à croire qu'autant de femmes sont des meurtrières en liberté et qu'une "société juste" doive les considérer comme telles...

Le code criminel canadien prévoit une peine de deux ans de prison pour une femme qui avorte illégalement. Suite à l'emprisonnement du Dr Morgentaler, doit-on penser qu'un jour des milliers de Canadiennes se retrouveront dans des prisons qu'on agrandirait spécialement pour elles? Et si l'on n'applique pas cette loi, est-ce qu'une fois de plus les Canadiennes sont considérées comme des "irresponsables" par les législateurs et les juristes canadiens?

De toute façon, si un jour on arrête et on emprisonne toutes ces "meurtrières", qu'on se méfie: on assistera alors au plus grand rassemblement de femmes jamais vu, à un immense congrès "forcé" qui inévitablement, se transformera à son tour en tribunal.

Sylvie DUPONT
Montréal, le 17 mai 1975

La nouvelle convention collective des hôpitaux doit tenir compte des patients

Voici quelques unes de mes suggestions pour la nouvelle convention collective des hôpitaux.

1) Tous les règlements qui ne favorisent pas les patients devraient être abolis. Il y a trop longtemps que ça dure.

2) Tous devraient comprendre que les patients devraient être soignés avec douceur et humanité.

3) Tous devraient se rappeler que les hôpitaux n'ont pas été créés pour favoriser certains employés fanatiques.

4) Le gouvernement devrait donner plus de pouvoir aux directeurs des hôpitaux afin que ces derniers puissent appliquer les sanctions qui s'imposent concernant les employés qui traitent mal les patients.

Lucien ROUSSEL (patient)
Montréal, le 23 avril 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25; À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste oérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Des crises plus nombreuses qu'ailleurs

L'université du Québec et sa double structure

par JEAN-GUY MEUNIER

■ Depuis cinq ans qu'elle existe, l'université du Québec a été le théâtre de difficultés nombreuses que l'on a attribuées aux causes les plus diverses. Directeur du Service pédagogique à l'UQAM, M. Jean-Guy Meunier voit dans la double structure des départements et des modules l'une des explications majeures du nombre sans précédent de crises connues par les départements et les modules de l'UQ. Il craint que cela ne débouche sur une centralisation accrue, à moins que ne soient inventés des mécanismes de solution des crises intérieures aux départements et aux modules eux-mêmes.

Lors de sa création, il y a cinq ans, l'Université du Québec recevait une forme institutionnelle relativement nouvelle pour notre milieu. Le modèle organisationnel de cette université se fondait sur une distinction entre deux de ses éléments classiques: la discipline scientifique et le cheminement étudiant. Traditionnellement réunies, la science et la recherche étaient maintenant séparées de l'enseignement et de l'apprentissage. Au niveau de l'organisation, cette distinction s'est traduite en **départements** et en **modules**. Le département, identifié aux disciplines ou aux champs d'étude, est le lieu administratif du regroupement des professeurs qui ont les tâches d'enseignement, d'encadrement des étudiants, de recherche. Le module, pour sa part, est un "organisme qui correspond au programme d'étude dont il a la responsabilité, au groupe d'étudiants qui poursuivent le cheminement prévu par ces programmes, au groupe de professeurs qui conseille ces étudiants et leur enseigne, et aux personnes extérieures à l'université qui relient le module au milieu professionnel ou social concerné".

Ainsi, les changements de la clientèle, de la demande sociale et du contenu scientifique imposent à l'institution un dynamisme de transformation constant, tandis que le corps professoral, avec sa présence continue et sa cohérence disciplinaire, en assure la stabilité.

En bref, le corps théorique des disciplines est entre les mains des professeurs; l'organisation pédagogique de celle-ci est entre les mains des modules. Il s'ensuit ce qu'il est convenu d'appeler dans le milieu une **double structure**. Dans une interaction constante de négociation, de rapports de force, de conciliation, modules et départements doivent s'adapter l'un à l'autre tout en respectant les objectifs et les intérêts qui les constituent.

Cette double structure constitue un effort clair, d'ordre politique et organisationnel, pour donner aux premiers intéressés de la "chose" universitaire, c'est-à-dire les étudiants, un certain contrôle sur la situation pédagogique qu'ils subissent. Elle essaie aussi d'enrayer l'aspect de mandarinat et de reproduction intellectuelle propre aux facultés classiques de l'université. Traditionnellement, l'enseignement universitaire était le lieu de la diffusion des intérêts et des recherches d'un groupe de professeurs que les étudiants devaient s'approprier. L'Université du Québec, par cette distinction institutionnalisée entre les programmes et les champs disciplinaires, instaure une rupture significative entre les propriétaires de la science et leurs consommateurs. La logique d'une discipline n'est plus le lieu de référence de son organisation et de ses diffusions. Celles-ci répondent plutôt à des critères d'adéquation sociale, de motivation et d'apprentissage. De là viennent, croyons-nous, les statuts et règlements qui permettent à un module par son conseil de déterminer les commandes de cours, la structure des programmes, son évaluation, ou encore ce qui régit l'engagement, la distribution des tâches et l'évaluation des professeurs.

Qu'en est-il exactement cinq ans après? Les intentions initiales se sont-elles réalisées? La réalité s'est-elle moulée sur cet effort institutionnel? Sans pouvoir donner une analyse scientifique de ses effets, nous aimerions cependant offrir quelques éléments de réflexion sur cette expérience.

Commençons par souligner quelques éléments positifs de l'expérience. Le premier est certainement la prise en main, par plusieurs modules, des objectifs pédagogiques et scientifiques de leur programme. Bien qu'habitués depuis de nombreuses années au primaire, au secondaire et au CEGEP à recevoir sans participation, le contenu scientifique de leurs cours, plusieurs étudiants, par le truchement des modules, ont su assumer des responsabilités nouvelles. Pour plusieurs,la gestion d'un programme, dans les limites et les contraintes qui le constituent, a provoqué des réflexions sérieuses sur la nature des enseignements, de la pédagogie et même des disciplines.

Un second effet est certainement le jugement critique porté par les étudiants sur les conditions de leur apprentissage au niveau universitaire. Les étudiants exigent dorénavant un cheminement plus cohérent, mieux intégré et adapté à leur situation. Ils vont même jusqu'à se donner des instruments pour évaluer la pédagogie qui leur est servie! En fait, le premier cycle universitaire ne peut plus se limiter à la diffusion des thèses doctorales ou des recherches avancées. Les modules exigent une polyvalente de la part des professeurs qui ne peut être que bénéfique pour une institution qui prévilégie l'éducation continue.

Enfin, le mode de gestion des programmes et la structure concrète qui leur est propre permettent à l'étudiant des contacts interdisciplinaires des plus intéressants, du moins dans la mesure où les modules ne sont pas coiffés par des exigences de corporation.

Mais l'élément certainement le plus fort, bien que diffus, est ce type de gestion des relations avec la science que l'ensemble des professeurs doivent pratiquer. Ceci implique une attitude et une capacité de transformation constante de leur performance académique. Ils ne peuvent rester identiques à eux-mêmes année après année, devant la mobilité de la clientèle étudiante, l'éducation permanente et la modification constante des programmes. L'exigence de renouvellement est, pour ainsi dire, ce qu'il y a de plus constant.

Cependant, il faut actuellement se demander si cette double structure est encore viable dans sa forme actuelle. Au delà des intentions positives dont nous reconnaissons l'intérêt, il faut sérieusement se demander si tous les mécanismes capables d'ussurer la survie de cette double structure ont été mis en place. Il faut aussi se demander si l'ensemble de l'institution, au niveau de son appareil de soutien et de son appareil de gestion, a perçu les conséquences de l'implantation de cette structure et s'il s'en est préoccupé.

Tentons ici une brève description des problèmes rencontrés autour de cette structure. Les crises modulaires, c'est-à-dire les cas où les conseils se sont destitués d'eux-mêmes au profit d'une assemblée modulaire et où la gestion a été confiée au directeur de module et les politiques remises entre les mains d'un groupe majoritaire d'étudiants, ne se comptent plus. Modules après modules, plusieurs ont vu leur organisme de conseil disparaître, réapparaître, se transformer etc. On ne peut donner d'explications simples de ces crises en disant qu'il s'agit de fausses représentations étudiantes, de simulacre de pouvoir, de domination cachée des départements, de soumissions aux corporations professionnelles, de désintéressement étudiant etc.

Le nombre surprenant de tutelles, de semi-tutelles au sein des départements, de changements et de démissions de directeurs n'est certes pas comparable à ce qui se produit dans les autres universités. Les tensions, le stress, l'instabilité, l'insécurité, la dispersion, les conflits de personnalités sont tour à tour invoqués pour expliquer celles-ci. Le nombre aussi de comités, de sous-comités nécessaires pour assurer les diverses instances de négociation et de décision n'est pas sans affecter la disponibilité et des professeurs et des étudiants, entamant ainsi le temps déjà trop court assigné à la recherche et à l'étude.

Au plan de l'organisation, la double structure prévoyait une amélioration de la pédagogie. Il n'est pas sûr toutefois que le mode d'administration d'un programme l'assure effectivement. Un professeur ne se voit plus assigner un cours pour plusieurs années. Chaque semestre peut donner lieu à une demande originale pour laquelle le professeur n'a que trois mois pour se préparer. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que de nombreux professeurs soient physiquement incapables de travailler à la structure pédagogique de leur cours. Surtout quand ce très bref délai d'avis préparatoire est accru par une demande de deux et même trois et quelquefois quatre nouveaux cours par année. La polyvalence exigée des professeurs risque, dans son excès, de les pousser à la dispersion. L'étincelle de synthèse est rare et son effet sur la recherche pauvre. Il s'ensuit que d'un cours à l'autre, d'une année à l'autre, l'idéal de cohérence et de cheminement intégré se perd dans les bonnes intentions. En outre, vu l'absence majoritaire de deuxième cycle et surtout de troisième cycle, la vie professionnelle du corps académique ne trouve que peu de débouchés sur le plan de la recherche, en raison de l'absence d'étudiants à ces niveaux et surtout du surcroit de temps affecté à l'enseignement et aux comités du premier cycle. L'université a beau favoriser l'accès des professeurs au doctorat: si ceux-ci sont vite assimilés par l'administration des modules et des départements et l'enseignement répétitif de type introductoire, leur compétence et leur qualité scientifique sont vite dépassées et aucune modification à leur rôle d'aide pédagogique n'est possible.

Ce rythme de transformation est d'autant plus remarqué que certaines disciplines évoluent plus rapidement que d'autres. C'est le cas notamment de celles où le corps scientifique est encore dans son adolescence. Ce n'est qu'une question d'années pour que s'institue une discipline relativement constituée et stable. La transformation chez celles-ci, par ailleurs, est souvent plus radicale.

En fait, par son pouvoir de transformation constante sur les programmes, le module crée une lente inadéquation du département à ce module. Petit à petit, le département n'est plus en mesure d'offrir toutes les nouvelles options proposées par les modules. Les mécanismes d'évaluation prévus par les modules diffusent publiquement les résultats de ces exercices. Les tensions qui en résultent sont souvent vécues par les corps professoraux et les étudiants sous le mode de conflits de personnalités. Les sensibilités deviennent exacerbées, bloquant ainsi la communication et provoquant des crises.

La double structure, par définition, devient une dialectique entre ces deux instances. Par elle, on justifie le lieu de la **participation**. Pourtant, la réalité vécue à l'Université du Québec est plus complexe que ne laisse soupçonner ce modèle. Si classiquement une dialectique peut se résoudre par l'invention d'une nouvelle réalité, ici le processus est bloqué. Aucune révolution n'est possible. La contradiction ne peut trouver sa solution que dans l'appel à des instances supérieures, ce qui d'ailleurs était prévu par les premiers concepteurs. Il s'ensuit directement un contrôle par en haut de plus en plus croissant, et pouvant aller jusqu'à l'extrême centralisation des décisions les plus importantes comme les plus simples. Parce que l'institution n'a pas prévu les mécanismes de solution qui agiraient au sein même du processus de la double structure, elle s'impose des mécanismes de contrôle supérieurs, forçant ainsi la centralisation. La réforme "Després" n'est, à mon avis, que la conséquence logique de cette situation.

Les mécanismes de gestion n'ont pas pris conscience de ce que signifie concrètement cette double structure. Ils la comprennent par la définition des règlements et des contraintes qui la marquent. Leurs mécanismes de solution s'inspirent des normes et règlements propres aux institutions classiques. En crise, on assigne un tuteur. On compte beaucoup sur le "dialogue" entre les personnes. Comme si des paroles pouvaient compenser des vices de structure. Chacun se reléguant les responsabilités, on arrive à travailler dans une politique de parapluie.

Bref, la double structure s'est réalisée dans le concret comme un mécanisme non pas d'interaction où la négociation apparaîssait comme l'élément de solution, mais comme une structure d'opposition et de contradiction où les rôles et les fonctions des divers individus impliqués dans ces instances ne pouvaient que formenter des crises. Il ne s'agit pas de mettre l'intention des gens en cause, mais de bien saisir qu'il s'agit d'une structure objective d'organisation qui n'a pas su mettre en place les mécanismes capables de résoudre les affrontements de cette double structure.

Chercher des solutions

Concevoir une université n'est pas tâche simple. Des centres de recherches s'y consacrent entièrement. On voit même surgir depuis quelques années une nouvelle discipline en sciences de l'éducation: la **recherche institutionnelle**. Les modèles simples de l'offre et de la demande ne sont certainement pas ceux qui peuvent nous guider. La science n'est pas une boîte de conserve qui change de prix selon le marketing qu'on en fait! Que l'on quitte les modèles industriels de gestion!

Si la double structure de l'Université du Québec doit être conservée (il n'est pas question ici de son abolition ou de l'assimilation de l'une par l'autre comme le désirent certains départements ou même certains étudiants radicaux) il faut **inventer** des mécanismes généraux de solution appropriés au niveau des instances modulaires et départementales. Et surtout il faut définir une conception générale de l'université qui permette de résoudre les problèmes autrement que par la tutelle, le désengagement ou le renvoi ou l'annihilation du département ou d'un module.

Ainsi paraît-il nécessaire qu'entre autres choses, l'université revise les rôles et les fonctions de plusieurs éléments administratifs et de service pour les mettre véritablement au service de la vie académique et non l'inverse. Qu'une politique d'encadrement décentralisatrice soit adoptée pour les divers niveaux de décision, de sorte que les personnes impliquées à ces niveaux puissent trouver des solutions adéquates aux problèmes rencontrés. Que sur le plan des règlements qui régissent la vie académique, l'université mette les ressources humaines et matérielles impliquées par les décisions issues de cette double structure, (professeurs, tuteurs, moniteurs, régistraire). Que l'université institue des politiques visant à stimuler l'innovation pédagogique propre à cette double structure (fonds institutionnel, dégagement de professeurs, programme de formation). Qu'elle invente des mécanismes de relations mixtes d'un département avec d'autres départements et modules et qu'elle ne laisse pas ceci aux simples capacités politiques de ces derniers. Que sur le plan des individus, l'université prévoie des solutions de rechange adéquates (recyclage, congés d'études, etc.).

Il nous paraît essentiel que le syndicat et l'administration mettent sur pied un comité d'études et de recherches sur les diverses implications de cette initiative organisationnelle de l'Université du Québec, afin que soit évaluée sérieusement la nature des problèmes et que soient proposées des solutions adéquates à ce genre d'institution, qui malgré ses tensions et difficultés, tente une expérience des plus originales et des plus valables.

L'imagination devrait ici inventer des modèles nouveaux et originaux qui dans le concret répondent aux objectifs que l'Université du Québec s'est donnés, tant au plan pédagogique (éducation permanente, enseignement pertinent) qu'au plan social (démocratique, participative...).

lettres au DEVOIR

Muqueuses olfactives du monde entier, unissez-vous

Je me fais le porte-parole de tous les voyageurs de la C.T.C. U. M. qui empruntent la ligne de métro Bonaventure-Henri-Bourassa et passent par les stations Jarry et Crémazie.

Je dénonce la puanteur nauséabonde qui hante ces deux stations et particulièrement la station Jarry.

J'ai interrogé des employés du métro qui depuis huit ans y travaillent. Ils ont confirmé que cette situation présentait un caractère endémique. Leurs hypothèses quant à l'origine des odeurs sont les suivantes:

— putréfaction des rats écrasés par le passage des rames.

— infiltration d'eau au travers d'un ancien dépotoir qui serait maintenant situé entre la surface et la galerie du métro.

Quel est le fin mot de cette histoire? Négligence au moment de la conception du métro ou négligence dans l'entretien?

Mon hypothèse est qu'il s'agit vraisemblablement des relents de la corruption de nos institutions municipales qui répandent peu à peu leurs miasmes fétides jusque dans un des fondements du prestige de notre administration montréalaise.

Malgré les dissimulations sur le nombre des suicides (non de rats mais d'humains), c'est trahir un secret de polichinelle de dire que le métro de Montréal tue. Mais voilà qu'il pue. Au risque que cela me retombe sur le nez, il faut que cela cesse!

Muqueuses Olfactives du monde entier.
unissez-vous

Jean LAURIN
Montréal, le 12 mai 1975.

COURS D'ÉTÉ 1975

1. LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE

L'étude de ce thème se déroulera en deux sessions de deux semaines chacune. On peut s'inscrire à l'une et/ou l'autre session.

1ère session:
DU RÉGIME DE LA LOI À LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE (2 cr)

- Du 2 au 12 juillet (de 8h30 à 11h30, chaque jour).
- Ce thème sera traité selon les 3 aspects suivants: 1. L'établissement progressif de la Loi en Israël; 2. La liberté du chrétien chez saint Paul; 3. Quelle "liberté" nous apporte le Christ ?

2ième session:
AUTORITÉ ET LIBERTÉ DANS L'ÉGLISE (2 cr)

- Du 14 au 25 juillet (de 8h30 à 11h30, chaque jour).
- Ce thème sera traité selon les quatre aspects suivants: 1. Crise de l'autorité dans l'Église; 2. Liberté humaine et institutions : conflit ? complémentarité ? 3. Liberté du chrétien et communion ecclésiale; 4. Liberté du chrétien et directives éthiques de l'Église (du Magistère).

2. INTRODUCTION AUX "CONFESSIONS" DE S. AUGUSTIN (2 cr)

- Du 2 au 12 juillet (de 8h30 à 11h30, chaque jour).

3. INITIATION AUX LANGUES ANCIENNES

- Du 2 au 25 juillet (horaire à déterminer avec le professeur).
- 1. Le latin des chrétiens (2 cr.) - 2. Le grec biblique (2 cr.) 3. l'hébreu biblique (3 cr.).

4. INITIATION INTO THE COMMUNITY OF BELIEVERS (3 cr.)

- From the 2nd to the 25th of July.
- 1. The Sacraments of initiation; 2. We celebrate New Life; 3.. The Community of Believers.

- **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :**
s'adresser au secrétariat du Collège.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
Institution universitaire
98, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 233-4454

Le Fadeau
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

LA LIBRAIRIE DAIGNEAULT PLUS
au Centre Laval • Tél: 688-5425
Du 19 au 30 mai

UNE VENTE... JUSTE POUR LIRE

RÉDUCTION DE 20%
SUR TOUS LES LIVRES EN MAGASIN.

Plus: choix important de
— romans — poésie
— littérature — best sellers
— livres d'art
au prix de $1.00, $2.00 et $3.00.

Plus: livres québécois: 2 pour 1

Plus: 30% de réduction sur le prix des livres d'enfants

Plus: livres format de poche: 3 pour $2.00 (format simple)
(Folio — 10/18 — G.F. — Idées)

DAIGNEAULT PLUS . . . on ne dit pas plus pour rien!

AS-TU TON MOT-CLÉ? VLÀ TA CHANCE
TIRAGE: SEMAINE PROCHAINE

suites de la première page

LE LIBAN

sionner. Une nouvelle surprise ne peut toutefois pas être exclue.

Dans sa lettre de démission, le général Rifai, dont les ministres réintégreront leur poste dans l'armée, a affirmé avoir obtenu des progrès sensibles vers un rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans le pays.

Recevant le général Rifai, le président Frangié a accepté sa démission tout en le remerciant pour l'oeuvre accomplie par son cabinet pendant sa brève existence. Il a toutefois reconnu que le gouvernement militaire avait été dénoncé par certains comme étant fasciste et a rejeté sur le "vide de l'autorité exécutive" la responsabilité des affrontements.

Les combats ont coûté de nombreuses vies humaines et presque détruit l'unité nationale du Liban et sa solidarité avec les Palestiniens, a déclaré le chef de l'Etat dans un communiqué, diffusé par l'agence libanaise de presse. "Les incidents s'étendent et les heurts s'intensifient sans que personne ne jette un verre d'eau pour aider à éteindre les flammes", a-t-il ajouté.

Le caractère principal de la période qui a suivi la démission du premier ministre Rachid Solh il y a onze jours a été l'absence de gouvernement pour diriger les affaires, a constaté le président Frangié, ajoutant: "Le pays est tel un patient qui saigne à mort et attend n'importe quel médecin pour arrêter cette hémorragie et non un spécialiste."

Un temps précieux ne peut être perdu dans les consultations traditionnelles qui précèdent la formation d'un gouvernement. C'est pourquoi, un cabinet d'officiers a été constitué. Ces derniers venaient "d'un environnement où il n'y a ni sectarisme ni politique", a expliqué le président Frangié.

Par ailleurs, M. Khaddam a donné hier soir une conférence de presse au palais présidentiel. Le ministre syrien des Affaires étrangères s'est dit heureux de la réponse qu'il avait trouvée à sa mission de médiation, tant auprès du président Frangié que des dirigeants libanais et palestiniens.

"Nous avons été à même grâce à cette réponse et au désir sincère exprimé de toute part de surmonter une situation regrettable et de parvenir à une compréhension complète entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les autorités du Liban", a-t-il dit.

Le vice-président syrien s'est également déclaré satisfait du respect total de l'accord de cessez-le-feu et des efforts déployés pour surmonter des conditions difficiles. On peut dire des relations libano-palestiniennes qu'elles sont dans "un bon état", a-t-il ajouté.

COURVILLE

— "Je ne dis pas ça. Je le respecte et il me respecte."

Enchaînant sur le respect, le juge Dutil ajoute:

"Le respect est une chose importante dans toutes sortes d'organisations. Il y a des gens dans la Mafia qui ont perdu la vie pour avoir manqué de respect. Vous avez beaucoup de respect Monsieur Courville; je pense que vous allez vivre vieux."

Et le président de la CECO de poursuivre:

"Quand vous nous dites, Monsieur Courville, que la Mafia n'existe pas ici et que Vic Cotroni n'est pas le parrain, est-ce aussi vrai que le reste de votre témoignage?"

A ce moment, l'avocat du témoin, Me Jean-Paul Sainte-Marie, s'objecte mais le juge Dutil rejette l'argument et déclare:

"Je veux que l'on note que M. Courville n'a pas répondu à ma question. Ordre lui est donné de revenir ici vendredi."

Au cours de l'interrogatoire, un autre commissaire, le juge Marc Cordeau, a confronté Courville avec les propos qu'il a tenus à Gilbert Massey lors d'une rencontre dans son bureau le 7 décembre 1972. Jusqu'ici, il a été établi que Massey était le personnage central d'un réseau de charognards. La conversation en cause a déjà été produite en preuve la semaine dernière et, selon le juge Cordeau, elle tend à démontrer que Vic Cotroni était bien au courant des affaires de viandes avariées de Reggio Food et d'un certain projet clandestin pour la fabrication et la mise en marché de viandes de hamburgers.

D'autre part, Armand Courville a été amené à préciser que les fonctionnaires du ministère provincial de l'Agriculture qui lui ont promis qu'il pourrait bientôt utiliser le sceau de qualité "Approuvé Québec", ne se sont intéressés, lors de l'étude de sa demande, qu'aux aménagements des locaux de l'usine de Reggio Food. Leur inspection n'a aucunement porté sur la qualité de la viande.

Quant à ses propos du 7 décembre 1972 disant que plusieurs inspecteurs "sont pris dans le foin", Courville dit qu'il n'a aucune idée de ce qu'il a pu vouloir dire.

— "Est-ce que ça veut dire recevoir de l'argent?" a demandé le juge Dutil.

— "Je ne pouvais pas être sérieux, Monsieur le président", a répondu le témoin.

— "Vous rappelez-vous avoir dit: pis là, on va leur dire ct' affaire là, farme tes yeux?

— "Ça fait un bout de temps de ça.

— "Oui mais, reprend le juge Dutil, on veut savoir si ça fait un bout de temps que ça marche.

— "C'est probablement des paroles dans le vent, Monsieur le président."

Après la déposition de Courville, la Commission a entendu le témoignage de Jacques Massey, le frère de Gilbert. Il a reconnu avoir travaillé avec son frère pour alimenter Reggio Food en viandes provenant d'animaux morts ou malades. Il y a deux ans, il s'est lancé à son compte dans la fabrication de boeuf haché.

Il a continué de s'approvisionner auprès de son frère et il mélangeait cette viande avec du boeuf de bonne qualité dans une proportion 30%-70%. Naturellement, ses clients, des restaurateurs, des hôteliers et même des ménagères, ignoraient son judicieux mélange. Aujourd'hui à la suite des raids policiers, son commerce de boeuf haché a cessé de fonctionner mais il continue toujours de vendre à ses clients de la saucisse Reggio Food.

Depuis que Gilbert Massey ne travaille plus pour Reggio Food et qu'il a ouvert son propre commerce, Les Produits Alimentaires G.M. de Laprairie, son frère Jacques n'était pas le seul de ses acheteurs de viandes illicites. Il y avait aussi les Boucheries d'Escompte Roger de Ville Lemoyne, Saint-Hubert et Brossard et le Dépanneur Laprairie.

Hier, avant le clore le dossier Massey, la Commission a entendu les témoignages de Roger Deslauriers et Luc Longtin, les propriétaires de ces commerces et Richard Potvin, le gérant de l'une des Boucheries d'Escompte Roger.

Potvin a d'abord expliqué que Massey approvisionnait les commerces de Deslauriers depuis presque le début, il y a un an. Comme Jacques Massey, le boeuf haché était un savant mélange de viandes de charognards et de boeuf de catégorie A-1. Cela permettait d'offrir des spéciaux avantageux surtout aux gens de Ville Lemoyne qui, moins fortunés que ceux de Brossard, sont de grands consommateurs de viandes hachées.

Roger Deslauriers, un boucher de 33 ans qui s'est lancé à son compte l'an dernier et qui avait réussi à ouvrir trois magasins d'escompte, s'est d'abord plaint de toute la publicité entourant les audiences de la CECO. En moins d'un mois, il a été contraint de fermer deux de ses boucheries.

Quant à savoir s'il vendait de la charogne, il a expliqué qu'il s'approvisionnait en boeuf désossé chez Gilbert Massey parce que celui-ci est un bon client et qu'il lui avait dit qu'il avait "une connection" dans des abattoirs. Le témoin jure qu'il ignorait où Massey prenait sa viande mais certaines conversations téléphoniques enregistrées par les policiers laissent perplexes des commissaires. Deslauriers explique qu'il savait qu'il s'agissait de la viande non estampillée mais pas plus.

Il soutient ne pas s'être doute qu'elle provenait d'animaux morts ou malades même si, à plusieurs occasions il a dû en retourner à Massey parce qu'elle était pourrie. Il dit que cette viande ne constituait qu'un achat de $400 à $500 par semaine alors que son chiffre d'affaires pour le boeuf de qualité dépassait $8,000 par semaine.

Pour sa part, Luc Longtin, 26 ans, l'associé de Michel Rosa dans le Dépanneur Laprairie, a d'abord commencé par prétendre qu'il ignorait que la viande que lui vendait Roger Deslauriers provenait de Gilbert Massey. Mais, un enregistrement de conversation téléphonique avec ce dernier l'a vite contredit. Il a ensuite prétendu qu'il ignorait que la viande qu'il vendait était de qualité douteuse mais très rapidement Me Paul l'a confondu une seconde fois en produisant sa déposition à huis clos.

Après ces deux parjures, selon les propos mêmes du procureur en chef, Longtin a été confronté avec une autre conversation, cette fois avec la responsable des cuisines du Foyer Notre-Dame de Laprairie. Dans l'entretien, la cliente reproche à son boucher la qualité de sa viande mais Longtin la rassure en faisant porter tout le blâme sur Fédéral Packing. Et cela, malgré que le gouvernement fédéral ait condamné son propre établissement.

Finalement, Me Paul a démontré comment Longtin était acoquiné avec un employé de la Great West Packer, Lorenzo Guillemette pour voler chaque dimanche matin une quinzaine de porcs de qualité. Le tout se faisant à l'insu des propriétaires de la Great West Packer. Une partie du butin était vendue à Bernard Dagenais, le beau-frère de Gilbert Massey, lequel approvisionnait Roger Deslauriers des Boucheries d'Escompte Roger.

Ces témoignages ont clos la preuve au sujet du réseau de Gilbert Massey. Aujourd'hui, la Commission entreprend l'étude d'un autre réseau, beaucoup plus important encore, celui de Fédéral Packing.

CHOUINARD

relais précieux et efficace entre le gouvernement affolé et les autorités fédérales, via M. Marc Lalonde, qui était alors chef de Cabinet de M. Trudeau.

La révision constitutionnelle, qui a avorté en 1971 à Victoria, a permis également à M. Chouinard de jouer un rôle capital, quoique discret et de façon parallèle aux Affaires intergouvernementales.

Selon des indications fiables, M. Chouinard était favorable à la formule de rapatriement mise au point par Ottawa, et le "package deal" aurait été accepté par le Québec n'eût été de l'intransigeance de MM. Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales, et Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, concernant la primauté législative en matières sociales. Le rôle de M. Chouinard n'a cessé de prendre de l'ampleur, bien sûr à cause de l'envergure de l'homme lui-même, mais aussi à cause de la faiblesse relative de l'entourage immédiat de M. Bourassa, et finalement en raison du départ de certains hommes-clé, dont MM. Morin et Castonguay.

Au moment où M. Trudeau fait mine de rouvrir le dossier constitutionnel, il sera intéressant de voir qui sera l'interlocuteur des hauts fonctionnaires d'Ottawa, à la place de M. Chouinard, et avec M. Arthur Tremblay, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, depuis bientôt quatre ans.

Il n'est pas sans intérêt de noter par ailleurs que le nébuleux Centre d'archives (ou d'analyse) et de documentation — le fameux CAD — a été mis sur pied par M. Chouinard, à la demande de son "patron, instruit par la crise d'octobre 1970 et par les négociations tumultueuses avec le Front commun du secteur public et parapublic. N'en déplaise à M. Chouinard, pour qui le CAD n'est qu'un service de coupures de presse élaboré ("clipping sophistiqué", selon son expression), plusieurs restent sceptiques sur le rôle et l'ampleur d'un Centre que d'aucuns considèrent comme le pivot d'un groupe d'espionnage politique et social, au service exclusif de M. Bourassa. Là encore, même si le CAD a atteint une certaine "maturité", le départ du secrétaire général pourrait bien être l'amorce d'un virage quelconque.

Mais alors, pourquoi M. Chouinard quitte-t-il son poste prestigieux pour monter sur le Banc, à un traitement équivalent à celui dont il jouit au gouvernement?

Le nouveau juge avait manifesté depuis un bon moment l'intention de retourner à ses premières amours et de se plonger dans les traités de droit et de jurisprudence. Une première fois déjà, ses services avaient été signalés par la décoration de l'Ordre du Canada. Il monte maintenant sur le Banc, à la place d'un ami, le juge Claude Gagnon, décédé l'hiver dernier.

Décidé à partir de toute façon, M. Chouinard aurait été fort embarrassé par sa mention durant l'enquête de la Commission Cliche à propos de la rencontre Paul Desrochers-Hervé Patenaude et de l'affaire Joyal. L'invitation est venue d'Ottawa, il l'a acceptée d'emblée, avec l'accord de M. Bourassa.

Et maintenant, qui prendra la relève? S'il veut poursuivre dans la même veine que depuis 1970, M. Bourassa fera appel, selon certains, à M. Robert Normand, sous-ministre de la Justice depuis quatre ans. Attaché durant nombre d'années au bureau de la législation, M. Normand a travaillé en étroite collaboration avec M. Chouinard. Même si M. Jérôme Choquette serait disposé à se départir de ses services, M. Normand lui-même ne serait pas intéressé plus qu'il ne faut à se replonger à coeur de jour dans les textes législatifs et les arrêtés ministériels.

Quant à M. Guy Coulombe, un pionnier du BAEQ "récupéré" par Québec en 1966, il serait mûr pour un changement, assurent ses amis. Mais ce n'est pas un homme de loi ni un juriste, formation que plusieucs estiment nécessaire au secrétaire général du Conseil exécutif.

Finalement, le choix de M. Robert Demers semble le plus plausible, du moins pour l'instant, et à la condition qu'il veuille bien déménager à Québec. A peu près du même âge que M. Bourassa, dont il est un ami personnel, il s'est fait confier des fonctions délicates par le premier ministre, dont il fut le président d'élections dans Mercier et le négociateur avec l'avocat du FLQ, Me Robert Lemieux, à l'automne 1970.

Quoi qu'il en soit, le choix du titulaire de ce poste stratégique sera révélateur de la portée et de l'importance des changements que M. Bourassa s'apprête à faire, au cours de l'été, tant au conseil des ministres que dans la haute fonction publique. Si, après cinq ans, le chef du gouvernement se contente d'une autre séance de chaise musicale, la déception sera grande chez ceux qui le disent à la croisée des chemins et le pressent d'effectuer un net virage. Si, en revanche, il ne peut recruter les hommes dont il a besoin pour donner plus d'étoffe à son entourage, l'échec en dira long sur le degré de désenchantement de ses amis eux-mêmes.

Chose certaine, M. Bourassa ressent lui-même le besoin d'injecter du sang neuf, bien qu'il s'en défende et fasse de grandes professions de foi en son entourage. Il sait fort bien qu'après cinq ans, c'est lui le patron et que le gouvernement, pour le meilleur et pour le pire, est à son image et à sa ressemblance.

Cette fois, dit-on, le départ de M. Chouinard lui donne la chance par excellence de donner tort à ses détracteurs de plus en plus nombreux qui l'estiment incapable de tailler dans le vif et de donner le coup de barre qui s'impose, de toute évidence.

POSTIERS

deux ans. Il a cité un cas qui venait d'être réglé après sept ans.

M. Mackasey tient d'autre part à ce que les postiers qui ont pris la semaine dernière et hier des "congés de maladie" ne soient pas payés pour ces jours chômés.

Le ministère peut réclamer des certificats médicaux comme preuve de maladie, a-t-il expliqué, et de tels documents seront réclamés des postiers qui ont été malades la semaine dernière.

Le syndicat, de son côté, affirme que ces certificats ne sont nécessaires qu'après une absence de plus de trois jours.

Si de part et d'autres les positions se raidissent dans le conflit des postiers, le ministère peut enfin respirer en pensant aux facteurs qui viennent d'accepter dans une proportion de 81% le contrat intervenu le mois dernier.

Ce contrat prévoit une augmentation horaire de 70 cents rétroactive au 1er janvier de cette année, une augmentation de 30 cents l'heure le 1er juillet, une hausse de 40 cents l'heure le 1er janvier 1976 et une dernière augmentation de 30 cents le 1er juillet 1976. Une clause d'indexation des salaires au coût de la vie entrera en vigueur le 1er janvier 1976. Le salaire moyen d'un facteur au moment de l'expiration du dernier contrat était de $4.44 l'heure.

SOUDURE

Suite de la page 3

Le matin même de l'accident, un mécanicien avait averti le contremaître Joseph Grégoire — décédé lors de l'accident — qui, se fiant à l'usage, n'a rien fait de cet avis. Depuis, la compagnie a fait remonter de 20 pouces les électrodes enfoncées dans les bassins en fusion pour permettre une meilleure inspection du système de refroidissement. Personne n'a dit cependant au coroner si le niveau du métal en fusion restera le même ou si les bassins continueront d'être trop chargés comme ils semblaient l'être au moment de l'accident.

Enfin, un autre contremaître à l'emploi de Chromasel depuis 20 ans, M. Samuel Turbide, a avoué hier qu'il n'avait jamais vu un agent de sécurité à l'usine de Valleyfields, qu'il n'avait jamais eu d'instructions particulières concernant la sécurité et que chaque employé apprenait sur le tas un métier aussi dangereux que celui de manipuler du métal en fusion. Il n'existe pas de procédure affichée pour déplacer les pots de métal en fusion, opération qui se fait à "l'oeil". Il n'y a jamais eu de pratique pour simuler les cas d'urgence à l'usine de Chromasco.

L'enquête doit se poursuivre mercredi.

BURGOS

Suite de la page 2

espagnols fut axée sur la personnalité d'Eva Forest, médecin, psychiatre, mère de famille et organisatrice de la première réunion des Femmes démocrates d'Espagne en 1970. Une autre des inculpées, Lidia Falcon, avocate, préparait pour novembre 1974 un Congrès féministe international, lorsqu'elle a été arrêtée. Le congrès fut annulé en guise de solidarité avec elle.

Selon l'avocat d'Eva Forest, Me Bandres, aucun des responsables de l'assassinat de l'amiral Blanco ou de l'attentat du Puerto del Sol n'a été arrêté. "Je suppose donc, a-t-il dit, que les accusations seront fondées sur des déclarations arrachées par la torture." Soulignons, à ce chapitre, que José Antonio Garmendia, dont le procès s'ouvre ce matin, est complètement paralysé à la suite des tortures subies depuis son arrestation dans une petite municipalité du pays basque.

Dans son appel à l'opinion internationale, l'automne dernier, le mari d'Eva Forest affirmait qu'un "nouveau procès de Burgos risque, cette fois, de se terminer dans le sang" et de coûter à vie à des "intellectuels démocrates et antifascistes", victimes d'une "monstrueuse machination" des autorités franquistes. Depuis cet appel, la voix du dramaturge Alfonso Sastre a été à son tour étouffée.

Ceux qui sont intéressés, de quelque façon, au sort des prisonniers politiques espagnols, peuvent s'adresser au 4339, rue Saint-Dominique, à Montréal.

Pour aujourd'hui
OXFAM

la météo

Les prochains jours seront caractérisés par du temps plutôt variable et des températures beaucoup plus saisonnières. Seul le nouveau Québec et l'extrême est resteront sous le régime atmosphérique établi durant ces derniers jours.

•

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac-Témiscamingue: généralement nuageux et possibilité de quelques averses et risque d'un orage. Maximum près de 20. Aperçu pour demain: dégagement.

•

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides: nuageux et possibilité d'averses. Maximum 22. Aperçu pour demain: ciel variable.

•

Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean, de Rimouski: faible pluie passagère se terminant au cours de la journée. Risque d'orages isolés. Maximum 18 à 20. Aperçu pour demain: généralement nuageux.

•

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de la Gaspésie: généralement ensoleillé. Maximum 15. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.



Le Vieux-Montréal a ses pavés et Gastown, ce quartier populaire de Vancouver, pour ne pas être en reste, aura une rue dont l'aspect n'est pas sans rappeler un casse-tête chinois. (Téléphoto CP)

Un budget de $473 millions

La taxe scolaire de l'île baisse au profit des villes

par Lise Bissonnette

La taxe scolaire diminuera substantiellement sur le territoire de l'île de Montréal en 1975-76. Pour les particuliers, elle baisse de 13 cents (de $1.54 à $1.31); pour les corporations de 29 cents (de $2.64 à $2.35). Mais les municipalités, comme on le sait déjà, s'empresseront de s'engouffrer dans le champ libéré par ces coupes, si bien que le contribuable ne verra guère la différence.

C'est tard en soirée que les membres du Conseil scolaire de l'île de Montréal ont accepté cette proposition qui fait suite à la décision du gouvernement québécois de diminuer le taux normalisé de la taxe scolaire pour permettre aux municipalités de récupérer une plus grande partie de la taxe foncière.

Ce taux normalisé atteint $1.18 pour Montréal (l'an dernier, il était de $1.41) et le Conseil a décidé d'imposer une surtaxe de 13 cents pour les dépenses dites "inadmissibles", c'est-à-dire admises par Québec mais non reconnues pour fins de subventions. Cette année, elles seront de $48 par élève en regard de $38 en 1974-1975.

Les revenus issus de la taxation diminueront cependant de près de $6 millions passant de $245.286,000 à $239,297,000. Cependant, le gouvernement assumera par des subventions la moitié du budget du conseil, alors que sa part n'a été que de 42% en 1974-1975.

C'est ce qui permettra au budget de fonctionnement du conseil et des commissions de connaître malgré tout une hausse de 3.3% pour une somme totale de $472,895,713. Les services de l'enseignement prennent évidemment la part du lion, soit près de $270 millions.

Parmi les commissions scolaires, la CECM vient, bien sûr, en tête avec $218,877,000, suivie par le PSBGM avec $60,624,220. La moins gourmande des commissions est celle de Verdun, avec un maigre $12 millions.

A lui seul, le Conseil scolaire de l'île prend $68 millions dont $59 millions vont au service de la dette, $4 millions au rattrapage en milieu défavorisé et $2 millions en subventions aux commissions pour le maintien d'une saine politique alimentaire dans les écoles.

On construira encore des écoles sur l'île de Montréal l'an prochain, selon des prévisions assez audacieuses. Le budget d'immobilisation s'élève à un peu plus de $50 millions. Les commissions scolaires s'accapareront près de $47 millions là-dessus pour édifier 16 nouvelles écoles et pour en aménager et rénover plusieurs autres.

La CECM détient toujours le championnat des chantiers avec plus de $17 millions suivie de plus loin par Verdun avec près de $9 millions.

Le taux de la taxe scolaire baisse chaque année, observe-t-on au conseil et le président, M. Jacques Mongeau, a indiqué son intention de mettre sur pied en priorité un comité qui étudiera tous les aspects de la fiscalité scolaire sur l'île de Montréal.

Opposition à une expérience de bilinguisme

OTTAWA (CP) — L'Association canadienne de contrôle du trafic aérien a demandé hier qu'on mette fin à une expérience de contrôle bilingue qui a débuté il y a un an.

Le président de l'Association, M. J.M. Livingston, soutient que tous les pilotes qui commandent des appareils devant voler dans des zones contrôlées, c'est-à-dire aux abords des aéroports et dans les corridors aériens, devraient avoir une connaissance de l'anglais.

L'Association suggère au gouvernement fédéral de donner des cours d'anglais aux pilotes francophones qui veulent naviguer dans les espaces contrôles.

Si les pilotes francophones n'ont pas une connaissance suffisante de l'anglais, leur brevet de pilote devrait indiquer qu'ils ne peuvent piloter dans les zones contrôlées, ou seulement dans les zones contrôlées de certains aéroports du Québec où les conversations entre pilotes et contrôleurs peuvent se dérouler en français ou en anglais.

La semaine dernière, une étude du ministère des Transports recommandait que les pilotes francophones aient accès à tous les aéroports du Canada. Cette étude recommandait également que l'anglais soit la langue de travail des contrôleurs, exception faite de ceux qui travaillent au Québec et de ceux qui sont en poste à l'aéroport international d'Ottawa.

27 mai

par la Presse Canadienne

La Loi de l'habeas corpus entrait en vigueur en Angleterre, il y a 278 ans aujourd'hui — en 1679. Cette loi stipule que toute personne accusée d'un crime quelconque ne peut être emprisonnée sans avoir comparu devant un juge à la première occasion possible. La teneur de la loi, qui prévoit également les pénalités en cas d'emprisonnement illégal, fut améliorée peu à peu. L'habeas corpus peut cependant être suspendu en temps de guerre ou de rébellion.

1885 — Bataille de Frenchman's Butte, en Saskatchewan.

1905 — Les Japonais détruisent 32 bâtiments russes dans le détroit de Tsushima.

1918 — Offensive allemande sur le front occidental.

1931 — Le professeur Picard faisait la première descente au fond des mers dans une capsule pressurisée, à 51,961 pieds de profondeur.

1941 — Le "Bismarck" est coulé par les Britanniques au large des côtes françaises: 2,300 morts.

1943 — Le rationnement de la viande est décrété au Canada.

1949 — Les libéraux conduits par Joseph Smallwood remportent la première élection à Terre-Neuve après l'entrée de celle-ci dans la Confédération.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

AVIS DE DECES

DAVELUY Régina. A Montréal, le 17 mai 1975, à l'âge de 88 ans, est décédée, Mlle Régina Daveluy, fille de feu Georges Daveluy et de feu Maria Lesieur-Desaulniers. Elle était la soeur de Marie-Claire, historienne et femme de lettres bien connue, décédée, Anna, Mère Marie Electa de St-Clair, s.f.m.m., décédée, Mme Bertha Normandin, décédée. Lui survivent ses neveux et nièces: M. Maurice Normandin, Mme Armand Gauthier (Marthe), Mme Léo Gratton (Marie), Mme John Ryan (Hélène), ses cousins et cousines: Mme Germaine D. Potevin d'Ottawa, Mme Letitia D. St-Pierre, Joseph Pierre Daveluy d'Ottawa, M. le Juge Guy Mérill Desaulniers, Mme Marthe D. Letondal, Mme Jacqueline D. Chagnon et plusieurs autres neveux et nièces, cousins et cousines. Les funérailles ont eu lieu le 20 mai dernier à l'église St-André-Apôtre, à 2 heures.

PROTEAU Edmond. A Montréal, le 25 mai 1975 à l'âge de 73 ans, est décédé M. Edmond Proteau, époux de Lucia Morin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Léandre, Mme Edouard Maretto (Jeannine), Fernand, Lorenzo, Mme Léopold Lemire (Mariette), Mme Odina Boulanger (Claire-Hélène), Mme Lionel Duchesneau (Desanges), Gabriel, André, Victor, Mme Paul Gagné (Céline), Mme Gaétan Demers (Nicole) et Jocelyn. La dépouille mortelle sera exposée jusqu'à mardi soir à 10 heures, au Salon Giroux & Fils Inc, 8880 Boul. St-Michel, et réexposée mercredi de 10 a.m. à 3 p.m. en l'église de St-Sébastien, où le service sera célébré. Et de là au cimetière de St-Sébastien, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, faire dons à la Société Canadienne du Cancer.

Ottawa attend l'accord de Saigon

OTTAWA (PC) — Le gouvernement de Saigon n'a pas encore communiqué avec Ottawa pour négocier la réouverture de l'ambassade canadienne qui a été fermée durant les derniers jours du régime Thieu.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a révélé que des entretiens ont eu lieu avec le Gouvernement provisoire du Sud-Vietnam. Les représentants du GPR à Paris n'ont toutefois pas transmis leur acquiescement.

Ottawa a donc demandé à l'ambassade française à Saigon de fournir, si nécessaire, de l'aide aux quelque 20 à 25 Canadiens qui sont demeurés sur ce territoire. L'ambassade française n'a pas encore répondu non plus au message.

La majorité des Canadiens vivant encore au Sud-Vietnam sont des missionnaires.

Entretemps, le ministère des Affaires extérieures a pris la défense de M. Allan MacEachen, soulignant le bien-fondé de sa décision de faire évacuer l'ambassade canadienne à Saigon, le mois dernier.

Le gouvernement a été fortement critiqué après avoir retiré son chargé d'affaires à Saigon, Ernest Hébert, et ses adjoints, le 24 avril, à bord d'un appareil des Forces armées canadiennes qui transportait aussi deux voitures.

M. John Diefenbaker, député de Prince-Albert avait affirmé que plusieurs employés vietnamiens de l'ambassade n'avaient pas été évacués et étaient menacés "d'une élimination presque certaine."

M. MacEachen avait rétorqué que les événements avaient ultérieurement prouvé que la décision d'Ottawa était la bonne. Il avait aussi loué le travail de M. Hébert et de ses adjoints au Sud-Vietnam, et qualifié d'injustifiées et de sans fondement les critiques formulées à leur endroit.

Il croit qu'il aurait été dangereux pour le personnel diplomatique canadien de demeurer à Saigon où il ne pouvait plus rien accomplir de pratique et d'efficace. La situation s'était si gravement détériorée à l'époque dans ce pays que l'ambassade ne pouvait plus travailler de façon positive.

Ottawa affirme qu'il était impossible de ramener des Vietnamiens au Canada en raison de l'opposition du gouvernement saigonnais à de tels départs. En fait, les autorités vietnamiennes ont interdit à M. Hébert de prendre à bord de l'appareil des forces armées les Vietnamiens qui s'étaient rendus à l'aéroport à bord de sa propre voiture. D'autres diplomates étrangers, qui sont demeurés à Saigon après le départ des Canadiens, n'ont pas obtenu plus de succès dans leurs tentatives.

M. MacEachen affirme que les Canadiens ne pouvaient prendre exemple sur les Américains durant l'agonie du gouvernement Thieu.

A cause des nombreuses années de participation active à la guerre, les Américains pouvaient se permettre d'agir de façon indépendante.

Les Vietnamiens qui avaient travaillé étroitement en collaboration avec les Américains étaient susceptibles d'être la cible de vengeance de la part du GRP et devaient être évacués.

Relèvement des prestations aux anciens combattants

OTTAWA (PC) — A compter du 1er juillet prochain, 136,000 anciens combattants ou leur famille bénéficieront d'une augmentation des prestations de guerre qui passeront à $200.39 maximum par mois pour le célibataire et à $341.53 pour l'ancien combattant marié.

L'ancien combattant célibataire recevra ainsi $4.48 de plus par mois et celui qui est marié $7.67. Par ailleurs, le montant pour chaque enfant sera majoré de $1 par mois et s'établira à $53.74. Dans le cas d'un ancien combattant marié et ayant deux enfants à sa charge, le revenu annuel passera de $6,112 à $6,228.

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine".

Le Vert Galant

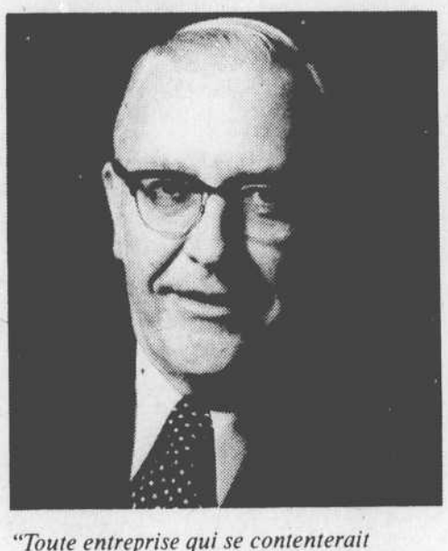
Déjeuners d'affaires
1425, rue Crescent
844-4185

Nous avons dit au Président de Gulf: "Les industriels exploitent nos ressources sans se soucier des générations futures."

Voici ce que J. McAfee nous a répondu:

Afin d'aider le monde des affaires à se raconter, en ces temps de critiques et de malentendus, le Groupe Investors, dont les compagnies associées sont actionnaires d'un grand nombre de corporations canadiennes, a organisé une série d'interviews entre Maurice Chartrand et Dean Walker, journalistes, et les cadres de grandes corporations. Nous croyons que ces rencontres surprendront et éclaireront tous les Canadiens.

Nous présentons ici une version abrégée d'un interview; cependant, vous pouvez obtenir une version complète de cette rencontre et des autres en postant le coupon ci-dessous. Dans cet interview, Maurice Chartrand et Dean Walker s'entretiennent avec M. Jerry McAfee, Président de Gulf Oil Canada Limitée.



"Toute entreprise qui se contenterait d'empocher ses profits aujourd'hui n'aurait plus rien pour travailler demain."

M.C./D.W.: Monsieur McAfee, Gulf Oil Canada a fait l'an dernier $161 millions dans la production et la vente de ressources canadiennes. Il vous importe sans doute plus de vendre le plus vite possible que de penser aux générations futures.

J. McAFEE: L'industrie a des objectifs plus nobles que de faire immédiatement le plus d'argent possible. Le rôle de Gulf, c'est de contribuer à fournir au pays l'énergie dont il a besoin non seulement aujourd'hui, mais dans l'avenir. Si nous n'investissons pas une grande partie de l'argent que nous faisons aujourd'hui dans le développement de nouvelles ressources, notre avenir sera court.

M.C./D.W.: Vous me demandez de vous croire sur parole?

J. McAFEE: Vous n'êtes pas obligé de me croire. Le dossier du système de libre entreprise démontre clairement comment ceux qui nous ont précédés ont établi les bases de ce dont nous jouissons aujourd'hui.

La valeur de notre système, c'est que son étalon de mesure – le rendement sur le capital – garantit qu'on tiendra compte de l'avenir. Toute entreprise qui se contenterait d'empocher ses profits aujourd'hui n'aurait plus rien pour travailler demain. C'est le mécanisme auto-régulateur. Chaque entreprise doit s'occuper de sa propre survie.

L'enjeu est de taille. Gulf Oil a des actifs de $1.2 milliard qui ont rapporté l'an dernier un revenu net de 15%. C'est l'avoir de nos actionnaires. Mais si ces actifs ne sont plus productifs et si l'entreprise n'a plus un avenir prometteur, cet avoir perd sa valeur.

C'est pour cela que les digireants d'entreprises doivent toujours se soucier de l'avenir. C'est pour cela que notre entreprise a toujours réinvesti plus dans le domaine de l'énergie qu'elle n'en a retiré. C'est récemment, seulement, que l'industrie a pu recouvrer à même ses revenus, les $21 milliards requis depuis 1947 pour découvrir et développer les réserves canadiennes de pétrole et de gaz. Aujourd'hui nous investissons massivement dans l'Arctique et dans les zones côtières et ce n'est que dans cinq ou dix ans que nous en tirerons des revenus.

M.C./D.W.: Quels sont vos motifs? Vous n'êtes pas des institutions de charité à ce que je sache!

J. McAFEE: Bien sûr, mais nous espérons des gains futurs. Nous espérons qu'en investissant nos profits aujourd'hui, nous en retirerons davantage plus tard.

Je n'essaierai pas de vous faire croire que nous agissons par altruisme. L'enjeu de l'entreprise, c'est de faire des profits. C'est parce que nous croyons qu'il y aura encore plus de profits dans l'avenir que nous continuons à explorer, que nous réinvestissons davantage dans l'entreprise.

M.C./D.W.: Pourtant, c'est sûrement encore plus profitable d'imiter l'enfant qui ne mange pas ses croûtes, de n'exploiter que ce qui est facile et de laisser le reste dans le sous-sol?

J. McAFEE: En fait, nous exploitons les ressources qui sont les plus économiques, mais ce n'est pas nécessairement gaspiller. Ce ne serait pas bien brillant de notre part d'investir dans des choses qui économiquement n'ont pas de sens. Plusieurs ressources que nous n'utilisons pas aujourd'hui pourront être exploitées plus tard.

M.C./D.W.: Cela veut dire que nos enfants seront aux prises avec des ressources coûteuses parce que nous avons épuisé les plus faciles?

J. McAFEE: C'est la vie. Mais n'oubliez pas que nous jouissons aujourd'hui de ressources dont nos grands-pères ignoraient l'existence. Ce sera la même chose pour nos petits-enfants. Ils utiliseront cependant la technologie que nous développons aujourd'hui en utilisant les profits réalisés grâce aux ressources disponibles.

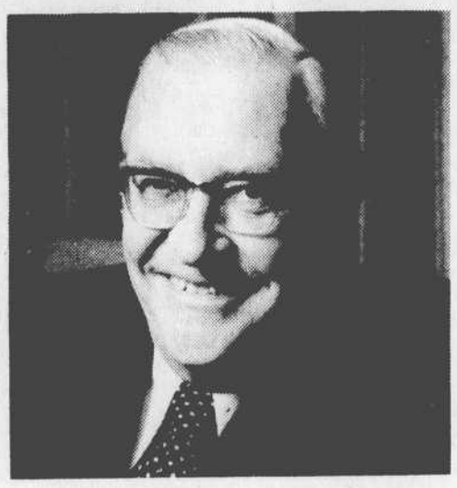


"N'oubliez pas que nous jouissons aujourd'hui de ressources dont nos grands-pères ignoraient l'existence."

M.C./D.W.: Vous avez fait ces profits en épuisant les ressources accessibles. Maintenant qu'il ne vous reste que celles qui le sont moins, vous demandez aux gouvernements de vous aider.

J. McAFEE: Nous faisons face à un accroissement considérable des fonds requis pour réussir à répondre à la demande future de ce pays. A cause des impôts et des coûts plus élevés, l'investissement requis dépasse les capacités financières du secteur privé. C'est pourquoi nous avons demandé la participation financière des gouvernements. Le cartel Syncrude (auquel participent Gulf, Imperial Oil, Cities Service et les gouvernements de l'Alberta, de l'Ontario et du Canada) démontrera peut-être comment on pourra financer à l'avenir ces projets de longue haleine extrêmement considérables et comportant de grands risques.

Quand, en 1973, Gulf s'est intéressé à Syncrude, nous pensions que l'aventure était à peu près rentable. Depuis, l'inflation et les nouvelles taxes ont réduit nos possibilités de gains. Même si vous payez maintenant le pétrole trop cher, il nous reste moins d'argent parce qu'une partie des revenus se retrouvent dans les coffres de l'Etat. C'est une autre raison qui justifie la participation gouvernementale.



"Les taxes représentent la plus grande partie de ce que vous payez de plus pour les produits pétroliers."

M.C./D.W.: Je n'ai aucune objection... voyez-vous, je crois avoir un meilleur contrôle sur le gouvernement que sur vous. En fait, le gouvernement vous a retiré l'argent que vous auriez pu investir et il l'investit pour moi à mon profit.

J. McAFEE: Ça serait bien tant mieux, si c'était vrai. Malheureusement, le gouvernement distribue ses revenus à toutes sortes de bonnes causes, depuis l'assurance-chômage jusqu'aux salaires des députés. De fait, sauf la participation dans Panartic et son engagement récent dans Syncrude, vos dollars taxés n'ont pas servi à développer nos ressources.

C'est là qu'on triche. Les taxes représentent la plus grande partie de ce que vous payez de plus pour les produits pétroliers. Cela veut dire que les revenus accrus ne retournent pas au développement de nouvelles ressources.

M.C./D.W.: Les entreprises dépensent des millions en publicité pour nous persuader de faire plus, d'acheter plus, de consommer plus. Comment peut-on justifier cela alors que nous devons économiser plus et gaspiller moins d'énergie.

J. McAFEE: La publicité de notre industrie ne vise qu'à promouvoir une marque plutôt qu'une autre. Nous n'encourageons pas une consommation accrue. La conservation est extrêmement importante, mais faites attention au jugement à courte vue. L'objectif réel ne devrait pas être la non-utilisation, mais la sagesse dans l'utilisation. C'est impossible que nous conservions assez pour que les ressources ne s'épuisent pas dans l'avenir. Bien sûr, tout peut aider, mais la conservation à elle seule n'est pas la solution.

Notre publicité insiste maintenant sur une utilisation plus efficace de l'énergie, mais elle n'aura que des effets limités. La vraie réponse, c'est le marché qui la donnera.

Tant que les prix n'auront pas atteint le point où les consommateurs décideront qu'utiliser leur automobile coûte vraiment trop cher, toute la persuasion du monde n'aura pas grand effet. Le marché est fait pour cela. Il nous laisse décider ce que nous voulons et quel prix nous sommes prêts à payer. Le prix sert à établir les priorités parmi tout ce que nous désirons.

M.C./D.W.: Guidée par les seules décisions du marché, l'industrie peut-elle garantir que mes enfants et mes petits-enfants auront assez de pétrole et d'autres ressources?

J. McAFEE: Chez Gulf Canada nous prévoyons de huit à dix ans à l'avance. Dans le monde que nous connaissons, c'est une période très longue. Nous devons prendre les décisions, au meilleur de notre jugement et sur la base de la meilleure information possible.

Dans Syncrude, nos prévisions couvrent une période de 25 ans. Nos projections tiennent compte de la demande jusqu'en 1995. En affaires, nous ne pouvons envisager un avenir aussi lointain d'un seul coup.

Prévoir même pour dix ans, c'est un terme plus long que celui qu'on impose à la plupart des gouvernements et à la plupart des entreprises humaines.

M.C./D.W.: Pourtant dix ans, ça ne veut rien dire pour mes enfants.

J. McAFEE: Vous devez alors avoir un peu confiance dans les réalisations technologiques récentes. L'Amérique du Nord a certainement assez de génie pour faire face aux défis de l'avenir, tout comme nos ancêtres ont fait face aux défis du passé.

Si vous vous attendez à ce que le système garantisse l'avenir de vos enfants, vous rêvez en couleurs. Si vous croyez que nous devons avoir à la fois le confort, la sécurité et la tranquillité d'esprit, détrompez-vous! L'homme ne survivra pas avec des idées pareilles. Chaque génération doit relever ses propres défis.

M.C./D.W.: L'an dernier Gulf Oil Canada a fait $161 millions. Qu'avez-vous fait de cet argent?

J. McAFEE: Soixante-dix-neuf pour cent ont servi à la recherche et au développement de nouvelles ressources.

M.C./D.W.: Prétendez-vous qu'au lieu d'utiliser les ressources, vous les créez?

J. McAFEE: Oui, nous les créons. Les réserves qu'on a trouvées dans le delta du Mackenzie, par exemple, ne valent pas un cent à moins que quelqu'un ne dépense $7 milliards pour construire un pipe-line, d'autres milliards pour trouver d'autres réserves, d'autres milliards pour construire des raffineries, des puits...On ne peut créer des ressources de cette façon à moins d'avoir le moyen de les créer. Ce moyen, c'est le profit.

On a donc le paradoxe de l'énergie: d'une certaine façon, plus on en utilise, plus on en a. Vous produisez et vous vendez du pétrole et du gaz, vous faites des profits, vous utilisez ces profits pour découvrir et produire encore plus de pétrole et de gaz.

C'est en définitive la garantie des ressources futures pour vos enfants et pour leur pays.

M.C./D.W.: Vous voulez dire que le marché est plus efficace que les contrôles gouvernementaux?

J. McAFEE: J'en suis absolument convaincu. Peu importe l'attrait des allocations ou des rationnements gouvernementaux, en théorie, personne n'est assez fin pour prévoir ce que feront des millions de personnes.

Récemment nos voisins américains nous ont assez bien démontré dans quelle situation lamentable on peut se placer en essayant de remplacer les lois du marché par l'esprit mesquin de l'homme. La pénurie d'essence aux Etats-Unis a été en grande partie créée par un contrôle artificiel des prix. Cela a en même temps stimulé la demande et réduit la capacité de l'industrie de développer de nouvelles ressources.

Pour en savoir plus long sur le monde des affaires et les principes de libre entreprise, remplissez ce coupon et postez-le à:

C.P. 1161
Place Bonaventure
900 ouest, rue de la Gauchetière
Montréal, P.Q. H5A 1G5

NOM

ADRESSE APP.

VILLE PROV.

CODE POSTAL MD-2

Ce deuxième d'une série d'interviews sur le rôle du monde des affaires dans la vie canadienne vous est offert par les compagnies du Groupe Investors desservant plus d'un demi-million de Canadiens et actionnaires de la compagnie Gulf Oil Canada Limitée.

La normalisation par la saisie de manuscrits en Tchécoslovaquie

PRAGUE (AFP) — Le philosophe tchécoslovaque Karel Kosik a adressé une lettre ouverte à Jean-Paul Sartre dans laquelle il exprime la crainte que les saisies systématiques de notes et manuscrits dont il vient d'être la victime, comme d'autres écrivains dissidents, ne constituent une nouvelle étape de la "normalisation" en Tchécoslovaquie.

Au cours des deux derniers mois, la sécurité tchécoslovaque a effectué toute une série de perquisitions aux domiciles d'un certain nombre d'intellectuels engagés en 1968 et 1969 dans les activités du "printemps de Prague". Chaque fois la police semblait s'intéresser aussi bien à des textes politiques que littéraires.

Pour sa part Karel Kosik, ancien membre du comité central du Parti communiste et ex-titulaire de la chaire de marxisme-léninisme à la faculté de philosophie de Prague, s'est vu le 28 avril dernier confisquer plus de mille pages de ses manuscrits philosophes.

Dans sa lettre ouverte le philosophe écrit: "Etant donné que la police a aussi confisqué leurs manuscrits à mes amis, les écrivains Ivan Klima et Ludvik Vaculik, une question s'impose: n'ai-je pas été le témoin d'une chose qui pourrait ouvrir la voie à des conséquences extrêmement graves pour la culture tchèque? N'a-t-on pas essayé ce jour-là l'efficacité de nouvelles méthodes perfectionnées, en comparaison desquelles l'activité de la censure n'était jusqu'à présent qu'un ridicule jeu libéral? Avril 1975 ne marque-t-il pas une nouvelle étape pour tenter d'imposer à la société une nouvelle habitude, une nouvelle normalité — la confiscation régulière de manuscrits?"

Karel Kosik écrit encore: "Depuis six ans, je me trouve dans une situation très particulière. J'existe en fait sous deux formes: je n'existe pas alors que j'existe. Je suis mort alors que je vis. J'ai été réduit à presque rien pour ce qui est des droits civiques et humains fondamentaux et par ailleurs je jouis d'une existence exceptionnelle pour ce qui est des soins et de l'attention dont me comble la police. (...) Je suis suspect et je n'ai commis aucun acte criminel. Pourquoi? Parce que je considère la pensée comme un droit humain, inaliénable et que je me sers de ce droit (...) parce que je mets au nombre des droits humains fondamentaux que chacun puisse garder sa dignité et ne pas plier l'échine".

Le philosophe termine sa lettre en déclarant: "Jusqu'ici je me suis toujours tu à propos de toutes les mesures de discrimination dont j'ai été la victime: elle ne menaçait pas mon existence dans son essence — pouvoir penser et écrire. Mais après la confiscation de mes manuscrits je ne puis plus me taire, car je ne veux pas être coupable. Je deviendrais complice si je passais sous silence qu'au dessus de la tête de tous les écrivains tchèques, on suspend une épée de Damoclès menaçante: la police peut n'importe quand et à n'importe quel d'entre eux confisquer le manucrit en cours ou terminé d'une oeuvre. Il est encore temps d'écarter cette menace".

L'énergie et la récession à l'ordre du jour de l'Agence et de l'OCDE à Paris

PARIS (Reuter) — Une double conférence ministérielle de pays industrialisés non communistes s'ouvre aujourd'hui à Paris, au cours de laquelle les consommateurs de pétrole offriront sans doute de reprendre le dialogue avec les producteurs, et les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), s'engageront probablement à s'abstenir d'une guerre commerciale entre eux malgré la récession et l'inflation dans la zone de leur ressort.

La première phase de la conférence réunira les chefs de la diplomatie des dix-huit pays de l'Agence internationale de l'énergie, dont le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger. L'Agence doit examiner dans quelle mesure elle sera prête à inclure les denrées essentielles, y compris les matières premières, dans un dialogue énergétique mondial.

Le désir apparent des pays producteurs de pétrole d'accroître les prix pétroliers au mois de septembre est venu souligner l'importance que pourrait avoir une conférence énergétique mondiale pour la stabilisation du marché pétrolier.

M. Kissinger a déjà donné à entendre publiquement que les Etats-Unis ne s'opposeront plus à ce que l'avenir des autres denrées essentielles fasse l'objet d'une discussion en même temps que le pétrole, comme le demandent les producteurs pétroliers.

Avant les entretiens de l'Agence, M. Kissinger aura des conversations au petit déjeuner avec le président Valery Giscard d'Estaing, de France. L'Agence espère ensuite couronner ses débats en déclarant que les pays consommateurs sont prêts à reprendre avec les pays producteurs le dialogue suspendu le mois dernier à la suite d'un désaccord à propos des matières premières.

La phase de la conférence concernant l'OCDE réunira les ministres des Finances de vingt-quatre pays de l'Organisation ainsi que leurs ministres des Affaires étrangères, et portera notamment sur l'inflation, la récession et le chômage. Elle occupera les journées de demain.

Nombre de ministres doutent qu'une reprise de l'économie soit possible dans un avenir relativement proche comme l'ont indiqué de récentes prévisions.

Le chômage global dans les pays de l'OCDE a pratiquement doublé, depuis l'an dernier, sans manifester de signes d'atténuation prochaine. Il touche actuellement quatorze millions de personnes, soit cinq pour cent de la main-d'oeuvre.

Les perspectives sont assombries par un fort recul du commerce mondial — dix pour cent par rapport à l'an dernier — et une baisse de trois pour cent de la production globale, régression la plus sensible jamais enregistrée par l'OCDE, déclare-t-on de source autorisée.

La baisse de la production a été particulièrement sensible aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Italie.

Bien que, dans l'ensemble, l'inflation ait commencé à se résorber, tombant de quinze pour cent l'an dernier à un peu moins de dix pour cent cette année-ci, le problème demeure particulièrement sérieux en Grande-Bretagne où le taux a atteint environ vingt-cinq pour cent en 1975.

La détérioration de l'économie britannique fera sans doute l'objet d'un sérieux examen au cours de la conférence. De source autorisée on a démenti que la Grande-Bretagne songe à dénoncer l'accord conclu l'an dernier pour empêcher des restrictions à l'importation ou des incitations artificielles à l'exportation.

Le dispositif tend à interdire aux adhérents en proie à des problèmes de balance des paiements de tenter de surmonter leurs difficultés aux dépens de leurs partenaires commerciaux.

De même source, on déclare que l'accord sera reconduit, ce qui équivaudra à un engagement à éviter une guerre commerciale.

Les Neuf renoncent à défendre une position commune à l'OCDE

DUBLIN (AFP) — Les neuf pays de la Communauté européenne réunis au château de Dublin ont renoncé à défendre une position commune sur le problème des matières premières lors de la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris.

La Belgique a retiré au dernier moment le projet de résolution communautaire sur la question des matières premières qu'elle avait préparé pour la réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE de Dublin.

Les neuf ministres se sont bornés à échanger leurs opinions sur un document général, préparé par la Commission de Bruxelles et présenté par M. François-Xavier Ortoli. Ce document vise seulement à harmoniser la position des Neuf en vue de la session spéciale de l'Assemblée des Nations unies sur les matières premières au début septembre à New York.

Les ministres ont été quasiment unanimes à estimer que le principe de l'indexation des cours des produits de base sur les prix des produits industriels n'était pas le meilleur moyen de réaliser la stabilisation des marchés. La formule de l'indexation, ont-ils fait valoir, sert peut-être les intérêts des pays producteurs, mais elle risque de défavoriser dangereusement les pays consommateurs les plus pauvres.

Le document de la commission, qui a reçu l'approbation générale des ministres, est basé sur les principes suivants:

— la Communauté est prête à négocier des accords de stabilisation sur des produits spécifiques;

— ces accords ne doivent pas se substituer à l'aide au développement;

— les pays consommateurs et les pays producteurs doivent mettre en place des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières, analogues à ceux prévus par la convention de Lomé conclue entre la CEE et quarante-six pays du tiers monde.

Il est vraisemblable qu'en l'absence d'une position communautaire sur les matières premières, la Grande-Bretagne développera à la réunion de l'OCDE, les idées déjà présentées par le premier ministre Harold Wilson à la récente conférence du Commonwealth à la Jamaïque. Les idées britanniques sont proches de celles exposées par le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, dans son discours de Kansas City et qu'il reprendra lui aussi devant l'OCDE.

Ian Smith menace de rompre si l'ANC bloque la réunion constitutionnelle

SALISBURY (par Reuter) — Le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, a lancé un ultimatum aux nationalistes, menaçant de rompre les pourparlers si le Conseil national africain (A.N.C.) ne donnait pas son accord à la tenue d'une conférence constitutionnelle pour décider de l'avenir politique du pays.

"Ou nous convenons de tenir une conférence ou nous y renonçons et nous expliquons pourquoi," a dit M. Smith, précisant qu'il avait lancé cet ultimatum aux dirigeants de l'A.N.C. lors de leur rencontre de jeudi dernier, la première depuis plus de deux mois.

Une nouvelle rencontre est prévue "dans quelques semaines", a-t-il dit. Si l'A.N.C. maintenait son opposition, à la conférence — les deux parties ont des vues opposées sur les participants, le lieu de la conférence et sa présidence — le gouvernement rhodésien se tournerait vers d'autres groupements africains, a indiqué M. Smith.

Le premier ministre rhodésien affirme à ce sujet que nombre de responsables africains sont déçus par l'attitude de l'A.N.C. et que certains groupes africains ont exprimé l'espoir d'engager des pourparlers avec le gouvernement. Il n'identifie toutefois pas ces responsables et ces groupements.

Le gouvernement a fait preuve de patience a-t-il dit, et a rempli tous les engagements que l'on attendait de lui pour promouvoir la détente.

"En d'autres termes, ma patience est à bout," a-t-il dit dans un discours prononcé à l'ouverture du congrès de l'association des employés municipaux, à Salisbury.

S'il ne se trouve pas d'Africains prêts à discuter avec le gouvernement d'une méthode par laquelle Blancs et Noirs pourraient vivre ensemble en bonne entente en Rhodésie, les autorités n'auront d'autre choix que de repenser leur approche du problème, a-t-il déclaré.

Les affirmations de M. Smith sur les engagements du gouvernement sont contestées par l'A.N.C. qui lui reproche justement de n'avoir pas respecté certaines des clauses de l'accord de Lusaka, notamment en ce qui concerne la libération des quelque trois cents détenus politiques.

Pour sa part, sir Roy Welensky, ancien premier ministre de la défunte fédération Rhodésie-Niazaeland, a vivement critiqué l'ultimatum lancé par le premier ministre, M. Ian Smith.

Il a dit partager la préoccupation de M. Smith face au comportement récent des dirigeants de l'A.N.C.

"Je suis avec lui lorsqu'il s'agit de leur faire clairement connaître les positions, mais je pense qu'il est tout à fait regrettable de dire qu'il n'y aura pas de conférence si les choses n'aboutissent pas à présent," a-t-il souligné.

Sir Roy, qui parlait devant une quarantaine de journalistes à Salisbury, a dit avoir toujours considéré comme inévitable la règle de la majorité en Rhodésie.

"Mais les propos tenus à la Jamaïque (durant la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth) m'écoeurent," a-t-il souligné. "L'introduction immédiate du suffrage universel conduirait au chaos et à l'anarchie en Rhodésie, une période de transition est absolument vitale," a-t-il dit.

Sir Roy a estimé qu'il appartenait au gouvernement d'avancer ses propres propositions en vue de la tenue d'une conférence constitutionnelle plutôt que d'attendre que la conférence ait lieu.

L'A.N.C. entend pour sa part obtenir de M. Smith l'assurance que le révérend Ndabaningi Sithole, membre du comité exécutif accusé d'avoir milité en faveur de la poursuite des opérations de guérilla après l'accord de cessez-le-feu, ne sera pas de nouveau incarcéré s'il regagne la Rhodésie. Il vit actuellement à Lusaka.

Les nationalistes entendent également que soit clarifiée l'interprétation à donner à l'accord de Lusaka. Une rencontre entre les parties à l'accord (Afrique du sud, Rhodésie, ANC, Frelimo, Zambie, Tanzanie, Botswana) est envisagée depuis un certain temps. Aucune date n'a toutefois été fixée.

M. Smith a admis que peu de progrès avaient été accomplis lors de la rencontre de jeudi et a noté que les tergiversations sur la tenue de la conférence constitutionnelle se poursuivaient depuis maintenant cinq mois.

Il a vivement dénoncé les déclarations faites à l'étranger par les dirigeants de l'ANC, qui "affectent durement le moral des Rhodésiens," et la presse rhodésienne qu'il juge partisane. "A mon avis, la presse du groupe Argus est l'institution la moins rhodésienne de notre pays et elle a fait plus que toute autre organisation pour porter préjudice à un règlement de notre problème constitutionnel," a-t-il dit.

De bonnes bases pour le dialogue euro-arabe

DUBLIN (Reuter) — Après la tournée au Proche-Orient de M. Garret Fitzgerald, le dialogue euro-arabe devrait s'engager sur de bonnes bases, ont estimé les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne réunis à Dublin.

Leur collègue irlandais, qui est aussi le président en exercice du conseil des ministres de la Communauté, a émis dans un communiqué l'espoir que le dialogue pourra s'engager comme prévu au Caire le 10 juin.

Autre sujet à l'ordre du jour de ce conseil, le problème des matières premières. Les ministres qui doivent se rendre aujourd'hui à Paris pour aborder cette question avec le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger et les représentants des autres pays industrialisés, ont brièvement abordé le sujet. Ils sont toutefois convenus que l'effort le plus important devra être développé à Paris où les pays industrialisés doivent publier une déclaration par laquelle ils exprimeront leur volonté de reprendre le dialogue avec les pays en voie de développement et les puissances pétrolières.

Au cours du débat, M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission de la Communauté, a suggéré que la CEE vise à conclure des accords internationaux sur les principales matières premières.

Cela pourrait être facilité par un accord permettant aux pays producteurs les plus pauvres d'être assurés de prix stables pour leurs exportations.

Les ministres ont rapidement abordé la question des relations avec la Chine. Ils sont convenus que la décision de Pékin de reconnaître la Communauté devra être soulevée lors du conseil européen de juillet.



Une "Kennedy Connection" dans le complot contre Fidel Castro ?

NEW YORK (AFP) — L'ancien président John Kennedy et son frère Bob, alors attorney general, n'étaient pas tout à fait étrangers aux projets de la CIA d'assassiner Fidel Castro si l'on en croit le Time. Dans sa dernière livraison, le magazine affirme, en citant des "sources dignes de foi": "que les Kennedy aient ou non autorisé les tentatives de meurtre du premier cubain, n'est toujours pas clair. Mais ils firent savoir à la CIA, au moins, que Castro devait être chassé du pouvoir par tout moyen que l'Agence de renseignements pouvait imaginer."

Sous le titre, "The Kennedy Connection", le Time écrit que le président et son frère accueillirent avec colère, l'échec de la Baie des Cochons, et "ordonnèrent secrètement" de chercher des "moyens sûrs de déposer" le dirigeant cubain.

Selon la revue, cette mise en cause des deux hommes dans les complots contre Fidel Castro, pourrait mener à une nouvelle enquête sur le meurtre du président Kennedy. Le Time rappelle cependant que rien jusqu'à maintenant, n'est venu étayer la thèse selon laquelle cet assassinat aurait pu être une mesure de représaille. En conclusion, l'hebdomadaire affirme: "la signification de la Connection Kennedy au complot anti-Castro tend à détruire la notion selon laquelle la CIA opérait largement à l'insu du contrôle présidentiel".

Newsweek, de son côté, se référant à une haute personnalité des services de renseignements, indique "qu'un gros effort fut entrepris par l'administration Kennedy pour se débarrasser de Castro." "La CIA n'était pas seule dans le coup, dit Newsweek, la campagne contre Castro aurait également impliqué le département d'Etat et le Pentagone."

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE

TIRAGE: 24 JUIN - $1 LE BILLET

Nombre de billets limité

LA QUÉBÉCOISE

EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES : FAUT FÊTER ÇA

L'Afrique de l'Ouest, une communauté de quinze États et de 130 millions d'hommes

LAGOS (Reuter) — Les chefs d'Etat ou les représentants de quinze pays d'Afrique de l'Ouest se réunissent aujourd'hui à Lagos pour décider la création d'une communauté de quelque cent trente millions d'hommes regroupant Etats francophones, anglophones et lusophone de la région.

La grande "Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest" (CEDEAO) envisagée vise, à l'image de la Communauté économique européenne, à établir entre les pays membres un tarif extérieur commun et à favoriser leurs échanges.

L'idée avait été évoquée pour la première fois dans les années 1960, peu après l'indépendance de plusieurs pays anglophones et francophones de la région, mais ce n'est qu'en 1972, à l'initiative des généraux Yakubu Gowon et Gnassingbe Eyademe, chefs d'Etat du Nigeria et du Togo, qu'elle fut examinée en profondeur et acceptée après trois années d'études.

Parmi les Etats qui se proposent, non sans certaines réserves, d'adhérer à la CEDEAO, figurent les six pays francophones (Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) qui ont formé il y a deux ans leur propre "Communauté de l'Afrique de l'Ouest." Ces derniers ont cru déceler en la nouvelle communauté "une rivale que domine un esprit anglophone s'opposant à toute supranationalité."

Le général Gowon et les autres chefs d'Etat anglophones partisans de cet ensemble régional de six millions de kilomètres carrés aux ressources naturelles considérables, se sont efforcés de leur mieux de rassurer les francophones en soulignant la complémentarité des deux organisations.

Experts et juristes des quinze pays qui envisagent d'adhérer à la CEDEAO se sont réunis successivement à Lomé en 1973, à Accra en 1974 et à Monrovia en janvier pour mettre au point le traité instituant la communauté et ses mécanismes, visant à réduire progressivement les droits de douane entre pays membres.

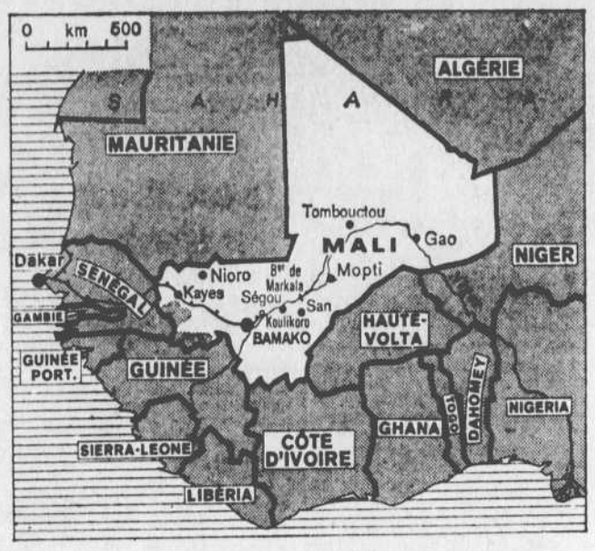
Une série de contrôles prévus au traité assurera que les pays membres ne subissent pas les contre-coups de mesures fiscales unilatérales ou multinationales adoptées par l'un des pays membres ou un groupe d'entre-eux.

Le traité prévoit l'harmonisation des politiques industrielle et agricole des quinze Etats, la standardisation et le développement des infrastructures de base. La circulation des biens, des capitaux et des personnes sera assurée et le développement économique général de la région accéléré.

Le traité prévoit l'institutionalisation d'une conférence de chefs d'Etat et de gouvernement au moins une fois par an pour définir ou réaménager les grandes orientations de la communauté. Celle-ci sera dotée d'un secrétaire-général nommé par la conférence des chefs d'Etat. Un conseil des ministres siégera deux fois par an. Il comprendra deux ministres par pays. Quatre commissions techniques seront constituées, chargées respectivement du commerce, des douanes, du mouvement des personnes, des questions monétaires et des paiements, de l'industrie et des ressources naturelles, du transport, des communications et de l'énergie, et des affaires sociales et culturelles.

La CEDEAO sera en outre dotée d'une cour arbitrale qui sera saisie des différends entre Etats membres relatifs à l'interprétation ou à l'application du traité instituant la communauté, aux décisions de la conférence des chefs d'Etat ou du conseil des ministres.

Envisagent de participer à cette communauté les pays suivants: Côte d'Ivoire, Dahomey, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.



Sont déjà arrivés à Lagos pour le sommet, qui se poursuivra demain, les présidents Moktar Ould Daddah (Mauritanie) Sir Dawda Jawara (Gambie), Gnassingbe Eyadema (Togo), Seyni Kountche (Niger), Sangoule Lamizana (Haute-Volta), Félix Houphouet-Boigny (Côte d'Ivoire), Luis Cabral (Guinée-Bissau), Mathieu Kerekou (Dahomey). MM. Abdou Diouf et Lansana Beavogui, premiers ministres du Sénégal et de Guinée, représentent les présidents Léopold Sédar Senghor, actuellement en visite aux Etats-Unis et Hamed Sekou Toure.

Les généraux Gowon et Eyadema présideront la séance d'ouverture du sommet.

L'ambassade brûle ses dossiers

Seuls 350 Américains restent encore au Laos

VIENTIANE (d'après AFP et AP) — Il ne reste plus que trois cent cinquante américains environ au Laos sur une communauté qui comptait mille cents personnes au début du mois de mai, apprend-on à Vientiane de source américaine autorisée.

La plupart des femmes et des enfants des diplomates américains et des employés de l'USAID, ainsi que la plupart des hommes d'affaires ont été évacués ou sont partis par leurs propres moyens. Les départs se poursuivront dans les semaines à venir par les vols réguliers, alors que 430 personnes sont parties vendredi, samedi et dimanche en cinq vols spéciaux vers Bangkok.

On dément d'autre part, de source américaine, que l'avion C-130 non immatriculé qui a assuré plusieurs vols samedi et dimanche de Vientiane vers la Thailande ait évacué du personnel américain. On affirme, de même source, que cet avion, appartenant à l'armée de l'air américaine et sous contrat avec la compagnie privée Bird Air était venu chercher des effets appartenant aux Américains évacués et qu'il a été empêché de charger ce fret par les autorités locales. Le plan de vol déposé faisait cependant état de l'embarquement de passagers.

Par ailleurs, le personnel de l'ambassade américaine a accéléré les opérations de destruction des documents de l'ambassade, alors que les gardes ont dû faire usage de gaz lacrymogènes et brandir leurs pistolets pour protéger les locaux de l'ambassade menacés par les manifestations anti-américaines qui vont croissant à Vientiane.

Pendant ce temps, le chargé d'affaires américain, M. Christian Chapman, a rencontré le premier ministre Souvanna Phouma pour tenter de régler la question du paiement des salaires des employés laotiens de l'USAID (Agence américaine de développement).

Jusqu'à présent les Etats-Unis estimaient ne pas pouvoir payer les employés tant que le siège de l'USAID reste occupé par des manifestants anti-américains, ce qui interdit l'accès à la comptabilité des salaires.

Par ailleurs, le prince Souvanna Phouma, chef du gouvernement de coalition au Laos, est convaincu que son pays s'oriente vers la réconciliation générale. Dans une interview accordée au journal Le Monde, le prince Souvanna Phouma affirme: "Je pense qu'on va y arriver. J'ai essayé trois fois. C'est la troisième et, j'espère, la dernière et la bonne."

Le chef du gouvernement laotien, après avoir noté que le cessez-le-feu au Laos a deux ans d'existence et que le gouvernement d'Union nationale existe depuis plus d'un an, poursuit: "Il est temps de penser à la réunification des administrations. Jusqu'à présent, à cause de la nécessaire unanimité à réaliser au sein du gouvernement, j'ai dû discuter pour décider certains ministres qui étaient hésitants. Maintenant que ces ministres sont partis, l'intégration va se faire rapidement. C'est pourquoi j'ai autorisé l'entrée des troupes du Pathet Lao à Savannakhet, à Pakse, à Thalek, etc., de façon que ces troupes soient en contact avec les nôtres, comme ici à Vientiane, comme à Louang Prabang... Il n'y a plus de partie de Vientiane. Il n'y aura plus de "partie du Pathet Lao". Ce sera le Parti laotien".

Interrogé sur le rôle des Américains dans son pays, le chef du gouvernement laotien déclare: "Ce que les gens au Laos désirent, c'est qu'il n'existe plus d'administration parallèle. Ce que nous cherchons, à l'heure actuelle, c'est d'obtenir une aide directe, et que les Américains mettent auprès de chaque ministère intéressé qui reçoit l'aide un ou deux experts pour pouvoir suivre l'exécution des projets".

La Tanzanie ne négociera pas avec les ravisseurs

DAR ES SALAAM (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement tanzanien a rejeté toutes les demandes des ravisseurs des quatre étudiants enlevés le 19 mai au centre de recherches de Igoma, sur le lac Tanganyika, a déclaré hier le porte-parole du président Julius Nyerere.

M. Ben Mkapa, secrétaire à la presse du président, a confirmé que les auteurs de l'enlèvement avaient adressé trois lettres qu chef de l'Etat par l'intermédiaire de Mlle Barbara Smuts, l'étudiante libérée. Dans ces lettres, les ravisseurs formulent trois demandes: la libération de ceux de leurs détenus en Tanzanie. Sont mentionnés, a précisé M. Mkapa, les noms de G. Ymbu et S. Kilenga, membres du comité révolutionnaire et du comité central du "parti révolutionnaire du peuple du Congo"; une rançon de 200,000 dollars; des canons et des armes "par centaines", et des munitions "par milliers", a dit le porte-parole.

M. Mkapa a ajouté que les ravisseurs ont donné soixante jours au gouvernement tanzanien pour s'exécuter, sinon, a-t-il dit, les trois étudiants entre leurs mains "seront vraisemblablement exécutés". Ceux-ci ont été emmenés au Zaire, a-t-il précisé.

Le secrétaire à la presse a enfin déclaré que les ravisseurs semblent avoir confondu plusieurs noms dans leurs demandes. M. Kilenga, qu'ils mentionnent nommément, avait été libéré avec d'autres prisonniers à l'occasion des célébrations du "jour de l'union". Il a été arrêté à nouveau à la suite de cette affaire et ne sera pas relâché, a-t-il affirmé, soulignant que le gouvernement tanzanien ne se rendra à aucune demande de rançon.

Le parti de la révolution populaire a été formé avec les restes de l'armée simba qui soutint l'ancien dirigeant assassiné Patrice Lumumba.

Carvalho demande un cabinet militaire pour surmonter les querelles de partis

LISBONNE (d'après AP et Reuter) — Le chef des forces de sécurité (Copcon), le général Otelo Saraiva de Carvalho s'est prononcé hier pour une prise en charge complète par les militaires de la vie politique portugaise.

Le général Carvalho a estimé que c'est là la seule façon de surmonter les querelles entre les partis, qu'il tient responsables de la crise politique actuelle qui paralyse le gouvernement du premier ministre Vasco Gonçalves.

Le leader de la ligne dure au sein du MFA (Mouvement des forces armées) a ajouté qu'il recommandera cette proposition lors de l'assemblée générale du MFA qui s'est ouverte hier et qui devait se pencher surtout sur la menace du parti socialiste de quitter la coalition gouvernementale, si l'influence communiste dans divers secteurs n'est pas limitée.

Une partie des 247 militaires qui composent cette assemblée — qui n'a cependant pas le véritable pouvoir qui revient au Conseil de la révolution — semble, selon des informations dignes de foi, en faveur de l'interdiction des partis politiques, sinon pour le moins en faveur d'une stricte limitation de leurs activités. Cette position a déjà été publiquement exprimée par certains officiers ainsi que par des journaux.

Ayant renversé une dictature vieille de 48 ans, nombreux sont les militaires portugais de gauche qui se refusent à ralentir "la dynamique révolutionnaire" en faisant des concessions à la démocratie parlementaire et aux luttes entre partis.

Le MFA, d'autre part, devait aussi examiner la création de comités de défense de la révolution, à l'image de ceux qui existent à Cuba, et également prendre des mesures à l'encontre de groupes politiques armés dont un journal a écrit qu'ils créent une "confusion incontrôlable" au Portugal. En début de semaine, déjà, l'armée a révélé l'arrestation de 21 personnes, dont des soldats, accusés d'être des "activistes contre-révolutionnaires" opérant à partir de bases situées en Espagne.

Par ailleurs, la Communauté économique européenne est prête à nouer des liens commerciaux importants avec le Portugal, mais son attitude dépendra néanmoins de l'évolution de la situation politique à Lisbonne.

Tel est le consensus qui s'est dégagé d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEE à Dublin. La réunion a prié M. Garet Fitzgerald, ministre irlandais des Affaires étrangères, de faire connaître la position de la Communauté aux dirigeants portugais lorsqu'il se rendra à Lisbonne dimanche prochain.

M. Fitzgerald se gardera de dire publiquement que tout rapprochement entre la Communauté et le Portugal devra être subordonné à un renforcement du processus démocratique à Lisbonne, ce qui serait considéré comme une ingérence dans les affaires internes du pays, dit-on de source informée à Dublin. Mais il ne fait guère de doute que telle est la position de la CEE.

Elle a d'ailleurs été très clairement énoncée par le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, qui a déclaré que le redressement économique du Portugal requiert la stabilisation de sa situation politique, dit-on de même source.

M. Genscher, qui a eu des entretiens la semaine dernière avec le ministre portugais des Affaires étrangères Ernesto Melo Antunes, a ajouté que la balance des paiements du Portugal a besoin d'une industrie touristique florissante et d'un afflux d'investissements étrangers. Or, l'incertitude qui règne actuellement au Portugal n'encourage pas les investissements.

Les ministres ont également décidé de participer à une réunion ministérielle avec le Portugal, probablement en juillet prochain. Durant son séjour à Lisbonne, M. Fitzgerald, qui est président en exercice du conseil des ministres de la CEE, dira à ses interlocuteurs dans quels domaines la CEE est prête à répondre aux demandes du Portugal en faveur d'une coopération plus étroite.

Le retrait espagnol du Sahara peut envenimer les relations Algérie-Maroc

RABAT (AFP) — Le gouvernement du Maroc rejette les initiatives faite vendredi dernier par Madrid au sujet du Sahara occidental et accuse l'Espagne de "créer une situation équivoque et un climat de confusion" au lieu de se soumettre aux décisions de l'ONU.

C'est pourquoi, déclare un communiqué publié hier par Rabat, "le Maroc entend assumer pleinement et en tout état de cause les responsabilités qu'il tient de l'histoire et du droit". Le document rappelle qu'une mission de trois membres de l'ONU visite actuellement les territoires "intéressés", que la Cour de justice de La Haye a fait droit vendredi dernier à la requête du Maroc de désigner un juge ad-hoc, que le PUNS (Parti de l'union nationale sahraouie), enfin, qui était le seul parti politique reconnu par l'Espagne au Sahara occidental et sur lequel elle comptait pour prouver sa "représentation populaire", vient d'effectuer un revirement spectaculaire en épousant la thèse du Maroc, où les dirigeants de ce parti se trouve actuellement.

Cette cascade de développements en quelques jours, dit-on à Rabat, explique la "précipitation" de Madrid à faire de nouvelles propositions. Certes, la question du Sahara occidental n'est pas encore réglée, mais elle a évolué en quelques jours plus rapidement que pendant des années.

Car, la décision de l'Espagne risque de transformer le conflit actuel entre l'Espagne et le Maroc en un affrontement entre le Maroc et l'Algérie, si le projet d'entente internationale sous l'égide de l'ONU proposé par Madrid n'aboutit pas.

C'est, semble-t-il, à ce risque que le roi Hassan II du Maroc fait allusion lorsque, dans une déclaration, il parle des "dangers nouveaux pour la paix et la sécurité dans la région." En retirant son épingle du jeu, l'Espagne va obliger l'Algérie à prendre une position nette et sans doute à s'engager directement pour appuyer la thèse qu'elle a défendu jusque là, celle du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. La déclaration de Madrid a mis l'ONU, mais aussi l'Algérie, face à leurs responsabilités.

Une chose est sûre. L'Espagne a fait une croix sur le Sahara occidental, sur les investissements réalisés, comme sur les fabuleux gisements de phosphates. Le leitmotiv de la presse espagnole, "le Sahara ne vaut pas une guerre", témoigne du sentiment profond de l'opinion publique satisfaite d'une décision prise, affirme-t-on, sous la pression des forces armées espagnoles.

On ne cache pas en effet à Madrid que la décision annoncée vendredi dernier fait suite aux déceptions enregistrées sur place par l'armée confrontée à des réalités plus amères les unes que les autres. Les incidents qui ont accompagné la récente visite de membres de l'ONU au Sahara ont mis en évidence la position difficile de l'Espagne.

L'enlèvement récent de deux patrouilles espagnoles (10 à 14 officiers et hommes de troupe) a "ouvert les yeux" à beaucoup et entraîné cet "examen déchirant" qui a abouti à la "décision dure mais réaliste", affirme-t-on de diverses sources à Madrid. On y est persuadé que les militaires ont été enlevés par le "F. Polisario" (Front pour la libération du Sahara et du Rio de Oro), mouvement d'indépendance qui apparaît comme favorable à l'Algérie et anti-espagnol, et qu'ils sont détenus en territoire algérien aux confins sahrouis.

La déclaration de vendredi destinée à l'opinion publique espagnole, et la lettre à l'ONU du lendemain ont été accompagnées d'échanges entre Madrid d'une part, Alger et Rabat de l'autre.

ANGLAIS – ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION
Programmes à partir de
$75.00
LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821
Language Power Systems
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

Incidents à Djibouti: 3 morts, 150 blessés

PARIS (AFP) — Les incidents qui se sont déroulés dimanche soir et hier matin à Djibouti ont fait trois morts et cent cinquante blessés, apprend-on de source autorisée au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer français. Parmi ces blessés on a relevé douze gendarmes, précise-t-on de même source en indiquant que les incidents en question résultent d'un "affrontement éthnique entre Afar et Issa provoqué par une histoire de famille", et que la gendarmerie est intervenue pour maintenir l'ordre.

Cependant, un porte-parole du parti d'opposition du territoire des Afar et des Issa, — la Ligue populaire africaine pour l'indépendance — M. Ahmed Dini, a déclaré à Paris que "l'administration territoriale avait donné une coloration ethnique et raciale à ces incidents", qui, a-t-il affirmé, "ont été provoqués par des policiers locaux habillés en civil et se faisant passer pour des Afar". Pour M. Dini il s'est agi d'une "véritable tuerie qui s'est déroulée à travers la ville de Djibouti et a opposé des partisans de l'indépendance aux forces de l'ordre".

Tirez avantage de tous les chèques que vous faites

Faites-vous dix chèques ou plus par mois? Si oui, le compte clé Commerce peut vous être utile.

Voici pourquoi. À raison de 16¢ de frais par chèque, 10 chèques par mois vous coûtent $1.60. Et pour cette somme, vous n'avez pas droit à d'autres services. Mais pour $0.90 de plus, vous devenez titulaire d'un compte clé, qui vous permet d'obtenir bien d'autres avantages.

Car le compte clé Commerce vous donne aussi droit à un taux d'intérêt préférentiel sur la plupart des prêts à la consommation. Intéressant, n'est-ce pas? Et les chèques de voyage... Si vous en achetez cet été, vous n'aurez pas à payer la commission habituelle.

Vous pouvez également encaisser un chèque personnel de $100 ou moins à l'une de nos 1,600 succursales partout au Canada grâce à une carte vous identifiant comme titulaire d'un compte clé Commerce. Voilà qui peut vous servir pendant vos vacances.

Pas de frais additionnels non plus pour l'obtention de chèques personnalisés, pour l'usage des distributeurs "Argent comptant 24 heures" et pour l'achat de mandats ou de traites au Canada. Sans compter beaucoup d'autres services.

Tout cela ne vous coûte que $2.50 par mois; c'est peut-être ce que vous payez déjà chaque mois pour émettre vos chèques.

Comme vous le voyez, même si vous faites moins que 10 chèques par mois, le compte clé Commerce peut vous être utile.

C'est VOTRE argent. Tirez-en le maximum.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

les tribunaux

United: l'avocat des accusés croit savoir qu'une loi réglera le conflit

par Guy Deshaies

L'avocat des 34 accusés de la United Aircraft, Me Pierre-Olivier Boucher, a déclaré hier en cour supérieure que le gouvernement se préparait à passer outre au refus de la compagnie de faire siennes les recommandations du rapport Laporte et allait régler le conflit par une loi.

Il a prétendu que ses informations conduisaient à cette conclusion et que, par conséquent, le juge Jacques Ducros, saisi d'une demande de cautionnement de la part d'un des quatre accusés qui sont toujours en prison relativement aux événements du 13 mai à la United Aircraft, n'avait pas à se demander si la compagnie allait ou non accepter les recommandations du rapport de M. Laporte, médiateur du gouvernement dans cette affaire.

Me Boucher, conformément à la loi sur le cautionnement, présentait une preuve devant le juge Ducros de la cour supérieure pour démontrer que son client, M. Serge Phillips, ne constituait pas un danger pour la société et méritait d'être relâché contrairement aux prétentions du juge Maurice Rousseau qui avait refusé à Phillips, ainsi qu'à trois des 34 accusés, l'octroi d'un cautionnement.

Le juge Rousseau des Sessions de la paix avait présidé à la comparution des 34 grévistes, il avait ensuite instruit l'enquête sur le cautionnement. A l'issue de cette enquête il avait retenu les antécédents de même nature dans le cas de Phillips pour opiner que ce jeune homme allait commettre des délits semblables, méfaits, séquestrations, armes offensives, s'il était remis en liberté, du moins selon les probabilités.

Hier, Me Boucher a invoqué des faits nouveaux, à savoir le rapport du médiateur Laporte et la recommandation des leaders syndicaux à leurs membres du local 510 d'accepter les recommandations.

C'est là que le juge Ducros s'est demandé si la compagnie allait accepter aussi facilement ces recommandations et, par conséquent, quelle serait la réaction des grévistes et particulièrement celle de l'accusé Phillips.

Me Boucher s'est alors fait très rassurant en affirmant que le premier ministre Bourassa, qui devait mais n'a pas rencontré le président canadien de la Pratt and Witthney (United Aircraft anciennement) hier, ne se préoccuperait pas de l'accord de la compagnie pour régler le conflit dans le sens indiqué par le médiateur s'il n'avait pas d'autre choix.

Le juge Ducros a déclaré qu'il déciderait aujourd'hui s'il convient de libérer provisoirement Serge Phillips, 27 ans, plaqueur à la United Aircraft et qui a été identifié, hier, par un travailleur de 63 ans qui était au nombre des otages durant la nuit du 13 mai comme étant l'un des occupants portant des bâtons et des casques à l'intérieur de l'usine de Longueuil.

Quatre jurés déjà choisis pour Morgentaler

Trois jeunes hommes et une ménagère ont été choisis hier au titre de jurés dans la cause du Dr Morgentaler dont le procès s'est ouvert aux assises sur l'accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal le 15 août 1973 à Montréal.

Le nom de cette femme sera passé sous silence à la demande des parties et du tribunal, et le choix des huit autres jurés se poursuivra aujourd'hui.

Hier matin le juge Claude Bisson a disposé de quelques requêtes préliminaires de la défense. Il a notamment agréé la demande de Me Claude-Armand Sheppard d'obtenir au jour le jour les notes sténographiques; il a autorisé le Dr Morgentaler à quitter le box des accusés et à prendre place aux côtés de son avocat lorsque le choix des jurés sera complété et que Me René Domingue, pour la Couronne, amorcera sa preuve.

Les neuf candidats jurés appelés à la barre des témoins, hier, ont tous admis qu'ils avaient entendu parler du Dr Morgentaler et qu'ils associaient son nom à des affaires d'avortement. La défense a utilisé trois des douze récusations péremptoires qui lui sont permises tandis que la Couronne a mis deux candidats à l'écart.

Une requête très importante pour la défense a été agréée par le juge Bisson mais il convient de n'en pas dévoiler la nature puisque cette requête vise des procédures passées, pendantes ou à venir qui concernent le Dr Morgentaler et qui ne doivent pas influencer des jurés et candidats-jurés.

Plusieurs partisans du Dr Morgentaler ont assisté au choix des jurés, hier, et les représentants du mouvement humaniste qui a décerné récemment un prix au Dr Morgentaler ont vainement tenté d'organiser une sorte de cérémonie pour lui remettre une plaque commémorative. Le juge Bisson a opiné que le tribunal n'était pas le lieu indiqué pour ce genre de manifestation et il a invité les partisans du Dr Morgentaler à s'adresser aux autorités administratives pour lui faire parvenir la plaque et autres honneurs.

Pour le moment le Dr Morgentaler fait face à une accusation d'avortement illégal portée en vertu de l'article 251(1) du code pénal, c'est-à-dire d'avoir "employé un instrument avec l'intention de procurer un avortement à une personne de sexe féminin qu'elle soit enceinte ou non".

Ce délit peut entraîner une peine d'emprisonnement à vie.

amiante

Les exploitants de mines invitent les savants à intensifier leurs recherches

par Gilles Provost

Au nom de l'Association des mines d'amiante du Québec, le docteur Michel Lesage a invité hier les 300 participants à un colloque international de microscopie électronique à intensifier leurs recherches sur les méfaits de l'amiante et il leur a donné l'assurance que les producteurs d'amiante du Québec sont disposés à appuyer financièrement les projets de recherche intéressants.

Le docteur Lesage, conseiller médical de l'Association, s'adressait à un public de choix parce que ce colloque annuel de la Société française de microscopie électronique (SFME) a consacré deux sessions complètes, hier, aux cellules macrophages, celles-là même qui sont responsables de l'élimination des fibres d'amiante qui se sont infiltrées jusqu'au fond des alvéoles pulmonaires.

Les macrophages sont en réalité la première ligne de défense de l'organisme contre les corps étrangers et ces cellules sont capables de digérer une très grande variété de substances diverses. Malheureusement, les fibres d'amiante sont parfois toxiques pour les macrophages. A leur mort, ces derniers libèrent des enzymes dans le milieu environnant et ces enzymes se trouvent à blesser les cellules saines voisines.

C'est la première fois que la Société française de microscopie électronique tient un congrès au Québec. Elle a été invitée par ses membres qui enseignent à l'Université de Montréal ainsi que par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

L'Association des mines d'amiante du Québec a accepté de défrayer une grande partie des dépenses de ce colloque et elle a organisé une visite de la mine d'Asbestos, aujourd'hui, pour les chercheurs étrangers qui désirent se familiariser avec les conditions de travail qui peuvent provoquer l'amiantose.

Les 300 participants (européens pour la plupart) à ce colloque ne se sont réunis qu'une seule journée à Montréal et ils doivent poursuivre leurs échanges demain à l'Université Laval.

Le coordonnateur de ce colloque, M. Michel Bergeron de l'Université de Montréal, a expliqué hier qu'un tel colloque est extrêmement intéressant parce qu'il réunit aussi bien des biologistes que des physiciens: l'utilisation du microscope électronique est leur seul point commun.

Hier, les participants ont pu admirer des photographies fantastiques de cellules individuelles et même de petits détails de la surface de certaines cellules particulières, les zones par lesquelles les cellules se lient et échangent les unes avec les autres, par exemple.

Snyder poursuit en justice deux policiers, trois agences et trois journaux montréalais

L'ancien vice-président du comité exécutif de Montréal et l'actuel vice-président du trésor du COJO, M. Gerald Snyder, a inscrit en cour supérieure hier des actions en libelle totalisant plus de $4 millions contre deux policiers de la CUM, deux agences de nouvelles et trois quotidiens de Montréal.

Ces demandes en dommages pour libelle résultent des témoignages entendus à l'enquête de la Commission de police sur la destitution de l'ancien directeur-adjoint de la police de la CUM, M. André Guay et particulièrement sur le témoignage du constable Henri Dufour, qui avait fait allusion à M. Snyder, dans son témoignage du 12 mars dernier, en parlant de lui comme un "membre de la mafia juive".

M. Snyder estime que ces propos qui ont été rapportés dans les quotidiens Montréal-Matin, The Gazette, The Montreal Star, par les agences Canadian Press et Broadcast News sont de nature à affecter son avenir, sa crédibilité et ses possibilités de gagner.

Il demande des dommages de $250,000 contre chacun des deux policiers, l'un pour avoir fait les déclarations l'autre (M. Guay) pour avoir incité son avocat, Me Philippe Gélinas, à obliger M. Dufour à faire telles déclarations en l'interrogeant. Il réclame $500,000 contre chacune des deux agences, $780,000 contre Montréal-Matin, $735,000 contre The Gazette et $1,045,710 contre Montreal Star.

M. Snyder invoque la souffrance morale l'angoisse, l'humiliation et la perte de crédibilité.

M. François-Albert Angers perd sa cause...en anglais

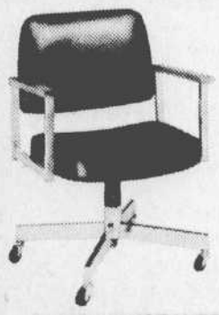
C'est par un jugement unilingue anglais signé du juge George Owen que le président du Mouvement Québec-Français, M. François-Albert Angers, vient d'apprendre que le règlement 506 de la ville de Saint-Lambert n'est pas discriminatoire et qu'en conséquence il doit à la municipalité la somme de $2,500 pour des trottoirs et un pavage réclamés par le curé.

Ce règlement stipule que lorsque les deux tiers des propriétaires d'une rue réclament des travaux municipaux et que leurs propriétés sont évalués à au moins les deux tiers du rôle d'évaluation de cette rue ou arrondissement les travaux sont exécutés et payés ensuite par tous les propriétaires.

Rue Laurier, à Saint-Lambert il y a trois propriétaires: m. Roch Sainte-Marie, M. François-Albert Angers et l'église du curé Joachim Dunn de la paroisse Saint-François d'Assise. Ce dernier, accompagné de M. Sainte-Marie, réclame des trottoirs neufs et un pavage neuf et le conseil municipal applique le règlement 506.

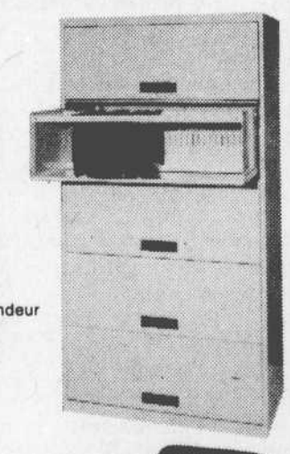
M. Angers décide de ne pas payer la surtaxe de $135.84 par année que ces travaux lui coûteront pendant 20 ans, estime que ces travaux servent à toute la communauté et notamment à ceux qui fréquentent l'église du curé Dunn et qu'au surplus la paroisse étant exemptée de taxes le prix des travaux est divisée en deux dont un qui n'a pas consenti. Tous ces arguments sont repoussés et en anglais.

ÉPARGNEZ CHEZ FUTURIC...

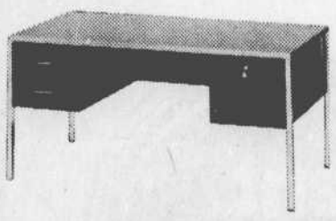


DÉPARTEMENT DES ÉCONOMIES

CHAISE PIVOTANTE À BRAS
Base en acier chromé
$57.95



CLASSEURS LATÉRAUX
36" largeur; 18" profondeur
2 tiroirs - 113.50
3 tiroirs - 154.00
4 tiroirs - 186.50
5 tiroirs - 223.00



BUREAU EN ACIER
60" x 30", dessus en noyer arborite
$148.



CHAISE À BRAS
$39.50

LIVRAISON IMMÉDIATE
Catalogue sur demande
GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTREAL, QUE. TEL.: 381-8861

Oui Monsieur, c'est ouvert!

Le tout dernier des grands hôtels du centre-ville de Québec est prêt à vous accueillir.

L'Auberge des Gouverneurs centre-ville est ouverte.

— 400 chambres grand-confort
— 400 espaces de stationnement souterrain
— 10 salles de réceptions et banquets
— Bars — restaurants — café
— En plein sur la Colline Parlementaire
— Reliée au Centre municipal des Congrès

L'Auberge des Gouverneurs est à proximité de toutes les commodités du centre-ville de Québec

C'est ouvert. Réservez sans frais en composant
1/800/463-2820

AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 27 mai 1975

Parc de la Chapelle, complexe immobilier de $138 millions

La chapelle centenaire des Soeurs Grises, construite au 19ième siècle par Victor Bourgeau, deviendra le coeur d'un ambitieux complexe de $138 millions qui sera réalisé par la firme Valorinvest (Canada) Ltée, de Montréal, filiale de Valorinvest, S.A. qui, de son côté, est contrôlée par la Banque Soginvest de Lugano, en Suisse.

Valorinvest, en plus d'assumer la gestion de 14 immeubles d'importance à Montréal et à Québec, dispense des services financiers à quelque 150 sociétés européennes et a des projets d'investissement immobilier à Washington, à Dallas et à Houston (Texas).

Les dirigeants de Valorinvest (Canada) sont MM. Carlo L. E. Pagani, président, Claudio Cassellini et Jean De Brabant, vice-présidents, ainsi que M. Earl H. Drymer, secrétaire.

On sait qu'en décembre dernier, les Soeurs Grises avaient annoncé "qu'il leur était devenu impossible" de continuer à entretenir la vaste propriété qui loge leur maison-mère. Valorinvest, par son complexe, préserve la chapelle de Victor Bourgeau, mais le reste de l'ensemble tombera sous le pic des démollisseurs.

Entourée d'un parc de trois acres, le plus important espace vert du secteur après le Carré Dominion, la chapelle Bourgeau sera transformée en une église ouverte au public, avec salles de réunion communautaires et une garderie de jour.

Les urbanistes, dirigés par l'architecte Vincent Ponte, ont décidé non seulement de conserver l'espace libre actuel de 74,000 pieds carrés devant la chapelle, mais encore de l'augmenter tout autour de l'immeuble de façon à créer "un cadre approprié au sanctuaire qui sera le coeur du nouvel ensemble".

Ce nouvel ensemble, toutefois, sera dominé par des immeubles résidentiels, des commerces, des édifices à bureaux et un hôtel de 540 chambres.

Ainsi, à l'angle de la rue Guy et du boulevard Dorchester sera construite une tour à bureaux de 44 étages. En bordure de la rue Guy, seront édifiés une série d'immeubles de hauteurs variées et destinés eux aussi à loger des bureaux. Dans le secteur nord, un hôtel de 540 chambres. Rue Saint-Mathieu, une maison de rapport de huit étages, comprenant 210 appartements. Enfin, donnant sur les rues Guy et Sainte-Catherine, un centre commercial à triple niveau, surmonté de plusieurs étages de bureaux. Le centre commercial comprendra pas moins de 66 boutiques, un supermarché, des restaurants, des cinémas, etc.

Tel sera l'aspect de l'espace actuellement occupé par les Soeurs Grises.

A remarquer que l'urbaniste-architecte Vincent Ponte est celui qui a conçu la cité souterraine de Montréal, en sa qualité d'urbaniste pour la Place Ville-Marie.

L'ensemble immobilier portera le nom de Parc de la Chapelle. Selon le président de Valorinvest, M. Carlo Pagani, le plan du complexe "se conforme à tous les règlements de zonage de la ville de Montréal en ce qui concerne les hauteurs minimales et maximales des immeubles, le retrait, l'espace libre autour des bâtiments, l'occupation du terrain, l'index des superficies et les exigences du stationnement".

La mise en valeur de l'emplacement des Soeurs Grises, au coût de $138,000,000 par Valorinvest (Canada) Ltée, entraînera la création de quelque 1,100 nouveaux emplois permanents représentant une masse salariale annuelle d'au moins $6,500,000, a-t-on annoncé hier. Ce chiffre a été établi d'après le salaire minimum actuel.

De plus, une fois complété, l'ensemble de 10 acres paiera $13,300,000 en taxes foncières, d'affaires, d'eau et de vente, dont $10,000,000 à la seule ville de Montréal.

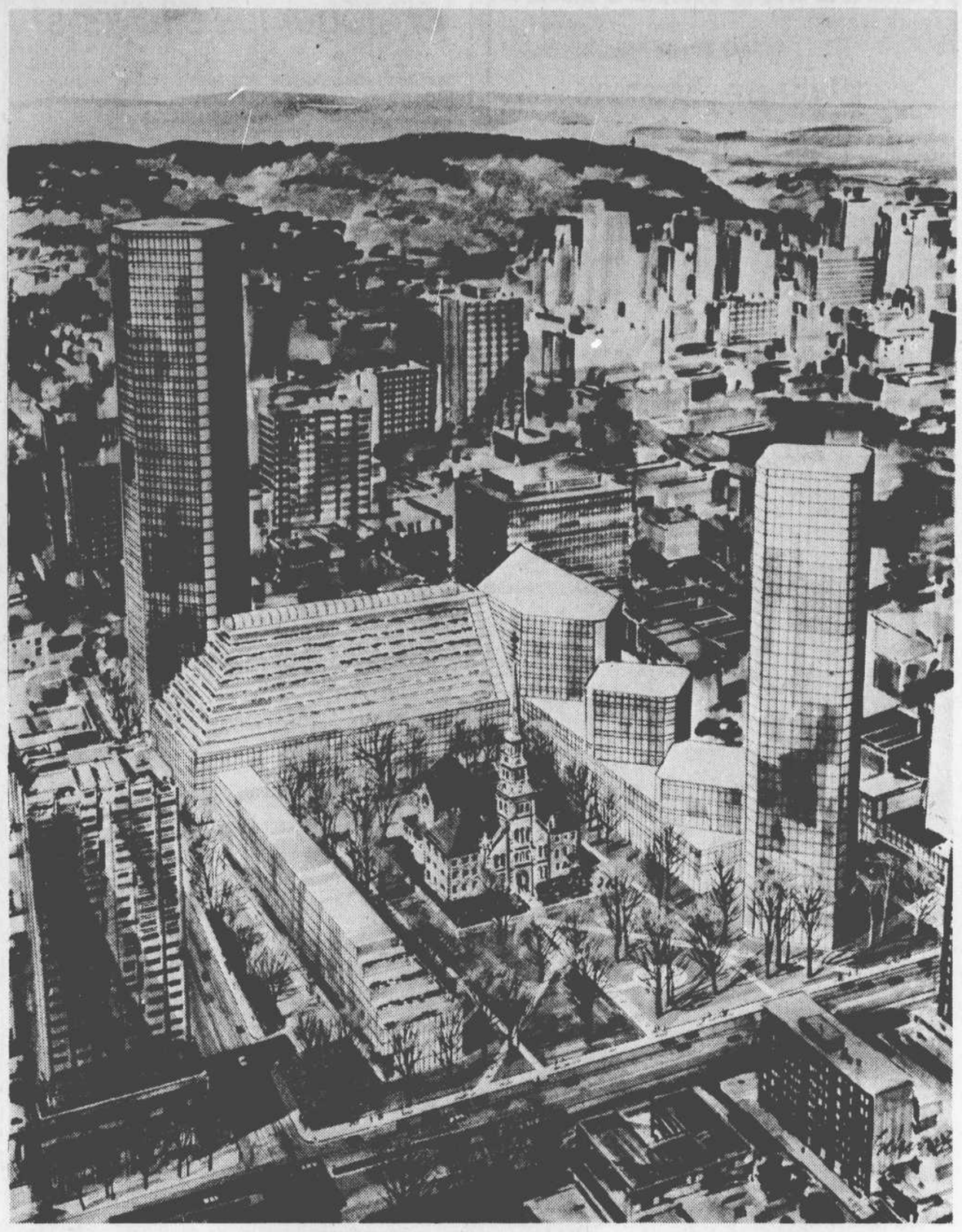
Ces chiffres sont contenus dans un rapport préparé à l'intention de Valorinvest par DNG Development Inc., en collaboration avec Cossutta & Ponte, urbanistes-conseils.

Le rapport prévoit également que:

— les revenus des travailleurs de la construction s'élèveront à quelque $30,000,000;

— le chantier de construction emploiera environ 450 travailleurs pendant quatre ans; et

— chaque année, les 197,000 hôtes de l'hôtel dépenseront quelque $10,000,000 dans les boutiques et les restaurants du centre-ville de Montréal.



Les nouveaux immeubles du Parc de la Chapelle, présentés dans cette conception d'artiste, créeront, selon les promoteurs du projet, un cadre moderne à la chapelle de Victor Bourgeau, qui devient une église communautaire, avec presbytère, garderie de jour et salles de réunion communautaires, le tout entouré d'un espace vert de trois acres.

Reader's Digest et Time

Pelletier s'inspire de Malraux pour défendre le projet de loi

par Fay La Rivière

OTTAWA (PC) — Le rôle du gouvernement n'est pas de générer la culture, mais de créer l'environnement nécessaire à son épanouissement, a rappelé hier le ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, dans le cadre des débats sur un projet de loi visant à traiter Reader's Digest et Time sur le même pied que toutes les autres revues étrangères.

Ces deux revues américaines bénéficient depuis une dizaine d'années d'avantages fiscaux spécialement réservés, normalement, aux revues canadiennes.

M. Pelletier réfutait ainsi les critiques des Conservateurs qui dénoncent le gouvernement d'une part, "pour son manque de politique en matière de publication" et d'autre part, pour sa décision de retirer aux deux revues américaines les avantages prévues pour les seuls périodiques canadiens.

Le ministre des Communications a rappelé, en effet, citant l'exemple de l'écrivain André Malraux, ancien ministre français de la Culture, que le rôle du gouvernement en matière culturelle devait se limiter à "créer l'environnement, les circonstances qui permettent l'épanouissement de la culture".

Dans cette optique, le Secrétariat d'Etat s'occupe surtout de subventions pour soutenir les initiatives canadiennes qui subissent les conséquences d'un marché trop étroit.

Dans le même sens, aussi, le projet de loi actuellement débattu, qui retirera au Reader's Digest et à Times, ainsi qu'à des stations américaines de télévision, dont plusieurs ont été créées "dans le but évident d'exploiter le marché canadien", des avantages fiscaux, vise à rendre exclusifs aux organismes canadiens des avantages destinés à les soutenir et à créer un climat propice à leur épanouissement.

"Il s'agit donc, a dit M. Pelletier, de normaliser une situation et non pas de pénaliser qui que ce soit".

Aux Conservateurs, d'autre part, qui accusent le gouvernement de n'avoir pas de politiques en matière de culture, le ministre rétorque que le gouvernement ne peut aller plus loin que le type d'actions déjà entreprises — ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut les intensifier — et que, surtout, il ne doit pas "définir les valeurs culturelles, tâche qui revient aux citoyens, aux travailleurs de la culture".

Franchir cette borne, continue le ministre des Communications, constituerait "une véritable agression des privilèges des citoyens d'une démocratie".

Ainsi, les Conservateurs se contredisent, en quelque sorte:

- d'une part, ils s'inquiètent de censure lorsque le gouvernement tente de simplement normaliser la fiscalité;
- d'autre part, ils réclament du gouvernement une politique culturelle, ce qui, justement, pourrait facilement devenir une intrusion de l'Etat dans la liberté d'opinion et de parole.

Le ministre des Communications s'est d'autre part étonné de voir que les Conservateurs s'inquiétaient du prétendu contenu canadien, nécessaire pour faire une revue "canadienne", c'est-à-dire admissible aux avantages fiscaux.

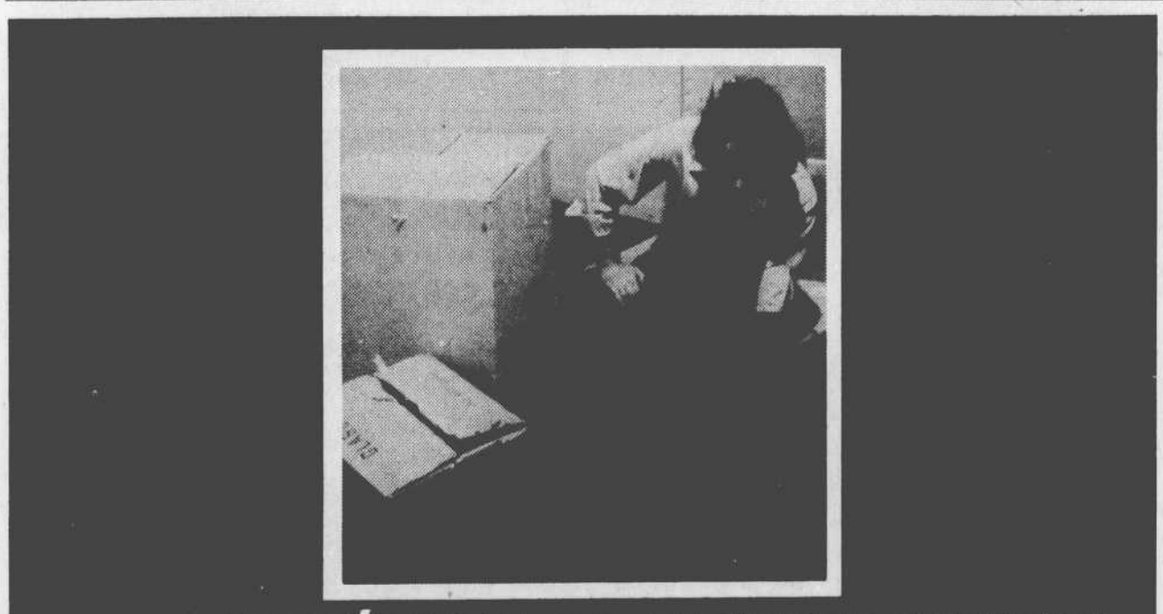
M. Pelletier a rappelé, comme l'avait fait le secrétaire d'Etat, M. Hughes Faulkner, qu'il ne s'agit pas d'un contenu canadien sur le Canada, par des Canadiens, mais que pour être considérée canadienne, une revue doit "avoir un contenu qui n'est pas sensiblement le même que celui d'un périodique étranger".

Autrement dit, on ne peut appeler "revue canadienne" la copie d'une reve étrangère, fût-elle imprimée au Canada par une filiale canadienne d'une firme étrangère.

Aux Communes, M. Faulkner reprochait à Times de n'avoir que 10 pour cent de son contenu différent de celui de l'édition américaine, et à Reader's Digest que 25 pour cent dans l'édition anglaise et moins encore dans l'édition française.

Ainsi, ces revues bénéficient, d'une part, d'économies substantielles au niveau des frais de rédaction déjà financés pour l'édition étrangère et d'autre part d'avantages fiscaux canadiens destinés aux revues véritablement canadiennes.

Il s'agit, a souligné M. Pelletier, lundi, "de deux des plus riches revues qui n'ont pas besoin de la charité canadienne pour faire carrière".



LE PROPRIÉTAIRE DE JACQUES DEMERS POUVAIT-IL LE FORCER À DÉMÉNAGER?

GUIDE DU CITOYEN P. 144

Jacques Demers n'aurait peut-être pas perdu son loyer s'il avait préalablement consulté le Guide du citoyen. Il aurait su qu'il existe un organisme du nom de Régie des loyers chargé de trancher les litiges entre propriétaires et locataires. Il aurait mieux connu ses droits et la manière de les exercer.

Mais le Guide du citoyen ne contient pas que des renseignements concernant le locataire et le secteur de l'habitation; il couvre une quinzaine de domaines qui vont de la Justice à la Protection du consommateur, en passant par le Travail, l'Immigration, le Plein Air, l'Éducation ou la Culture. Il ne prétend pas régler vos problèmes mais il vous offre une documentation qui vous permettra peut-être de trouver vos propres solutions.

Le Guide du citoyen contient une liste et une description générale de la plupart des services, organismes et associations concernés par chacun des 15 secteurs regroupés. C'est un auxiliaire précieux pour quiconque a besoin d'être mieux renseigné. Procurez-vous le Guide du Citoyen.

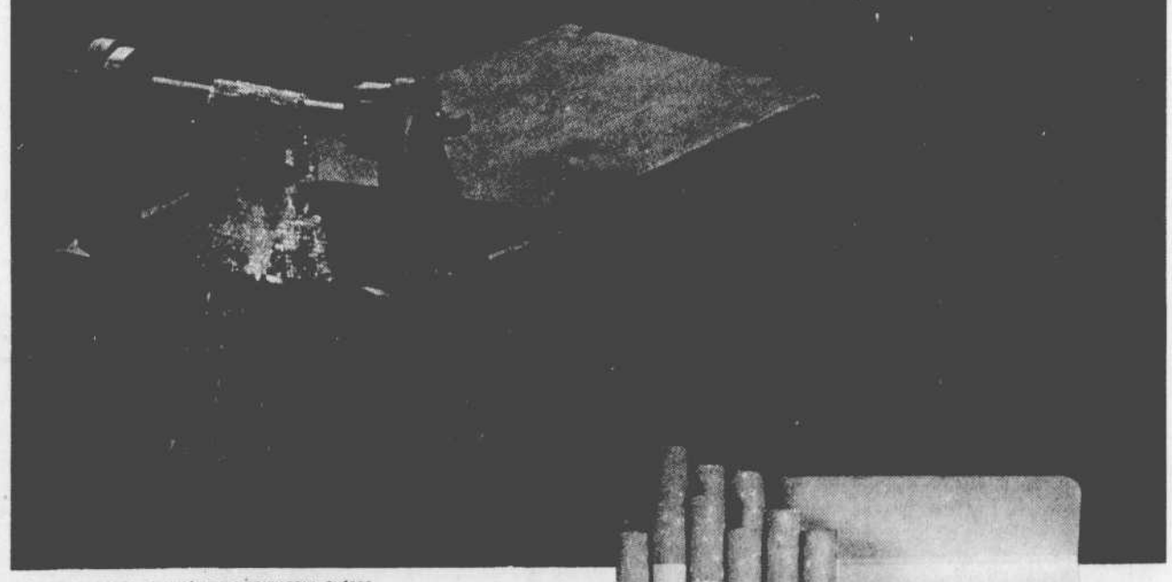
En vente dans les librairies, les dépôts de journaux et chez l'Éditeur officiel du Québec.

ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
675 EST, BOULEVARD SAINT-CYRILLE, QUÉBEC G1R 4Y7

310 OUEST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL H2X 2A1



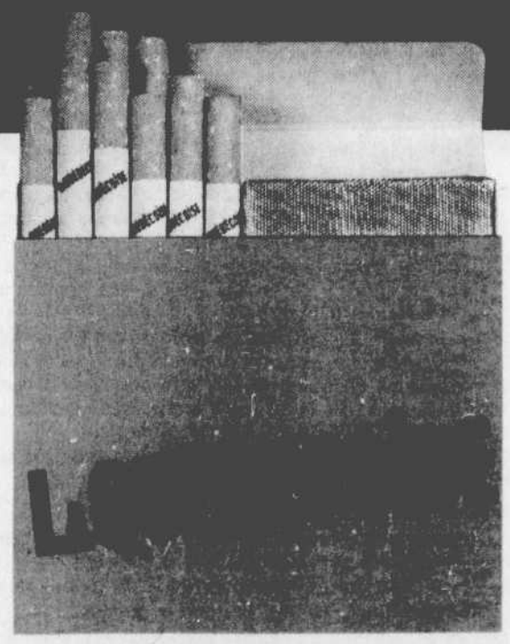
ingénieux



PIÈCE DE COLLECTION DU MUSÉE DU 12 DONNACONA, QUÉBEC.

Ingénieux ce métier à collier. Pour reproduire le motif et la texture de certains colliers amérindiens, les Religieuses des Ursulines de Québec ont imaginé à la fin du 17ème siècle, ce métier à collier qui facilitait l'enfilage des fausses perles dont ces colliers étaient faits. La pièce était travaillée sur des fils tendus de la grille de bois à la tige mobile que l'on aperçoit à l'avant et s'enroulait sur cette dernière. Une roue à crans d'arrêt permettait de la tenir en place et de lui conserver une certaine tension ce qui facilitait le travail.

Ingénieux ce mécanisme. C'est Québécois. Tout comme le cigarette « La Québécoise » ® manufacturée pour la Société des Tabacs Laurentiens inc., à Louiseville, comté de Maskinongé, au Québec.



En paquet long format de 25 ou régulier de 20

une présence qui s'affirme!

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Ottawa s'engage à protéger les citoyens

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien a l'intention bien arrêtée, devant la montée du crime, de faire en sorte que les citoyens seront bien protégés en renforçant les lois dans la poursuite des criminels, a indiqué, hier aux Communes, le premier ministre Trudeau.

Il répondait ainsi aux inquiétudes soulevées par des députés conservateurs à la suite de statistiques selon lesquelles le taux de la criminalité a augmenté de 12 p.c. au Canada.

Le député conservateur l'Annapolis-Valley, M. Patrick Nowlan, a demandé si, devant la situation, il n'était pas du devoir du gouvernement de veiller à l'application stricte de la loi, notamment en ce qui touche la peine de mort.

Il y a présentement neuf condamnés à mort au pays mais le cabinet utilise systématiquement sa prérogative de suspendre ou de commuer en emprisonnement à vie la sentence de mort.

M. Trudeau a espéré que le député ne voudrait pas voir cette prérogative du cabinet disparaître. A ce sujet, le premier ministre a fait valoir que le gouvernement a toujours agi à l'intérieur de la loi.

M. Nowlan a demandé si le gouvernement ne devrait pas songer à soumettre immédiatement de nouvelles législations, autrement que dans le cadre d'un débat passionné sur la peine de mort, afin de réduire le nombre des crimes violents.

Le taux de criminalité violente a crû de 5.7% au Canada en 74

OTTAWA (PC) — Selon Statistiques-Canada, le taux de criminalité violente a augmenté de 5.7 pour cent en 1974, en comparaison avec celui de l'année précédente.

Compilées à partir d'informations policières, ces statistiques révèlent en particulier que le taux d'homicides a connu une hausse de 11.8 pour cent, passant de 2.2 à 2.4, pour une population de 100,000 personnes. En fait, on a relevé 475 meurtres au Canada en 1974, et le Québec, avec ses 151 assassinats, en détient le triste championnat.

On a dénombré 1,827 viols, soit une augmentation de 13 pour cent. La plupart des crimes sont de toute façon en hausse: les tentatives de meurtre de 6.9 pour cent, les voies de fait de 10.7 pour cent, les attentats de 4.4 pour cent, et les vols de 26.9 pour cent.

Toutefois le taux d'homicides involontaires a diminué de 25.3 pour cent, et les délits sexuels autres que le viol de 11.9 pour cent. D'un océan à l'autre, le taux d'infractions au Code criminel s'est accru de 19.4 pour cent, et c'est le Yukon qui en a la palme, avec 19.9 pour cent. Mais le Manitoba a vu ce taux diminuer globalement de 1.8 pour cent.

Même si le Québec est venu en tête pour le nombre des assassinats, sa situation est proportionnellement moins grave que celle des provinces des Prairies ou de la Colombie britannique. Celle-ci a en effet cumulé 4.2 meurtres par 100,000 personnes, contre 2.5 pour le Québec. Les statistiques macabres n'épargnent pas les Territoires du Nord-Ouest où les assassinats ont augmenté de 100 pour cent en 1974, passant de quatre à huit. Mieux vaut vivre à Terre-Neuve qui n'en a connu que deux l'année dernière.

On rapporte une hausse de 12.1 pour cent, dans tout le pays, pour les crimes contre la propriété (effractions, vols d'auto, recels).

Le Québec et le Yukon viennent en tête avec des augmentations de 19.8 et 20.6 pour cent respectivement, pour ce genre de délits.

Dans le domaine des drogues, les infractions relatives à l'usage du cannabis sont passées de 42,651 en 1973, à 49,760 en 1974, et on signale également une augmentation de tous les délits concernant leur commerce.

Les cas de négligence criminelle au volant d'une voiture ont augmenté de 21.2 pour cent au Canada, où 6,745 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la route, contre 6,437 l'année précédente. Le nombre des blessés est passé de 219,438 à 220,126 durant la même période.

Les incendiaires sont le groupe de criminels au recrutement le plus prospère, avec une augmentation de 57.5 pour cent de leur taux de délit. On a relevé 6,639 cas d'incendies volontaires, ou de tentatives, en 1974, contre 4,154 en 1973.

Carrières et Professions

ANIMATEUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un animateur pour le Service de l'Activité Physique sous l'autorité de l'attaché d'administration responsable du service.

NATURE DU TRAVAIL

L'animateur des activités sportives a comme fonction, de concert avec les étudiants adultes et suivant les politiques du collège, d'évaluer les besoins du milieu en matière d'éducation physique et plein air et d'apporter la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Il voit à la programmation des cours d'éducation physique et de plein air de la clientèle adulte et organise ces cours.
Il participe au recrutement du personnel requis dans le secteur.
Il assiste et anime le personnel affecté aux activités de son secteur quant au contenu des plans de cours, aux méthodes et techniques d'enseignement, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage.
Il met à jour l'ensemble des moyens dont le milieu dispose et qui peuvent servir à la réalisation des activités de son secteur.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec champ de spécialisation en éducation physique.

SALAIRE:

Selon la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 7 juin 1975 au:

Service du personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590, Gaspé

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU LA COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE

OUVERTURE DE POSTE

La Commission Scolaire Régionale Papineau et la Commission Scolaire Seigneurie demandent les services d'un

DIRECTEUR D'ÉCOLE

POSTE: à l'école Providence (école institutionnelle) à St-André-Avellin.
Le directeur à l'entière responsabilité de l'école Providence (niveau élémentaire) et de l'école Mastai-Robert (niveaux élémentaire et secondaire) à St-André-Avellin.
Sous l'autorité du directeur général de chaque commission, il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier, matériel et assume la gestion du personnel. Il doit en outre assurer les communications à l'intérieur de son école, avec les Commissaires et avec le milieu de son école.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA FONCTION:

a) l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre;
b) une formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
c) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif;
d) une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire (à l'élémentaire de préférence), directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent, lorsque le directeur dirige une école qui justifie la présence d'au moins un directeur adjoint.

SALAIRE ET AUTRES CONDITIONS:

Selon le Document numéro 1 de la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Education.
Minimum: $12,770.00

Les personnes intéressées font parvenir leur curriculum vitae avant le 6 juin 1975 à:

Commission Scolaire Seigneurie,
C.P. 280,
Papineauville, P.Q.

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un attaché d'administration sous l'autorité du coordonnateur de l'Education aux Adultes. L'attaché d'administration agira comme adjoint au coordonnateur du service et le remplacera en son absence.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'attaché d'administration voit à la bonne marche des opérations courantes, à la préparation des contrats et de différentes statistiques. Sa responsabilité comporte la coordination des activités et la direction de personnel.
D'autre part, il participe à l'organisation et au contrôle des activités administratives tel que le secrétariat à l'intérieur du service; il prépare les états de compte, vérifie les fiches de paye, voit à ce que les dossiers des professeurs et des élèves soient complets, transmet les attestations d'études et les résultats.
Son travail peut également porter sur la tenue des procès-verbaux, l'étude de dossiers, la cueillette d'informations nécessaires à la préparation de réponses officielles, ainsi que sur la rédaction de rapports, d'enquêtes, etc. Il peut être responsable de dossiers, de recherches en éducation des adultes.
Il est chargé de la préparation des dépliants publicitaires, du prospectus des cours offerts, des communiqués et de la publicité du service en général. Enfin l'attaché d'administration peut agir comme officier de liaison entre divers organismes gouvernementaux et, à ce titre, recueille ou transmet des informations ou données nécessaires à la bonne marche de l'administration.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

— Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en administration.
— Aptitudes pour la recherche et le développement pédagogique.

SALAIRE:

Selon la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 7 juin 1975 au:

COLLÈGE DE LA GASPÉSIE
Service du personnel
C.P. 590
Gaspé

Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975, les professeurs suivants:

Professeurs:
- Mathématiques
- Commerce (sténographie Pitman)
- Education physique (garçons)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél: (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

UN (E) DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-ANNE DES MONTS, L'HÔPITAL DES MONTS, MODERNE ET FONCTIONNEL, OUVERT EN 1972, RECHERCHE UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS;
L'HÔPITAL DES MONTS, ÉTABLISSEMENT DE 120 LITS, EST SITUÉ À SAINTE-ANNE DES MONTS (GASPÉSIE).

FONCTIONS:

Le titulaire du poste sera responsable de l'organisation administrative du secteur des Soins Infirmiers, de la planification et du contrôle des ressources tant humaines que physiques, de l'évaluation qualitative et quantitative des soins, de l'élaboration et du contrôle budgétaire de son service.

EXIGENCES:

— Baccalauréat en sciences infirmières;
— Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste administratif connexe;
— le (la) candidat(e) devra avoir un esprit d'équipe très prononcé, être dynamique et posséder manifestement des aptitudes pour administrer un service de soins infirmiers de 120 lits.

TRAITEMENT:

Selon l'expérience et les qualifications personnelles.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Madame Liliane Litalien
Directrice Générale
Corporation de l'Hôpital des Monts
C.P. 790
SAINTE-ANNE DES MONTS (Gaspé)
Province de Québec.

FINANCEMENT DES ENTREPRISES PRIVÉES ET PUBLIQUES

La compagnie A. E. Ames & Cie Limitée est une société de placement bien établie, totalement intégrée, dont le champ d'action s'étend à tout le Canada, aux Etats-Unis et outre-mer.

Notre activité dans le secteur du financement des entreprises privées et publiques prend de l'expansion, et nous sommes à la recherche d'un candidat pour notre service des Souscriptions à forfait de Montréal.

LE CANDIDAT DOIT:

- posséder un minimum de trois années d'expérience à titre de comptable agréé, ou une expérience réelle de la souscription à forfait dans le financement des entreprises privées ou publiques
- avoir une connaissance pratique du droit des sociétés, du financement des entreprises et des marchés des valeurs
- démontrer son aptitude à entretenir des rapports efficaces
- maîtriser le français et l'anglais
- être animé d'un désir de réussir dans un milieu professionnel et concurrentiel.

Le poste à combler représente un défi, une occasion unique qui offre d'excellentes chances d'avancement. Si vous répondez aux conditions, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae. Discrétion assurée.

M. A. A. van Straubenzee,
Directeur du personnel,

A. E. Ames & Cie
Limitée
Maison fondée en 1889

630 ouest, boulevard Dorchester,
Montréal, Québec. H3B 1W8

Bureaux dans les principales villes du Canada, et à New York, Londres, Paris, Lausanne et Tokyo

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES

RECHERCHE DES

PROFESSEURS

TECHNIQUES INFIRMIÈRES

(SOINS INFIRMIERS PÉDIATRIQUES) 2 professeurs

QUALIFICATIONS:
Baccalauréat en nursing et/ou expérience pertinente.

TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

QUALIFICATIONS:
Bacc. en génie industriel ou Tech. de la mécanique (ENET, UQAM). Une expérience industrielle est nécessaire.

TECHNIQUE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

2 professeurs — 1 permanent
1 pour un an.

QUALIFICATIONS:
Diplôme dans un domaine pertinent. Une expérience pratique sera un atout.

TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT

QUALIFICATIONS:
10 années et plus d'expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat (Notamment secrétaire exécutive). Connaître la sténo anglaise et française (Duployé).

ANGLAIS

(Poste disponible pour 1 an)

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de premier cycle. Une expérience pertinente serait un atout.

TECHNIQUE DE L'ÉLECTRONIQUE:

(Ordinateur et automatisme)

QUALIFICATIONS:
Diplôme de premier cycle en électronique ou l'équivalent. Une expérience industrielle sera considérée.

FRANÇAIS

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de premier cycle. Une expérience pertinente serait un atout.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) À UN DE CES POSTES, VEUILLEZ FAIRE PARVENIR DIPLÔMES PERTINENTS ET CURRICULUM VITAE À:

COLLÈGE DE THETFORD MINES
A/S DIRECTEUR GÉNÉRAL
671 SUD BOUL. SMITH
THETFORD MINES, QUÉ.

Amérique latine Directeur

L'HOMME QUE NOUS CHERCHONS

possède un jugement et une expérience qui lui permettent d'être à l'aise dans différents milieux de haute direction. Son caractère ouvert lui sera utile pour y créer rapidement des liens étroits. Il serait très avantagé s'il pouvait faire preuve d'une bonne connaissance du milieu latino-américain.

LES QUALIFICATIONS QU'IL DOIT AVOIR

comprennent un diplôme supérieur dans au moins une des spécialités suivantes ou dans des domaines voisins: administration des affaires, génie industriel, transport. La possibilité de s'exprimer en espagnol est essentielle.

LE POSTE QUE NOUS LUI PROPOSONS

offre un défi à relever pour qui veut s'assurer une véritable carrière. Il est réservé à un candidat particulièrement créatif, dont l'efficacité a été prouvée.

Prière d'entrer en contact avec le directeur des ressources humaines.

BBL Beauchemin-Beaton-Lapointe Inc.
CONSULTANTS
1134 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Quebec H3B 1H4

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Imprimerie du Ministère des Approvisionnement et Services
Hull, Québec

Traitement: $23 300 - $27 900

La Direction des Services techniques est chargée de pourvoir à l'entretien, la réparation ainsi qu'aux services d'atelier des installations de l'Imprimerie localisées dans tout le Canada, avec la plus grande concentration de ces dernières dans la Région de la Capitale Nationale. Les ateliers de l'Imprimerie faisant appel aux techniques et équipements les plus récents sont comparables à une imprimerie privée de grande taille. La Direction, située à Hull, P.Q. étant une unité de langue française, la langue de travail y est le français.

LE POSTE:

Le directeur doit voir à l'élaboration d'objectifs, de principles directeurs, de systèmes, de buts et de méthodes régissant le fonctionnement de la direction, ainsi que la direction de plus de 50 employés et s'assurer que les travaux qui lui sont confiés soient effectués dans les délais requis et de la façon la plus économique possible. Le directeur doit également fournir des renseignements d'ordre technique et diriger l'acquisition de l'équipement et de services.

LE CANDIDAT:

Nous recherchons un individu dynamique et progressif avec expérience dans le domaine de la gestion d'un organisme d'entretien et de réparation, ainsi que des antécédents pouvant témoigner d'aptitudes au commandement. L'individu se doit d'avoir de bonnes connaissances associées à l'entretien d'équipement d'imprimerie et des services d'atelier dans un environnement industriel.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITÉ D'INSCRIPTION:

La demande d'emploi (CFP 367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada OU un résumé de votre carrière doit être rempli et envoyé AVANT LE 12 JUIN 1975, au:

PROGRAMME - PERSONNEL ADMINISTRATIF
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

Prière de rappeler le numéro de concours: 5-A-A-005(10) dans toute correspondance.

Drapeau reçoit une bicyclette qu'il est invité à partager

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a reçu hier en cadeau une bicyclette de marque CCM, à 5 vitesses, qu'il pourra prêter s'il le veut bien aux membres du comité exécutif de la ville.

Ce sont les organisateurs de la Semaine de la bicyclette qui lui ont fait ce cadeau, en soulignant à M. Jean Laroche, président de la Commission athlétique de la Ville de Montréal, qui s'est rendu en prendre possession au nom de son patron, que ce véhicule était tout indiqué pour circuler dans le centre-ville, pour se rendre aux déjeuners au restaurant Hélène-de-Champlain, à l'île Sainte-Hélène, pour assister aux spectacles de la Place des Arts.

Le maire et les membres du conseil exécutif, souhaitent les organisateurs de la Semaine de la bicyclette, "découvriront la merveilleuse simplicité et l'efficacité de leur bicyclette et, étant des hommes sains et responsables ils ne perdront plus les pédales et ils recommanderont et faciliteront l'usage du vélo par le plus grand nombre de gens possible".

La semaine de la bicyclette sera marquée jeudi par une course entre un automobiliste, un usager des transports en commun et un cycliste. La course débutera à 17h place Ville Marie et se terminera à l'angle des rues Saint-Denis et Laurier. Ceux qui voudraient y participer, que ce soit à bicyclette, en auto ou en autobus ou en métro, son invités à le faire.

Samedi, il y aura grand défilé de cyclistes. Ces derniers sont invités à se rassembler vers 13h au parc Jeanne-Mance, au coin de l'avenue du Parc et de la rue Duluth. Les cyclistes suivront la rue Duluth jusqu'à la rue Saint-Urbain, puis vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke, vers l'ouest jusqu'à la Mackay, vers le sud jusqu'à Sainte-Catherine, puis vers l'est jusqu'à Panet et enfin vers le nord jusqu'au parc La Fontaine.

La Semaine de la bicyclette est organisée par un mouvement qui a pour nom Le Monde à bicyclette, qui a déjà le soutien du Rassemblement des citoyens de Montréal, de la Fédération québécoise de cyclotourisme, de l'Association cycliste canadienne, de Sauvons Montréal, de Espaces Verts, du STOP, de la SVP et d'autres organisations écologistes et cyclistes.

L'Objectif à long terme du Monde à bicyclette est de faire en sorte qu'un jour la grande majorité des Montréalais puisse se rendre au travail à bicyclette, en conjonction avec un réseau de transports en commun mieux adapté aux besoins et plus rationnel.

Le Monde à bicyclette suggère dans un premier temps la conversion de certaines rues nord-sud et est-ouest en pistes cyclables, séparées des automobiles par une barrière. Sur les artères importantes, le côté droit de la voie serait réservé aux bicyclettes.

Il faudrait aussi, suggère le Monde à bicyclette, des aires de stationnement réservées aux bicyclettes, où leurs propriétaires pourraient laisser leurs véhicules sans crainte de se les faire voler. Ces aires de stationnement pourraient être construites à proximité des écoles, des usines, des bureaux, des théâtres, des grands magasins, etc.

Pour que les cyclistes puissent sortir de l'île de Montréal, il faudrait qu'ils puissent circuler sur les ponts. Le Monde à bicyclette réclame donc une voie de circulation pour bicyclettes sur les ponts menant vers la rive sud. Et puisque les bicyclettes sont aussi sujettes à des pannes, il faudrait que les cyclistes puissent rentrer chez eux en métro, dans lequel le dernier wagon de la rame leur serait réservé, à eux et à leurs vélos.

Le Monde à bicyclette réclame aussi des pistes récréatives aux alentours de Montréal et à la campagne. Dans l'île même, une première piste pourrait être créée en fermant la voie nord du boulevard Gouin et en la réservant aux cyclistes. La route du Lakeshore pourraient être aménagée de même.

Le Dr Morgentaler recevra son prix à sa libération

par Solange Chalvin

Après avoir essuyé trois refus de remettre de main à main au Dr Henry Morgentaler le prix Humaniste de l'année 1975, la délégation américaine composée de Bette Chambers, Paul Kurtz, Jim Prescott et Betty Friedan, a décidé de conserver le prix jusqu'au jour où le Dr Morgentaler sera libre.

Le Dr Morgentaler, d'abord acquitté par un jury d'une accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal, fut par la suite condamné sous la même accusation par la Cour suprême du Canada et il purge présentement une peine de 18 mois de prison. Il était de nouveau traduit devant les tribunaux hier pour répondre à une deuxième accusation semblable à la première.

L'Association humaniste américaine avait d'abord demandé que le Dr Morgentaler assiste à la remise du prix qui a eu lieu samedi, à Saint-Louis (Missouri). L'écrivain féministe Betty Friedan, co-récipiendaire avec le Dr Morgentaler du prix Humaniste 75, a assisté seule à la cérémonie de samedi. Cette demande refusée, l'Association proposa de se rendre en prison pour remettre le prix au Dr Morgentaler. Cette demande fut également refusée par le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette. Enfin, la délégation se présentait hier matin, en Cour, demandant au juge de remettre le prix au médecin, à la fin de l'audience. Cette demande fut également écartée, le juge Bisson déclarant ne pas avoir le pouvoir d'accéder à une telle requête.

La délégation convoqua une conférence de presse improvisée, au cours de laquelle les membres de la délégation américaine dénoncèrent l'ambiguïté de la politique canadienne qui donne asile aux jeunes Américains qui ont refusé d'aller au Vietnam pour des motifs humanitaires, et qui, d'autre part, emprisonne l'un des siens qui a agi pour des raisons humanitaires.

"Il est inadmissible que le Dr Morgentaler, qui est considéré comme un humaniste dans plusieurs pays, soit traité au Canada comme un criminel", a dit Paul Kurtz, président du comité des prix et rédacteur en chef de la revue américaine "The Humanist".

On a également fait lecture d'un texte de remerciement à l'Association, rédigé en prison par le Dr Morgentaler.

"La liberté des femmes passe par le contrôle de leur reproduction et implique contraception, planification familiale et avortement si nécessaire", écrit le Dr Morgentaler, qui s'est dit heureux de recevoir son prix en même temps que Betty Friedan, qui a tant lutté pour le droit des femmes.

On a rappelé la formation récente d'un comité international pour la défense du Dr Morgentaler, comité qui comprend des noms aussi prestigieux que ceux de Jacques Monod, André Lwolf, Simone de Beauvoir, etc. Ce comité réclame une mesure d'amnistie en faveur du médecin canadien.

Avis publics

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ALS-75-10101
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 10 juin 1975

Région Laurentides

FOURNITURE DE CONNECTEURS, FICHES, ADAPTEURS, ETC. POUR DISTRIBUTION SOUTERRAINE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 16 mai 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-039915-744
COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC
Partie demanderesse
-vs-
JEAN-PAUL TREMBLAY
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-PAUL TREMBLAY d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est Craig à Montréal, à son intention.

Montréal, ce 20 mai 1975
WILFRID LEFEBVRE Greffier-adjoint

MES BOULANGER GADBOIS ET LEGAULT, avocats
75 ouest boul. Dorchester
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-051060-758
MARY NANCY PEARL McGEE,
requérante
-vs-
ECKERT SCHARLEY,
intimé

L'Intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à l'intention de l'Intimé au Bureau d'Enregistrement des Divorces de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 20 mai 1975

ME HARRY BLANK, C.R.
Suite 300
1255 rue Université
Montréal, Québec
Procureur de la requérante

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-75-19104
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 17 juin 1975

Poste Micoua
Comté de Saguenay

CONSTRUCTION D'UN RAJOUT AU BATIMENT DE COMMANDE, INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITIONS 1975 ET 1976)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($100,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 9 mai 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-75-19126
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 10 juin 1975

Poste Neigette
Comté de Rimouski

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 15 mai 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-016020-757
HYDRO QUEBEC
Demanderesse
-VS-
GILLES BONNEAU
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur GILLES BONNEAU d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour provinciale, 10 est Craig à Montréal, à son intention.

Montréal, ce 16 mai 1975
A. BEAULIEU Greffier-adjoint

ME BOULANGER GADBOIS ET LEGAULT, avocats
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Première publication: 27 mai 1975
Deuxième publication: 28 mai 1975
Troisième publication: 29 mai 1975

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC., permis no: 232-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service additionnel suivant: CLASSE: TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SERVICE: De Lacolle à Montréal-Métropolitain, et retour. RESTRICTION: Le service ne sera exploité qu'en rapport avec le droit additionnel ci-après décrit.
DROIT ADDITIONNEL: En donnant le service en vertu de la clause ci-haut mentionnée, la requérante demande le droit additionnel suivant: à l'occasion du service donné par la clause ci-haut mentionnée, la requérante aura le droit de tirer les remorques de non-détenteurs arrivant sur les voies de la compagnie de chemin de fer de jonction de Napierville, ces marchandises ayant été ou devant être transportées antérieurement ou postérieurement par rail.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: FRANCOIS PEREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
6XC710-69-008
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Mardi, le 17 juin 1975
Quatre cent soixante-douze (472) laveuses et sécheuses automatiques

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes ls conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter, l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

VILLE D'OUTREMONT

Avis est donné qu'à l'assemblée générale tenue le 7 mai 1975, le Conseil a adopté le règlement 1080-3 pour modifier le règlement 1080, déjà modifié par les règlements 1080-1 et 1080-2, pour l'acquisition de certains immeubles supplémentaires pour l'établissement de stationnement, pour la démolition des bâtisses, l'aménagement de ces lots et un emprunt de $300,000. à ces fins, lequel règlement est réputé avoir été approuvé à l'assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoquée et tenue en la Salle du Conseil de Ville d'Outremont, le 21 mai 1975.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.

DONNÉ à Outremont, ce 27e jour de mai 1975.

Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

(Division des Divorces)

COUR SUPERIEURE

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-051214-751

DIAMANTO MOUTSAKI CHRISTAKOS, serveuse, épouse commune en biens de George Christakos, domiciliée au 4972 René Coty, Laval, district de Montréal;
Requérante,
-vs-
GEORGE CHRISTAKOS, de lieux inconnus;
Intimé.

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX

PAR ORDRE DE LA COUR: —

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire à été laissée au greffe des divorces, Cour Supérieure, pour le district de Montréal, à son intention.

MONTREAL, le 1er mai 1975.

JEAN MASSE, avocat,
235 est, boul. Dorchester,
Suite 410,
Montréal.

CLAUDE DUFOUR, 13 mai 1975,
C.S.M.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACH-75-10100
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 10 juin 1975

Outardes 2

POUR LA FOURNITURE DE DIVERS TYPES D'HUILE A MOTEUR ET GRAISSE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 14 mai 1975.

Transports Canada **Transport Canada**

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no 600-412 — Centrale de dégivrage.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15h00 (heure de Montréal),
Lundi, le 9 juin 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Cholette, Hull, Québec;

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoît Baribeau, Administrateur délégué

AVIS SELON LA LOI
DU CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que ROBERT MAY, domicilié et résidant au 2229 Laval Road, Ville St-Laurent, Province de Québec, demandera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, d'émettre un décret changeant son nom en celui de Robert Watt.

MONTRÉAL, le 20 mai 1975

JACOBS & TANNENBAUM
Avocats du requérant

Societe d'energie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
6XC710-69-012
DATE DE FERMETURE
pour 15h30
heure de Montréal
Mardi, le 17 juin 1975

CENT VINGT-ET-UN (121) DORTOIRS 8 HOMMES, 12' x 56', AVEC TRAINS DE ROULEMENT

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($125,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

1ère publication: le 27 mai 1975
2ième publication: le 28 mai 1975
3ième publication: le 29 mai 1975

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC., permis no: 232-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec d'ajouter le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De Napierville et de tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de cette localité à Rimouski, pour le transport de fruits et légumes, pour le compte de Dumais et Frères Inc. Rimouski, Québec et retour avec marchandises refusées ou avariées.
DROIT ADDITIONNEL: Le requérant pourra utiliser des véhicules réfrigérées à la clause de ce service.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de lapremière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: FRANCOIS PERREAULT
PAQUETTE' PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

LA COMMISSION SCOLAIRE TRACY,
1015 rue St-Pierre,
St-Joseph-de-Sorel.
J3R 1B3

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire Tracy recevra jusqu'à 12:00 heures, lundi le 16 juin 1975, des soumissions, sous enveloppes scellées, pour l'achat d'appareils, de mobilier et de matériel audio-visuel, ainsi que pour des travaux d'aménagement physique tels que: éclairage d'urgence, revêtement bitumineux et trottoirs en béton, travaux d'égout, plomberie, revêtement en aluminium, pose de tapis, fenestration, escalier de sauvetage, dans différentes écoles de la Commission Scolaire Tracy.

SOUMISSIONS:

TS-4-75 Revêtement en béton bitumineux et trottoir de béton.
TS-5-75 Revêtement en béton bitumineux
TS-6-75 Revêtement en béton bitumineux
TS-7-75 Plomberie.
TS-8-75 Eclairage d'urgence.
TS-9-75 Tapis.
TS-10-75 Appareils, mobilier et matériel audio-visuel.
TS-11-75 Fenêtres et portes en aluminium.
TS-12-75 Recouvrement extérieur en aluminium.
TS-13-75 Escalier de sauvetage en acier.

Les soumissionnaires sont priés de demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de sa soumission si celle-ci dépasse $2,000.00. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie par la Commission Scolaire Tracy.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges pour chacunne des sections du projet, à partir de mardi, le 27 mai 1975, en s'adressant à monsieur Guy Descheneaux, responsable des achats, au 1015 rue St-Pierre, à St-Joseph-de-Sorel; numéro de téléphone: (514) 743-7991.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés, le 9 juin 1975, à 12:00 heures, au Centre Administratif, situé au 1015 rue St-Pierre, à St-Joseph-de-Sorel.

La Commission Scolaire Tracy ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout, ou en partie.

Donné à St-Joseph-de-Sorel, le 27 mai 1975.

Guy Descheneaux,
Régisseur des services
de l'équipement.

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues par la Cité de Westmount, au Bureau du Greffier, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, jusqu'à midi, heure locale, le 4 juin 1975, concernant ce qui suit:
Soumission # 171—Pompe à incendie
Soumission # 172—Mécanique et fillage de deux camions à échelle et incendie
Les plans, spécifications et formules de soumission peuvent être obtenus au Bureau de l'Acheteur, au 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec.
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Peter Patenaude
Greffier-adjoint

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, jusqu'à midi, mercredi, le 4 juin 1975, pour les travaux suivants:
"L'approvisionnement et le posage de surfaces d'asphalte dans différentes rues de la Cité de Westmount".
Les spécifications peuvent être obtenues au Bureau de l'Ingénieur de la Cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, à partir de maintenant.
Un dépôt de cinquante dollars ($50.00) sera requis pour couvrir le coût des spécifications, lequel sera remboursé, en dedans d'un mois de l'adjudication du contrat, sur retour des spécifications en bonne et due forme, au bureau de l'Ingénieur de la Cité.
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

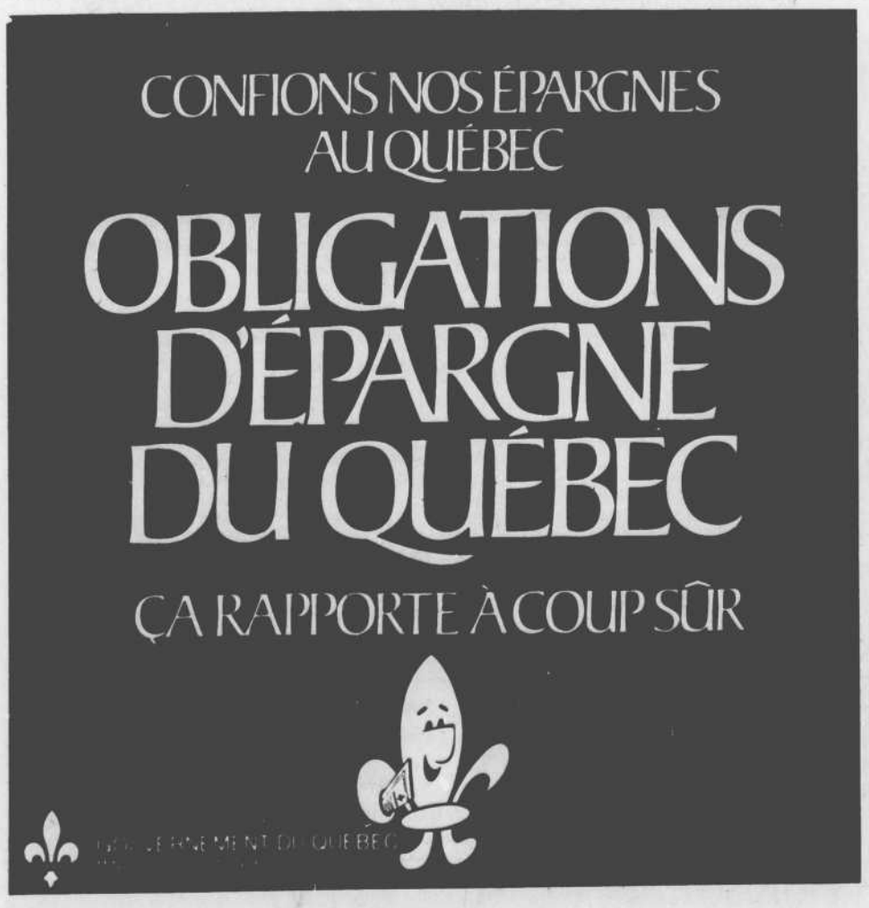
Peter Patenaude
Greffier-adjoint.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
CONFIRMATION ET HOMOLOGATION DE PLAN

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal a, à une assemblée régulière tenue le 16 octobre 1974, adopté une résolution décrétant, en vue de son homologation et de sa confirmation, la confection d'un plan réservant, pour une période de cinq ans, aux fins du métro, le terrain situé à l'angle nord-est des rues Jean-Talon et de Normanville.
La Communauté urbaine de Montréal, représentée par ses procureurs, présentera, en la division de pratique de la Cour supérieure du district de Montréal, salle 02.16, au palais de justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, le 25 juin 1975, à 9.30 heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête à l'effet de faire confirmer et homologuer, pour fins de métro, pour une période de cinq (5) ans, le plan C-1-550-206-1 préparé par monsieur Fernand Lachapelle, arpenteur-géomètre, le 5 février 1975, montrant une partie du lot située dans la ville de Montréal, lisérée en rouge sur le susdit plan et formée d'une partie du lot 485-127 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet.

Le secrétaire général
GERARD DUHAMEL

le 27 mai 1975
Montréal, Qué.



Festival de l'AQJT

La belle aventure de "L'otobuscolère"

par Adrien Gruslin

SHERBROOKE — "Les représentations au festival ne sont pas considérées comme une fin mais comme un début, l'amorce d'échanges et de discussions. Tout spectacle est discutable et discuté. Dans cette optique, un spectacle est sélectionné en fonction des questions qu'il est susceptible de provoquer." Cette orientation de l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) était déjà présentée l'année dernière. Dans cette perspective, la soirée de dimanche aura permis de voir deux spectacles très différents. Le premier, "L'otobuscolère" de la polyvalente de Chibougamau, a émerveillé le public par sa fraîcheur, sa spontanéité et son efficacité. Le second, "Moman travaille pas, a trop d'ouvrage", du Théâtre des Cuisines, a laissé indifférent comme tout véritable sermon arrive si bien à le faire.

"Moman travaille pas, a trop d'ouvrage" avait été présenté à l'Université de Montréal pour clôturer une semaine de la femme, il n'y a pas très longtemps. Le Théâtre des Cuisines se compose de cinq femmes, entre 25 et 30 ans, militantes du centre des femmes. A certains moments, elles font penser à certains aspects caricaturaux exposés dans la comédie satirique "Citrouille" de Jean Barbeau, jouée au TNM présentement. La pièce a la subtilité d'un éléphant dans un magasin de porcelaine. Si le titre contient de l'humour, c'est plus ou moins le lot du spectacle.

Les comédiennes ont choisi de dire: "Nous avons choisi, pour prendre la parole, d'utiliser le théâtre parce que nous aimons le théâtre et parce que nous considérons que c'est un outil de propagande très efficace. Le théâtre nous permet d'exprimer notre colère et notre révolte contre une société qui nous a trop longtemps fait taire." Cette longue citation résume parfaitement la production.

On parle, on joue a demi, les quelques accessoires (chandails, balais, masques) ne suffisent pas. Il apparaît superflu de dire qu'on était en accord avec les revendications, cela va de soi. Pourtant, la présentation passe mal; il aurait fallu trouver un moyen de théâtraliser tout cela. Les prêches n'intéressent personne. En faisant un discours, les comédiennes ne parviennent qu'à ennuyer. Dommage, mais le medium utilisé est trop laissé pour compte et c'est "platte".

Par opposition, "L'otobuscolère" de Chibougamau possède la fraîcheur de ses artisans dont la moyenne d'âge se situe à quinze ans. Dans leur création collective, les treize jeunes ont choisi de parler de ce qu'ils vivent. Les femmes du Théâtre des Cuisines ressemblaient plutôt à des intellectuelles voulant réveiller le monde. Les treize parlent bien et théâtralement, ce qui est mieux encore malgré certaines maladresses. Orientés par un animateur, quatorzième membre de la troupe, ces élèves du secondaire suivent un cours d'expression dramatique pour la seconde année. Leur expérience mérite d'être relatée. Ces jeunes, qui pourraient en montrer à plusieurs de leurs aînés, assurent la relève du jeune théâtre.

Il semble bien que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes pour ce groupe. Ils fréquentent une polyvalente "au boutte", selon leurs propres paroles. A quelques jours de leurs examens finals, on les a laissé venir au festival représenter les "Aventures aventureuses d'Albert Leclerc, dit Béber." Albert Leclerc, on s'en doute, c'est Ben-Ur, Jos Bleau, le Québécois moyen, aliéné pardessus tout. Les répliques du type "Veux-tu ben t'fermer, couche-toé, la pis dors", "tu l'auras pas ton tabac, y pue pis on étouffe ici d'dans", "c'éta un ben bon gars" le montrent bien.

On constate que le canevas des gens de Chibougamau n'a rien d'original. Les onze tableaux formant les grands moments de la vie d'Albert Leclerc (de la naissance à la mort) constituent le genre de structure fréquemment utilisé en création collective. Mais par le bonheur des réparties, les treize comédiens atteignent une haute efficacité. Ils réussissent la jonction du dire et du jeu, plus précisément du dire par le jeu, ce que le Théâtre des Cuisines était impuissant à réaliser. Le tableau où les adolescents écrivent à Isabelle, rédactrice d'un courrier du coeur, demeure le meilleur exemple. Concret, il nous sert les problèmes typiques de cet âge: boutons, l'absence de seins, un soutien-gorge 28-2A qu'on ne veut plus porter, des menstruations agaçantes, une blonde qui ferme pas les yeux quand son chum l'embrasse, etc. Le public rit à volonté.

Enfin, hier matin, la troupe la Marmaille de Longueuil présentait une pièce de Marie-Francine Hébert: "Cé tellement cute des enfants." Présent au dernier festival à Rimouski, le groppe a également multiplié les apparitions toute l'année dans la région de Montréal. Seul texte écrit à travers les créations collectives présentés à Sherbrooke, "Cé tellement cute des enfants" rend compte de la réalité bien concrète, comme le font les deux spectacles dont je viens de parler.

La pièce donne l'impression d'assister à diverses scènes de la vie quotidienne. Les personnages (père mères — enfants) sont typés au maximum. Le texte fut construit à la suite des ateliers d'écriture regroupant enfants et comédiens-animateurs. La production des cinq comédiens et son accompagnement musical sont de qualité. Le spectacle est rôdé, les acteurs manifestent aisance et dynamisme. Mais même en sachant que la pièce veut poser des questions, on ne saisit pas bien ni son évolution, ni son dessein.

Les trois présentations ont en commun d'origner de la réalité. Fini le théâtre du rêve. Il en résulte des jeux théâtraux inégaux et différents. La revendication du Théâtre des Cuisines passe peut-être bien, cela reste à voir, pour un public peu averti: elle n'étonne pas celui déjà sensibilisé et le discours l'ennuie. Quant à La Marmaille, tout en passant beaucoup plus aisément, la percutance de son spectacle se saisit difficilement. Bien sûr, le plus intéressant des trois demeure l'aventure fascinante des jeunes de Chibougamau. Les spectateurs l'ont affirmé inconditionnellement. Leur show est l'fun. Que dire de plus!

Opposition ou complémentarité entre rock et pop ?

LONDRES — (PC) — Lorsqu'un total de 50,000 amateurs vient entendre huit concerts de musique rock, c'est assurément la preuve de la popularité de ces orchestres et de leur arrivée en force à Londres. Les orchestres de Pink Floyd et de Jethro Tull ont donné quatre concerts dans quatre salles différentes — quatre soirs consécutifs — et par le genre d'auditoire et l'âge des spectateurs on pouvait découvrir aisément l'écart entre le pop et le rock. La musique pop, c'est Gilbert O'Sullivan, Tom Jones et Gary Glitter. Quant à la musique rock, une sorte d'appel à l'imagerie populaire, au "message" à transmettre; c'est Led Zeppelin, les Who's et même David Bowie.

Les orchestres de Pink Floyd et de Jethro Tull sont décidément du côté rock et leurs adeptes ont entre 8 et 28 ans, dont un grand nombre d'étudiants. Les musiciens de Floyd y vont pour le grand spectacle: réflecteurs de théâtre, mouvement, son au maximum, enfin, tout ce qui fait appel à l'imagination des auditeurs et des adeptes.

Ceux de Jethro Tull sont d'un genre différent. Ils mettent l'accent sur la bizarrerie du costume, l'explosion à peine contrôlée de l'expression corporelle, musique excitante au possible farcie de jeux de mots ou de blagues souvent risqués.

Les deux orchestres donnent toutefois dans le visuel et jouent fortement au public (comme on dit au théâtre), mais un public qu'ils tiennent par des liens très forts en ce moment. Les billets pour les concerts de Floyd et Tull ont été complètement vendus dès l'annonce de leur venue.

Bien établie, encouragée par des milliers d'adeptes, cette musique continue de flirter avec celle de la scène populaire, genre de Slade et de Donny Osmond pour tout dire. Les orchestres "rock" comme la plupart des gens du spectacle en général, luttent pour la faveur du public. Pourtant, le croirait-on, peu d'entre eux désireraient faire carrière pour le reste de leurs jours. Le but à atteindre du moins pour l'instant, c'est le succès peut-être même d'un seul disque.

Pink Floyd et Jethro Tull ont connu de très grands succès de ventes de disques au palmarès des récentes années. Bien qu'ils aient été plutôt à l'écart pendant un certain temps, il est possible qu'ils tentent un retour. Comme le disait Paul McCartney aux plus beaux jours des Beatles, "il n'y a rien au monde de plus réjouissant pour un musicien que de savoir qu'il est en tête du palmarès. Rien au monde ne saurait remplacer cela". Et il ne parlait que d'un disque.

Il est ironique de se rendre compte, aujourd'hui, que les normes ne sont presque plus les mêmes pour la musique pop et la musique rock. C'est à la fois distinct et ressemblant et c'est bien cela qui étonne justement. Chez les jeunes de 14 à 18 ans, les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux de Donny Osmond. Les Bay City Rollers, David Essex, Sparks, Rod Stewart et Mud, lesquels sont pourtant perçus par d'autres musiciens du rock, mais toutefois un peu plus âgés, comme faisant la cour aux jeunes, monnayant leur drôle de pop vieillissant, à tout le moins, sans beaucoup d'invention. De fait, les jeunes musiciens des orchestres qui vont et qui viennent, comme par exemple le Bay City Rollers ou Mud, sont là depuis quelques années et sont, dans l'ensemble de la musique qu'ils ont choisie, aussi compétents et aussi inspirés que les tenants du rock.

Il faut un certain talent spécial pour écrire de la musique pop qui peut capter l'émotivité des plus jeunes en deux ou trois minutes, le temps d'une chanson, et des artistes de bonne réputation; depuis longtemps dans le métier tels Neil Sedaka et le Canadien Paul Anka en ont fait une "affaire" que les financiers le plus chevronnés ne sauraient dénigrer. Bien au courant de toute cela le chansonnier américain populaire John Denver a conquis d'emblée la faveur de la majorité silencieuse de l'Angleterre qui préfère une chanson racontant vraiment une histoire.

Son succès a déclenché une controverse par les soi-disant connaisseurs. D'autre part, on raconte que ses chansons sont surfaites, onctueuses dans leur sentimentalité. Les pro-Denver disent aimer ses chansons parce qu'elles sont claires, simples, et plus près des normes reconnues.

télévision

par Jean Basile

Concours Louis-Philippe Kammans

Une production française qui laisse perplexe

La production que présente la France au Concours Louis-Philippe Kammans a de quoi rendre perplexe. Pour un, c'est une oeuvre floue et, pour deux, elle a quelque chose de prétentieux qui agace d'un bout à l'autre. Il faut dire que le personnage central de ce "Voyage en province", sorte de jeune homme ennuyé, ne peut guère attirer la sympathie. Après tout, quand on boude, on reste dans son coin.

Il paraît que ce dramatique, tiré d'un roman de Jacques Amette, veut nous raconter l'histoire d'un jeune homme un peu triste qui abandonne Paris et sa maîtresse pour retourner dans sa petite ville de Province à la recherche de ses racines. Tout cela est sans doute dans le roman; on ne le trouve guère à la télévision. Ce que l'on voit, c'est la chronique d'un jeune désabusé, incapable de parler à quiconque, même à sa mère, et qui parsème son ennui de petites phrases définitives et désenchantées dans le genre! "J'ai toujours l'impression que nous vivons en sursis".

J'avoue tout simplement que je réagis très mal à ce genre d'oeuvre, très jeune, qui nous assure sur tous les tons que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, que l'amour, le grand amour, est impossible et que l'homme est condamné à la solitude. Sans tomber dans l'hystérie sociale, il me semble toujours que l'on peut sortir un peu de soi-même et tenter de comprendre la souffrance des autres. C'est ce que le personnage ne fait pas, comblé de son égoïsme et de ce qu'il croit être son idéal intransigeant.

Au fond, cet Alain mérite une bonne paire de gifles.

D'ailleurs, le réalisateur ne semble pas avoir réussi à nous imposer ni un milieu, qui est celui d'une petite ville de la province en France, ni même des personnages. Tous ceux-ci restent comme absents, perdus dans un mystère presque muet. Mais, comme dit l'autre, s'ils ne parlent pas c'est parce qu'ils n'ont sans doute rien à dire. Ainsi, si on ne comprend pas Alain, le héros, on ne comprend pas davantage sa mère, et pas davantage, Lydia, la fille qui fut le premier amour du héros.

En un mot comme en dix, le réalisateur n'a pas réussi à faire vivre ses personnages, dont on ne connaît rien après les avoir fréquentés une heure et demie. Il manque trop de maillons. Ce n'est pas de l'impressionnisme, c'est du vide.

L'interprétation est d'ailleurs très faible malgré la présence d'une grande comédienne, Suzanne Flon. Le héros, Alain Claessens a un faux air de Terzieff, génie en moins et, voulant jouer les Hamlet de province, il ne sait qu'arborer un visage vide et veule. On ne peut guère dire plus de Lydia, Catherine Morin.

En ce qui a trait à la réalisation en tant que telle, son responsable, Jacques Trefouel, ne semble pas avoir compris qu'il travaillait pour la télévision. Il a fait un film de seconde zone; si ses images ne sont pas mauvaises, sa direction d'acteurs est des plus faibles.

Naturellement, on peut discuter longtemps de ce qu'est un dramatique à la télévision. Il y en a, d'ailleurs, de plusieurs genres. Des trois oeuvres que nous avons vues lors de ce concours, le dramatique français est celui qui semble avoir résolu le moins de problèmes. La participation suisse, avec tous ses défauts, était une oeuvre de télévision, quoique trop timidement exploitée; la participation belge aussi, avec cette sorte de télévision-vérité qui était l'essentiel de sa forme. La participation française n'a même pas tenté de se servir de son médium.

Il va sans dire qu'il faut, ici, poser la question de fonds et sans se boucher les yeux d'horreur. Dans la francophonie, il y a, à ce jour, la Suisse, la Belgique, le Québec et la France. On se rend compte immédiatement que ce dernier pays pourrait, presque à coup sûr, remporter tous les concours qu'il veut si il se donnait la peine de réunir quelques-unes de ses têtes d'affiche. Mais une telle attitude ne serait que "politique". Par conséquent, et pour jouer le jeu au même niveau que les autres participants, les responsables de la sélection doivent trouver un biais qui permettra à un quelconque équilibre de s'établir. Ce biais a été, dans le cas présent, de présenter une oeuvre, non pas faite à Paris mais à Lyon. La province avec la province, si l'on veut être un peu méchant.

Je ne crois pas que cette attitude soit la bonne. Un concours, ce n'est pas forcément un prix. Comme le disait récemment un gérant de hockey, "perdre n'est pas tragique". Ce qui compte, c'est le travail de chacun et les trouvailles de chacun. Chaque pays, même la France, doit présenter la meilleure oeuvre qu'elle peut. Il n'est pas question, ici, de susceptibilité nationale, mais d'avancement international d'un médium particulier.

Cela nous aurait évité cette oeuvre presque inutile. Je suppose toutefois que quelques jeunes se seront retrouvés dans cet Alain pour qui "partir ensemble" semble avoir un sens. Heureux âge où il n'est jamais nécessaire de savoir pour où!

Il était une fois...l'opérette

Des artistes lyriques évoluant dans des costumes et décors de bon goût ferait revivre en tournée des airs connus au cours d'un spectacle intitulé "Il était une fois... l'opérette".

Cette revue d'opérette a connu un grand succès durant deux ans à Paris et dans d'autres villes françaises où les critiques l'ont qualifiée de réussite totale. Le public a fait une ovation à cette réalisation de Jean Poiret et Dominique Tirmont, présentée dans les décors et costumes d'André Levasseur, et avec le concours d'excellents chanteurs. Parmi ces derniers figure André Jobin, originaire du Québec, le fils de Raoul Jobin.

Après des débuts en tant que comédien avec la compagnie Barrault-Renaud, André Jobin commençait en 1958, une carrière dans l'opérette en jouant à Paris, "Nouvelle-Orléans" avec Sydney Bechet. Trois ans plus tard, il abordait le domaine de l'opérette classique et, notamment, les grandes opérettes viennoises lui ont permis d'affirmer sa voix et ses talents de comédien. En 1963, il reprenait "Pelléas et Mélisande" à l'Opéra-comique de Paris. Plus tard, c'est l'Opéra de San Francisco qui l'invitait à incarner le rôle de Pelléas dont il devint bientôt le brillant interprète sur des grandes scènes lyriques du monde.

La revue musicale "Il était une fois... l'opérette" sera bientôt présentée en tournée à l'intention du public canadien. Les représentations auront lieu au Théâtre Maisonneuve de Montréal, du 9 au 12 juin; au Centre O'Keefe de Toronto, du 16 au 21 juin, à Hamilton, le 23 juin; à la salle Wilfrid-Pelletier de Montréal, du 25 au 30 juin; puis, au Grand-Théâtre de Québec, les 2, 3 et 4 juillet.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Tuktu
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La demoiselle d'Avignon
12.00 Le Prince Saphir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Le révolver et la rose" (comédie dramatique, français 1970).
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Daniel Boone
6.00 Prince noir
6.30 Actualités 24
7.30 La p'tite semaine
8.00 La soirée du Hockey:
La finale.
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma:
"La Marseillaise" (drame français 1938) ■
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-Mardi:
"L'ombre de Zorro" (western, hisp-italien 1963)
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Voyage au fond des mers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Hawaii 5-0
8.30 Symphorien
9.00 L'aventurier
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles:
"Trois hommes vont mourir" (aventures, français 1954)
12.45 Le 10 vous informe
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 U.K. Magazine
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date
1.00 Ben Casey ■
2.00 Coronation Street ■
2.30 Edge of night
3.00 Juliette and Friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Forest rangers
5.00 Speaking out
5.30 Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Land and Sea
7.30 Adventures in Rainbow Country
8.00 Happy days
8.30 Police Story
9.00 To see yourselves
10.00 T.B.A.
11.00 The National news
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Ciné-Six:
"Treasure of Macuba" (aventures, espagnol 1966)
1.20 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 Edith Serei
10.00 Magistrate's court
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flinstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"Of love and desire" (drame américain 1963)
2.30 He knows she knows
3.00 Another World
4.00 What's the good word
4.30 Pay cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Canada:
Five portraits: "The shield"
8.00 Excuse my french
8.30 National geographic:
"Search for the great Apes"
9.30 Headline Hunters
10.00 Harry 0
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 The 12 Midnight movie
"Work is a four letter word" (comédie, anglais 1967)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Le Roi Arthur
19.30 Poste frontière:
"Halti"
20.30 Allez hop!:
"Le golf"
21.00 Télé-Ressources

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Le dossier Odessa" 9.25 et "Le carnage" 7.40
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Carry on Dick" 1.15, 3.30, 5.30 7.30, 9.30
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Towering Inferno" 6.20, 9.10
AVENUE: 1224 ave. Green Westmount 937-2747 "Murder on the Orient Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50 9.40
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'évadé" 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le bordel" 1.45, 4.35, 7.25, 10.15 et "Je prends la chose du bon côté" 12.30, 3.20, 6.10, 9.00
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00 , 9.45.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E 524-1685 "747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et "Duel" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Les murs ont des oreilles" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30 9.40
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "La fête à Jules" 7.30, 9.30
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O 861-2996 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7e ART: 3818 Bélanger E 722-0302 "Viol en première page" 7.30 et "La classe ouvrière va au paradis" 9.10
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Le dossier Odessa" 9.25 et "Le carnage" 7.40
CLAREMONT: 3038 Sherbrooke) 486-7385 "The day of the locust" 1.00, 3.35, 6.10, 8.45
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Chinatown" 7.15, 9.30
DAUPHIN: 2395 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 8.00 (McLaren) "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30
ELYSEE: 25 Milton 842-6043 (Salle Resnais) "Stavisky" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein): "La femme de Jean" 7.30, 9.30
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E 525-8600 "Glissements progressifs du plaisir" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les bidasses s'en vont en guerre" et "Les aventures de Rabbi Jacob" dès 6.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Salty" 1.20, 3.10, 5.05, 7.00, 8.50.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Catone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les bidasses s'en vont en guerre" et "Les aventures de Rabbi Jacob" dès 6.50.
MERCIER: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224 "Larry le dingue, Mary la garce" 8.00 et "Refroidi à 99%" 6.15, 9.45.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The Godfather II" 1.10, 4.45, 8.25.
OUTREMONT: 1249 Bernard O. 277-4145 "Chili: la terre promise" 7.00 et "Faut aller parmi l'monde pour le savoir" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Eiger sanction" 12.55, 3.50, 6.35, 9.20.
PAPINEAU: 5190 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Nous sommes tous en liberté provisoire" 1.20, 5.20, 9.20 et "Pas de grâce pour le manchot" 3.25, 7.25 (Salle no II): "Le fantôme de Cat dancing" 1.00, 5.00, 9.00 et "Trader Horne, l'aventurier" 3.05, 7.05.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Funny lady" 7.00,'9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Reincarnation of Peter Proud" 12.15, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester, 866-2644 "The Tassenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00 et "Very friendly neighbours" 11.45, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI I: "La baie sanglante" 3.05, 6.25, 9.40 et "Le pays du sexe sauvage" 1.20, 4.35, 7.55.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Un amour comme le nôtre" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Tu seras un homme, mon fils" 1.40, 5.40, 9.45 et "Les feux de la chandeleur" 12.00, 4.00, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie, 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.
VAN HORNE: 5150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Ten little indians" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Julia" 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "L'évadé" 7.30, 9.30.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Julia et les hommes" 6.25, 9.40 et "La dame rouge tua 7 fois" 7.50.
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Nous sommes tous en liberté provisoire" 2.15, 6.10, 9.50 et "Pas de grâce pour le manchot" 12.30, 4.25, 8.05.
VIDEOGRAPHE: 1694 St-Denis 842-9796 "La magra" (documentaire sur la répression policière) 8h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Larry le dingue, Mary la garce" 8.00 et "Refroidi à 99%" 6.15, 9.45.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Cinéma d'animation 7h30 et films sur l'art 9h30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 "Student riot" (Japon 1960) et "Night and fog in Japan" (de N. Oshima, Japon 1960) 8h.

sur scène

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-4691. Petit show surprise de fin d'année. Du jeudi au dimanche 22h30.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier, 288-1229 (Salle I): "Riverlisp" de F. Ward — du mardi au sam: 20h30, dim. 20h, matinée, sam.: 14h30, (Salle II): "People are living there" de A. Fugard. Du mardi au samedi: 20h dim.: 19h, matinées: mercredi 13h. Sam.: 14h00.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario E., 844-6284. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury, 856-1964. Relâche pour l'été.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 relâche pour l'été.
PATRIOTE EN HAUT: relâche.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène). "Don't start without me" (de Joyce Rayburn). Mardi au vendredi: 20h30. Sam: 18h30 et 21h30. Relâche: dim. et lundi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 Relâche pour l'été.
SALLE WILFRID PELLETIER: Caterina Valenke et l'orchestre de Tommy Dorsey — 20h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Citrouille" de Jean Barbeau. Sem.: 20h, Sam.: 17h00 et 21h00, dim': 19h. Relâche lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Ave des Pins, 845-7277. Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Stompin' Tom Connors Show — 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

7h.30
9h.30
La Fête à Jules
TOUS
LE FILM À VOIR !
un film de BENOIT LAMY
avec JACQUES PERRIN CLAUDE JADE MARCEL JOSZ
Cinéma 2001 855 DECARIE 277-2001

Elysée 35 MILTON 842-6053 LLE EISENSTEIN
POUR TOUS
La femme de jean
un film de yannick bellon
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
STAVISKY
l'un des films de l'année qu'il faut absolument voir.
— New York Times
de Alain Resnais
avec JEAN-PAUL BELMONDO CHARLES BOYER

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES PRÉSENTE
REPRISE DU GRAND SUCCÈS DE
MICHEL TREMBLAY
HOSANNA
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD
AVEC
ANDRÉ MONTMORENCY GILLES RENAUD
DU 31 MAI AU 21 JUIN
THÉÂTRE PORT-ROYAL

Deux années de triomphe au théâtre du Palais-Royal et au théâtre Bobino à Paris !
IL ETAIT UNE FOIS...L'OPERETTE
Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES
Adaptation de Jean Poiret et Dominique Tirmont
Décors et costumes d'André Levasseur
Les danseuses de Claude Jourdan
DISTRIBUTION, COSTUMES ET DÉCORS ENTIÈREMENT PARISIENS
Même programme tous les soirs
LE PETIT DUC
LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT
VÉRONIQUE
CIBOULETTE
LA MASCOTTE
LES CLOCHES DE CORNEVILLE
LA FILLE DE MADAME ANGOT
VALSES DE VIENNE
LA CHAUVE-SOURIS
LA VEUVE JOYEUSE
LA BELLE HÉLÈNE
LA PERICHOLE
LA DUCHESSE DE GEROLSTEIN
LA VIE PARISIENNE
PHI-PHI
DÉDÉ
PAS SUR LA BOUCHE
LE PAYS DU SOURIRE
NO NO NANETTE
L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC
LES TROIS VALSES
UN DE LA CANEBIÈRE
LE CHANTEUR DE MEXICO
IRMA LA DOUCE
HELLO DOLLY
CHANTONS SOUS LA PLUIE
WEST SIDE STORY
FIDDLER ON THE ROOF
MY FAIR LADY
"Des décors du meilleur goût . . . des artistes lyriques admirablement costumés, à la fois excellents comédiens et d'une grande qualité vocale . . . bref, UNE RÉUSSITE TOTALE!"
Philippe Juillet, Les Variétés, Paris.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
9 au 12 juin 20h30
$10 $8 $6 $4
SALLE WILFRID-PELLETIER
25 au 30 JUIN 20h30
Matinée 29 juin 14h30
$10 $8 $6 $4 $3
groupes: 932-2171
EN VENTE DÈS MAINTENANT !
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest Sherbrooke
Place des Arts, Mtl Trust PVM et Sauvé Frères
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
Nombre limité de billets à demi-tarif sur 2e prix: étudiants et Âge d'Or.

La CSN engage à refuser de payer les médecins qui boycottent la Régie

La CSN demande aux travailleurs des régions de Yamaska et du Saguenay Lac-Saint-Jean de refuser de payer lorsqu'ils doivent consulter un médecin qui ne participe plus au régime d'assurance-maladie.

La centrale syndicale invite ceux qui auraient des problèmes avec les médecins qui refuseraient de les soigner ou qui exigeraient d'être payés, à communiquer avec le conseil central de leur région où ils pourront être secondés dans leurs démarches pour obtenir les soins médicaux auxquels ils ont droit.

C'est ce qu'a annoncé le président de la CSN, M. Marcel Pépin, en soulignant que les travailleurs n'ont pas à payer une deuxième fois des services médicaux qu'ils paient déjà par leurs contributions à la régie de l'assurance-maladie.

Cette prise de position de la CSN rejoint celle des cinq médecins de la clinique communautaire de Pointe St-Charles à Montréal. Les médecins de cette clinique travaillent à salaire, se privant ainsi d'une partie importante de revenu. Ils veulent témoigner que le meilleur moyen d'améliorer les soins médicaux n'est pas celui qu'emprunte la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Dans un long communiqué rendu public hier, M. Pépin a rappelé qu'un des points du litige entre les omnipraticiens et le gouvernement porte sur l'opposition des médecins à ce que l'Etat leur impose un temps minimum pour différentes catégories d'examens médicaux. De tels contrôles, croit le chef syndicaliste, empêcheraient les abus de certains médecins qui bâclent les examens en quelques minutes pour en faire un plus grand nombre, et pour ainsi augmenter leurs revenus.

De leur côté, les médecins syndiqués de Pointe St-Charles rappellent au public que les médecins sont les professionnels les mieux payés au Québec et qu'une augmentation de l'ordre de 10 p.c. signifie dans leur cas, environ $5,000 (pour un revenu annuel de $50,000) alors que pour la très grande majorité des travailleurs québécois, cette augmentation ne signifie que $500 (car ils en gagnent environ $5,000 par an).

Les médecins de Pointe St-Charles soulignent également que le "minutage" que le gouvernement veut imposer aux médecins permettra en fait à la Régie de réprimer certains abus mais, qu'en revanche, les usagers n'ont rien à craindre d'une telle mesure. "On veut tout simplement exiger du médecin qu'il passe un minimum de cinq minutes pour un examen de contrôle, dix minutes pour un examen ordinaire et trente minutes pour un examen complet. Il n'y a rien là-dedans qui brime le public" a déclaré le Dr Lauzon de la clinique communautaire qui demande au public de ne pas se laisser faire passivement.

Un blâme aux dentistes

Les denturologistes oeuvrent souvent dans l'illégalité

Malgré leur reconnaissance officielle par le gouvernement depuis deux ans, les denturologistes travaillent encore souvent dans l'illégalité "à cause de la mauvaise volonté des dentistes", a dit au cours d'une conférence de presse M. Michel Saint-Louis, président d'un comité ad hoc créé récemment au sein du Syndicat professionnel des denturologistes.

Les citoyens du Québec qui désirent recourir aux services d'un denturologiste pour obtenir une prothèse dentaire, doivent au préalable verser un montant qui varie de $16 à $43 (Quelquefois jusqu'à $50) à un dentiste pour obtenir un "certificat de santé buccale". Ce certificat est en quelque sorte un laissez-passer pemettant de fréquenter un denturologiste.

Or, la majorité des patients se présentent sans ce certificat. Malgré l'insistance des denturologistes, seulement 13.9% des patients acceptent de retourner chez leur dentiste et de payer pour obtenir ce certificat. Par conséquent, bien des denturologistes pratiquent dans l'illégalité, à défaut d'obtenir ce certificat que le client ne veut pas payer.

"Il y a plus d'un an que cette situation dure. Nous avons montré notre bonne volonté. La preuve est maintenant faite que l'utilisation du certificat de santé buccale s'avère inapplicable dans la réalité et qu'il s'agit d'une pratique coûteuse pour la population", a dit M. Saint-Louis.

Il est temps que l'Office des professions ramène les dentistes à la raison, en rendant inopérant le mécanisme actuel de certification, jusqu'au jour où une solution aura été trouvée pour assurer la protection du citoyen" a-t-on lancé hier.

Les dentistes sont de plus en plus réticents à donner ce certificat à leurs patients et les prix sont à la hausse. L'Ordre professionnel des dentistes aurait même suggéré à ses membres d'exiger $25 pour l'examen nécessaire à l'émission du certificat, plus les frais des radiographies s'il y a lieu. Cela s'explique facilement puisque plusieurs dentistes exécutent ou font exécuter dans des laboratoires le même travail que font les denturologistes, et préfèrent garder les clients pour eux, plutôt que de leur fournir l'occasion de passer chez le denturologiste pour se procurer une prothèse dentaire.

Notons que la Colombie-Britannique a connu les mêmes problèmes avec ses dentistes et denturologistes et qu'elle a fini par abolir l'obligation du certificat de santé buccale avant de passer chez le denturologiste.

"L'intransigeance actuelle des dentistes pousse les denturologistes à pratiquer dans l'illégalité ou encore les citoyens à avoir recours à des "vendeurs de dentiers" clandestins qui opèrent dans l'ombre, à conclu le président du Syndicat qui regroupe 250 des 540 denturologistes actifs au Québec.

Montréal sera l'hôte du mouvement mondial contre la lèpre

La Fédération internationale des Associations contre la lèpre (ILEP) tiendra son prochain congrès mondial à Montréal l'an prochain en mai. L'ILEP qui regroupe vingt associations représentant 17 pays européens, les Etats-Unis, le Japon et le Canada, fera le point sur la situation médicale et sur les projets communs qui financent ses associations.

L'ILEP dispose annuellement de plus de $10 millions et vient en aide par ses associations à plus de 600 centres de traitement dans quelque 84 pays, et à une trentaine de centres de recherche scientifique. Sa commission médicale compte une douzaine de léprologues éminents.

Sur les quelque 15 millions de lépreux que l'ILEP a pu dénombrer dans le monde, quatre à cinq millions ont déjà été traités ou guéris ou sont en voie de traitement.

Membre de l'ILEP, "Le secours aux lépreux (Canada)" a receuilli au pays en 1974 plus de $760,000, finance des projets en Afrique, en Inde, en Corée et au Pérou, et consacre aussi une bonne partie de son budget à la recherche scientifique. Son directeur général, M. Pierre E. Théorêt, a accédé en avril dernier à la présidence de la Fédération internationale.

Depuis les campagnes mondiales du fondateur, Raoul Follereau, la lèpre a perdu son caractère infamant. En attendant la découverte d'un vaccin, le mouvement s'occupe de dépistage préventif et de formation hygiénique, mesures qui ont déjà donné d'excellents résultats.

Boursiers Killan

OTTAWA (PC) — Le Conseil des Arts du Canada vient d'accorder des bourses commémoratives I.W. Killam à trois hommes de science canadiens de réputation internationale.

Les récipiendaires sont MM. Herbert Gush, professeur au département de physique de l'Université de la Colombie-Britannique; Donald O. Hebb, professeur en physiologie de l'université McGill et ex-chancelier de cette institution, ainsi que John C. Polanyi, professeur au département de chimie de l'Université de Toronto.

Ces bourses sont d'une valeur de $36,000 chacune et elles ont pour but d'encourager et d'honorer des chercheurs éminents travaillant dans le domaine des sciences, de l'ingéniérie et de la médecine.

Les bourses commémoratives I.W. Killam, accordées par le Conseil grâce à un don de feu Mme I.W. Killam, s'adressent exclusivement aux chercheurs canadiens et doivent en principe être utilisées au Canada. Les bénéficiaires peuvent se rendre à l'étranger si leurs travaux l'exigent.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES
SERVICE DE POLICE

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE 15 AMBULANCES

Le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 12:00 heures, le 11 juin 1975, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'aménagement intérieur de quinze (15) ambulances.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par le Conseil de sécurité publique auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 10% du montant total de sa soumission et fait au nom de la Communauté urbaine de Montréal. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges ainsi que toute information pertinente à partir du 28 mai 1975 en s'adressant à monsieur Michel Trottier, coordonnateur des approvisionnements au 507 Place d'Armes, suite 1700, tél.: 872-6960. Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 11 juin 1975, à 12:00 heures (heure locale), au secrétariat du Conseil de sécurité publique, à 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Montréal, ce 26 mai 1975.

D'ARCY ST-PIERRE, Ing.
Secrétaire

N'est-il pas temps de remonter autre chose que votre montre?

PARTICIPACTION

En forme... la seule vraie façon de vivre.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 la pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir ne sera responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être rectifiée immédiatement.
L.V.D. téléphone 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152. 2-6-75

ACHETERAIS DISQUES long jeu: Jazz, classique, rock, blues, western, français. Jusqu'à $2.00. Tél.: 861-4574 9-6-75

APPARTEMENTS À LOUER

RÉSIDENCE DU CONFORT
3311 est, Boul. Gouin
Offre aux personnes retraitées:
• sécurité • confort • commodités • accueil • site merveilleux.
Appartements: 1½, 3½, 4½
chauffage, électricité, taxe d'eau.
Rens: Lundi au vendredi de 9 am à 5 p.m. Samedi - dimanche 2 à 5 p.m.
324-1814
28-5-75

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, 3½, meublé, à sous-louer à partir du 1er juin. Tél.: 683-8078 31-5-75

COTE-DES-NEIGES: 3½ entièrement meublé, y compris lingerie, vaisselle, TV, Hi-Fi,etc. A sous-louer de juin à septembre. Tél.: 342-1986 de 9 a.m. à midi. 31-5-75

ANTIQUITES A VENDRE

MAISON pièces sur pièces, numérotées et démantelées. Appelez après 6.30 p.m. 472-1389 4-6-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG.: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé 2-7-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

AUTOS À VENDRE

VOLKSWAGEN 1971, Super Beetle, bleue. Tél: après 5 p.m. 273-7412 2-6-75

RENAULT 12L, 1972 manuelle, pneus Radial, bonne condition. Dame propriétaire. $1,000. Tél: après 7 p.m. 374-0372 29-5-75

ROLLS ROYCE "Silver Chadow", 1971, 4 portes, toit rigide, complètement équipée, air, portes et vitres électriques. Original. Etat neuf. Tél.: 844-5054 entre 4 et 7 p.m. 3-6-75

ARTICLES À VENDRE

CAMERA LEICA M-4, Summicron 50mm, télé-elmar 135mm. $675. Tél.: 376-9553. 28-5-75

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
• **OUTREMONT**
• **VILLE MONT-ROYAL**
• **CÔTE-DES-NEIGES**
POUR ACHAT-VENTE
de propriétés ou commerces
A votre service
Un agent **"très spécial"**
ROBERT LAMARCHE
Rés: 738-2355
Bur: 735-6381
Courtier en immeubles
28-5-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

DEMENAGEONS: splendide chambre à coucher, acheté il y a 10 mois chez Valiquette. Acceptons offre raisonnable. Appelez 737-0386 de 5 à 9 p.m. 29-5-75

VENTE DE DEMENAGEMENT. Le tout doit être vendu, comprenant: piano Heizman, peintures, tapis, lampes, pupitre Georgien, articles de cuisine, etc. 4299 Boul. de Maisonneuve, Westmount 2-6-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est: Tél: 276-9067 J.N.O.

SUPERBE ENSEMBLE en merisier avec ornementation en fer forgé, model unique, fait sur commande, comprenant: table de 8'x3', bahut, 5'4" longueur x 2'5" hauteur, table à café de 3' de diamètre, chaise Windsor en velour. Le tout $950. Peut servir pour salle à dîner ou bureau d'exécutif. Particulier Tél.: 279-5276 30-5-75

BUREAUX À LOUER

BUREAUX TRÈS MODERNES
"Idéal pour professionnels"
BOUL. ST-JOSEPH
(près métro)
• Central
• Très bien éclairés
• Air climatisé
• Plusieurs autres extras
Avec option d'achat pour l'immeuble, si désiré.
Tél.: **273-1919**
30-5-75

BUREAUX À LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL
Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.
211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT: jeune femme avec enfant d'âge scolaire, loue chambre ensoleillée, privilège cuisine, vaisselle, électricité, téléphone, literie fournie; préférence personne calme, propre, québécois travaillant. Tél.: après 18 heures 271-7177 28-5-75

COLLECTIONS

COLLECTIONS: Prix Nobel de Littérature, 58 volumes, prix régulier: $725. aubaine à $350. Histoire de la Civilisation, Will Durant — 24 volumes — $75. Oeuvres complètes de Maupassant — 16 volumes — $50. Théâtre classique français — 12 volumes — $45. Oeuvres complètes Dostolvsky — 16 volumes — $50. Chefs d'oeuvre de la peinture, nombreuses reproductions — 35 volumes — $125. Atlas des voyages — 19 volumes — $60. Toutes les reliures en parfaite condition. Particulier. Tél.: 279-5276. 30-5-75

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR: chalet meublé, chauffé, foyer, piscine, du 30 mai au 14 juin. Aubaine $95. Tout fourni, accommode 5 personnes, beau site, face au Mont-Habitant. Tél.: 331-1389 28-5-75

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux. Location semaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-75

ÉCOLES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochure sur demande
CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.
Demandez
JACK CHARTON À:
Tél.: 1-(514) 258-3728
Réservez dès maintenant
Inscriptions limitées
28-5-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-74

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

BUREAU EN NOYER, fauteuil d'exécutif, 3 meubles-bibliothèque finis noyer, système de machine à dicter et à transcrire Grundig, lampe de table, enregistreuse Sony, 4 vitesses, etc. etc. Particulier. Tél.: 279-5276 30-5-75

FERMES À VENDRE

160 ACRES dont 30 acres boisés, St-André Avellin, près de Montebello. André Robert, 866-1751 ou 766-3819 28-5-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE
Pour Directeur des relations publiques.
• Doit être parfaitement bilingue;
• Posséder une bonne expérience de secrétariat.
Bon salaire - bénéfices marginaux.
Pour entrevue, communiquer avec:
M. Tessier
au **878-3148**
29-5-75

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO
Expérimentée
3 jours par semaine ou 6 demi-journées.
• Travail permanent
Près métro
Écrire à: **C.P. 83, Station E, Montréal.** 28-5-75

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT: Hartland bas-duplex, 7½ pièces, salorium, 1½ salle de bain, poêle et réfrigérateur. Libre 1er juillet. $350. Tél.: 272-0451. 28-5-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE 5 ou 7 pièces, près métro de Crémazie à Henri-Bourassa, excellentes références. Tél.: 384-2047 ou 343-7444 29-5-75

MAISON À LOUER À L'ÉTRANGER

HOLLYWOOD: Floride — appartement sur l'océan, 2 chambres bains, tout équipé, 3 mois pour $1,200. Tél.: 334-8920. 30-5-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. pêd. b.ph.L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BORD DE L'EAU: lac McDonald, 20 milles nord de Lachute, maison neuve en bois rond, hivernisée, sous-sol. Chauffage électrique, eau potable — puits artésien. Prix total: $22,990. termes faciles, Route ouverte à l'année. Tél: 334-2588 30-5-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT
48 appartements, 5½, 4½, 3½. Hypothèque à 8%. Terrain 40,000 pieds. Revenus bruts $58,000. Exclusif.
CARRÉ ST-LOUIS
Propriété à revenus 1 x 5½, 3 x 4½, 7 x 3½, 1 x 2½. Très bonne condition. Revenus: $19,140. Prix $120,000. Exclusif.
Pour informations.
Mme L.C. Simard, 738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
28-5-75

VARENNES: très belle propriété, 6 logements, revenu intéressant, locataires de choix. MLS. Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

BROMONT: Réussir c'est vivre à l'aise. Maison à revenus, style Suisse (unique), foyer en pierre-des-champs dans les 12 logis meublés, toutes les activités à la portée de la main, facilité de location, rapporte $31,920. annuellement, comptant requis: $25,000. Bénéfice annuel. .1589%. Remontez votre prestige. (photo MLS) Camille Couture, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CENTRE: Deux pas du futur poste Radio et Télévision, nombreuses pièces agrémentées. Revenus dépassant la moyenne. MLS. Maurice Lafrance, 382-5890 ou 387-8147. Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

POINTE-AUX-TREMBLES: Magnifique bungalow pierre-des-champs, 1970, entrée en marbre, murs pin noueux, armoires de cuisine érable, poêle, four encastrés, portes-patio, bar, 2 salles de bains, garage porte électrique. A. voir M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 Immeubles Westgate, cortiers 28-5-75

ST-PAUL: Maison canadienne, superbe cottage en pierre-des-champs, salle à dîner, un foyer pour agrémenter vos soirées, grandes chambres à coucher, terrain boisé 100' x 200', ça vous tente de vivre à la campagne? Cessez de rêver. (Photo MLS) Camille Couture, 871-8754. Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

ST-LAURENT: Luxueux bungalow de 9 pièces, plus sous-sol (entrée séparée) aménagé pour 6 bureaux, possibilité de revenu de $400.00 par mois. M.L.S. Andrée L. Reny, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

ST-BRUNO: Cottage brique & Alcan, 4 chambres, foyer dans salle familiale, salle à dîner, salon. Une exclusivité à $55,000. Terrain boisé. Marthe Festa, 653-2496 ou 467-5118. Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

ST-HUBERT: (Laflèche) Très grand triplex, chauffage électrique, planchers bois franc, garage, un logement disponible avec salle familiale. MLS. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TRUST GÉNÉRAL
COURTIER
254-4566

ROSEMONT
"Cité Jardin"
Cottage, 10 pièces, garage, piscine chauffée, très paysagé. "La campagne à la ville".
A. Thériault
rés: 354-7176
29-5-75

CÔTE-DES-NEIGES
Près de l'Université, rue résidentielle, **duplex semi-détaché,** 6 et 7, sous-sol fini - 3 pièces, fenêtres en aluminium, toit neuf. Libre en juillet. Exclusif.
Mme L.C. Simard
738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY INC
courtiers
735-5588
28-5-75

BROSSARD: Bungalow très propre, 4 chambres, salle à manger, garage, terrain clôturé, proche écoles, centre d'achats. Prix: $39,900. Photo M.L.S. **Ferdinand Berner, 672-4358 ou 670-9011**

LONGUEUIL: Nouvelle inscription, superbe cottage, 7 pièces, 4 chambres, 2½ salles de bains, plus sous-sol fini avec bar, salle de lavage, partie de cave avec sortie extérieure, situé endroit magnifique, terrain exceptionnellement bien paysagé avec foyer extérieur, patio. Photo M.L.S. **Louise Bilodeau, 465-2533 ou 670-9011.**
TRUST GÉNÉRAL
courtiers
28-5-75

ST-HUBERT: Vous aimez la qualité, j'ai pour vous un magnifique split-level, de construction récente, chauffage électrique, garage, foyer, terrain 100'x104'. Faut voir. Plusieurs extras. MLS. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Bungalow entrée split, salle à diner, très propre. Très beau terrain. Secteur de choix. Prix avantageux. MLS. Raymond Langlois, 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-5-75

MONT ST-HILAIRE: Bungalow split, brique, près du Richelieu. Maison décoration professionnelle. Faut voir. C'est impeccable. MLS' Raymond Langlois, 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-5-75

STE-JULIE: Gros cottage, 9 immenses pièces, 15 arpents de terre, le tout à 10 minutes du Tunnel Lafontaine. Pour informations: Geneviève Renaud, 653-2496 ou 653-8505. Immeubles Westgate, courtiers 28-5-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 28-5-75

TERRES À VENDRE

TERRE - 30 ACRES
STE-ADÈLE
Vue superbe (ruisseau).
Aubaine.
Rens.: **523-6602 (soir)**
30-5-75

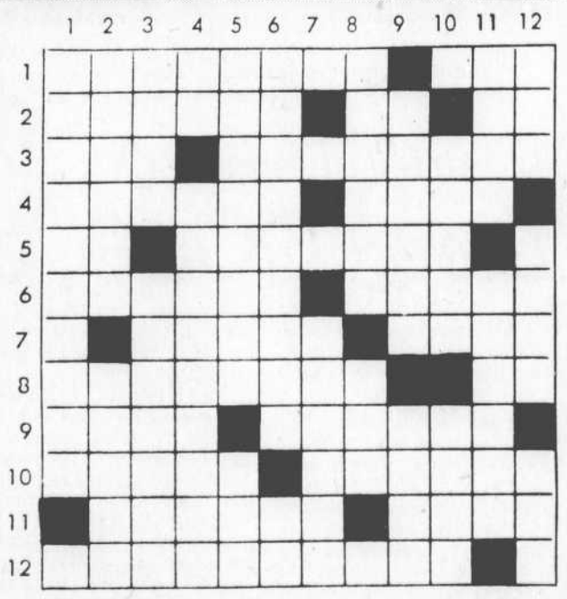
TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD: Très beaux terrains boisés. Flanc sud du Mont Orford. Près de restaurant, piscine, service eau et électricité. Près du lac Bonnalay. Prix très avantageux. MLS. Raymond Langlois, 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-5-75

LES EBOULEMENTS: Magnifiques terrains, boisés et non boisés, 200' x 100', bornés au fleuve, proximité d'un lac projeté, accès chasse et pêche, pour fins résidentielles uniquement. Tél.: semaine: 418-683-4553. 2-6-75



les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Qui adore les idoles. — Portion d'un tout partagé entre plusieurs.
2—Errant. — Gadolinium. — Considéré.
3—Un sens. — Etude de l'oreille et de ses maladies.
4—Jaunisse. — Ville d'Espagne.
5—Nickel. — Arrêt d'activité.
6—Chou marin. — Sorte de canard.
7—Outil. — Filet pour prendre des oiseaux, des poissons.
8—Courroie pour porter un fusil. — Hélium.
9—A eux. — Partie du monde.
10—Matière fécale. — Qui n'est plus tort.
11—Posa de nouveau. — Arme ancienne.
12—Qui concerne les forêts.

Verticalement

1—Qu'on ne saurait vaincre.
2—Opérer le doucissage. — Au billard, effet de recul.
3—Néglige. — Effrayer.
4—Adverbe de lieu. — Se dit d'un oeil dont la vue est normale.
5—Digne d'être adoré. — A nous.
6—Petit appareil en verre qui se place sur le bout du sein d'une nourrice et avec lequel on aspire le lait par un tube. — Saint.
7—Evitai avec adresse.
8—Edifice où les fidèles se rassemblent. — Epoque.
9—Se reposer dans le sommeil —Enlever.
10—Pastel. — Prêtre du rite oriental.
11—Propre aux brebis. — De la nature de l'éther.
12—Ote la vie. — Anneau de cordage. — Pièce où s'emboîtele soc de la charrue.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	W	U	R	M	I	E	N	■	P	U	C	E
2	A	S	I	E	■	P	B	E	■	R	U	■
3	S	T	E	N	C	I	L	I	S	T	E	■
4	H	E	N	D	E	C	A	G	O	N	E	S
5	I	N	■	I	P	E	C	A	■	■	R	I
6	N	S	■	C	E	R	E	M	O	N	I	E
7	G	I	R	I	E	■	N	I	P	P	O	N
8	T	L	■	T	■	O	T	E	E	■	N	N
9	O	E	D	E	M	E	■	■	R	A	S	E
10	N	■	R	■	A	U	B	I	E	R	■	■
11	■	C	A	L	I	F	O	R	N	I	E	N
12	R	E	P	A	S	■	T	E	T	A	R	D

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

La communauté italienne vise l'intégration par les sports

par André Tardif

L'intégration par les sports, voilà le but que se propose la communauté italienne de la métropole, en annonçant hier la fondation de l'Union des associations sportives italo-québécoises (UASIQ), un organisme qui entend regrouper une quarantaine d'associations déjà existantes, et du même coup en découvrir les effectifs.

"Nos objectifs se définissent clairement en quelques mots", explique Tony Iammatteo, un homme d'affaires montréalais qui a accepté la présidence de l'UASIQ.

"Il s'agit d'abord de créer une unité d'action à l'intérieur du groupe ethnique italien, et aussi d'être présents et actifs dans le monde du sport amateur, non seulement dans la région métropolitaine, mais également à l'extérieur au besoin".

L'initiative de ce regroupement revint en bonne partie à M. Emilio Destefanis, consul général d'Italie qui convoquait, il y a quelques mois, les représentants de plusieurs associations sportives ainsi qu'un groupe de sportifs d'origine italienne, en vue de discuter des moyens à prendre pour rendre leur travail au niveau du sport amateur plus cohérent et plus efficace vis-à-vis la jeunesse québécoise.

M. Destefanis a d'ailleurs accepté la présidence honoraire de l'organisme.

M. Iammatteo a ajouté qu'en se regroupant ainsi, "les leaders de la communauté italienne voulaient que leurs multiples activités acquièrent une nouvelle dimension et constituent une manifestation de leur engagement profond au sens des objectifs d'intégration qu'ils s'étaient fixés sur le plan social".

L'UASIQ, dont la langue de travail sera le français, a maintenant pignon sur rue au 1590 est, Mont-Royal, et déjà huit associations ont versé leur cotisation et en sont officiellement membres.

"Il est impossible pour l'instant de parler d'effectifs, a dit le président. Nous le saurons mieux lorsque les questionnaires que nous avons fait parvenir aux 40 associations intéressées nous auront été retournés dûment complétés.

"Pour ce qui est du financement d'un organisme semblable, encore là, ça reste à préciser. Idéalement, il nous faudrait $100,000 pour bien accomplir notre travail, qui sera d'appuyer nos membres tant sur le plan technique que financier. Nous mettrons sans doute l'emphase sur les sports individuels de préférence aux disciplines collectives, parce que c'est peut-être là que les besoins sont plus grands."

Outre MM. Destefanis et Iammatteo, le conseil exécutif comprend également MM. John Rosa, Pietro Budai et Michele Diodati, à titres respectifs de vice-président, secrétaire et trésorier.

Aux yeux de M. Rosa, lieutenant dans la police de la Communauté urbaine de Montréal et également président des Loisirs de la paroisse Madonna di Pompei, dans le nord-est de la métropole, la fondation de l'UASIQ arrive à son heure.

"Auparavant, je n'avais jamais voulu appartenir à aucune association italienne quelconque, parce que pas une ne rencontrait mes vues sur l'importance de s'occuper des jeunes de 18 ans et moins, ceux-là même qui savent rarement quoi faire avec leur corps", dit celui qui oeuvra durant quatre ans au sein du service policier de l'Aide à la jeunesse, et qui en garde un excellent souvenir.

"Mais je pense que ce nouvel organisme répond à un besoin réel, et en autant qu'il poursuivra ses objectifs, je l'appuierai entièrement", ajoute le président d'une organisation qui compte 15 équipes et quelque 225 joueurs de hockey âgés de 8 à 18 ans l'hiver, et 13 équipes de soccer comprenant 200 jeunes l'été.

"Nous sommes actuellement en pleine saison de soccer, dit le lieutenant Rosa. Nous avons même lancé une école où, à l'aide de films et autres initiatives, nous visons à établir une progression des techniques tant chez nos entraîneurs que chez nos joueurs.

"Nous avons même quelques francophones avec nous, et je dois vous dire que leurs parents semblent enthousiasmés de cette participation. Ce fut d'ailleurs le cas au hockey, où les dirigeants au niveau du district nord ont toujours été fort sympathiques à notre endroit.

"Que les jeunes Québécois francophones et italiens apprennent d'abord à se connaître en faisant du sport ensemble, et s'ils décident de s'engueuler plus tard, au moins ils le feront en connaissance de cause. Mais là, j'ai mes doutes là-dessus."

L'UASIQ veut rejoindre non seulement les sportifs amateurs de la communauté italienne, mais tous les jeunes Québécois, selon M. Iammatteo.

"Une planification minutieuse nous permettra de déployer des efforts dans une foule de disciplines sportives, dit-il. Nous entendons regrouper tous les effectifs et donner aux différentes initiatives à caractère sportif l'impulsion et le soutien qui contribueront à leur succès.

"Nous voulons maintenant être le porte-parole officiel d'un groupe ethnique qui avait fait remarquer son dynamisme au niveau du sport amateur avant même qu'il ne soit jamais question de la tenue des Jeux olympiques à Montréal".



Mohamed Ali, titulaire mondial des poids lourds, ne rate jamais l'occasion de se donner en spectacle, que ce soit dans l'arène ou à l'extérieur. De passage à New York hier pour le lancement d'un livre et la promotion d'un prochain "combat", il a démontré sa nouvelle stratégie défensive qu'il appelle "le char d'assaut russe". (Téléphoto AP)

Montréal et Innsbruck

Deux COJO, deux visages

Les comités organisateurs des J.O. d'été et d'hiver 1976 ont offert une étude de contrastes hier devant la presse.

Le commissaire général Roger Rousseau, du COJO de Montréal, ainsi que ses vice-présidents Simon St-Pierre et Pierre Charbonneau semblaient tourmentés devant les nombreuses questions au sujet de rapports contradictoires concernant l'horaire des constructions tels que présenté au CIO la semaine dernière à Lausanne.

Par contre, les quatre représentant d'Innsbruck, Autriche, ayant à leur tête le maire Alois Luggeret le secrétaire général Karl Keinz Klee, du COJO autrichien, semblaient confiants en exposant les progrès de la ville en vue de ses deuxièmes J.O. d'hiver depuis 1964.

Même si la délégation montréalaise est revenue de Lausanne avec un nouveau vote de confiance du CIO, il était évident hier qu'un certain doute persistait au sujet des horaires de constructions présentés par le maire Jean Drapeau et le COJO.

MM. Rousseau et St-Pierre ont toutefois déclaré que les travaux, en général, étaient à temps ou légèrement en retard, "tel que nous l'avons rapporté à Lausanne", selon St-Pierre.

Enfin, selon le COJO d'Innsbruck, l'élément temps fait défaut, car il ne dispose que de trois ans pour remplacer Denver à pied levé. En raison des locaux déjà en place, le COJO affiche une avance de six mois sur l'horaire prévu.

●

LES DIRIGEANTS de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) ont fait savoir, hier à Genève, que les $14.5 millions exigés par le COJO pour la télédiffusion en Europe des Jeux olympiques de Montréal l'an prochain était inacceptable. L'UER a déjà fait une offre de $5.2 millions, elle-même jugée trop basse par le COJO. Les négociations se poursuivent donc entre les deux organismes, rendues difficiles jusqu'à un certain point par l'incertitude qui entoure toujours la présentation des Jeux l'an prochain.

●

ARNOLD PALMER a réussi un aigle-3 au 14e trou long de 508 verges, hier à Sandwich, ce qui lui a permis de gagner le championnat de l'Association des golfeurs professionnels d'Angleterre avec une ronde finale et 71 et un total de 285 coups. L'Américain a devancé par deux coups l'Irlandais Eamonn Darcy, le meneur jusque là qui s'est contenté d'une normale-5 au 14e trou. Hugh Baiocchi, de l'Afrique du Sud, a pris la 3e place à 289.

●

LE BELGE Roger de Vlaeminck a remporté hier sa 4e victoire d'étape dans le Giro cycliste d'Italie qui approche de la mi-parcours. De Vlaeminck a gagné la 10e des 21 étapes en battant au sprint un groupe de 15 coureurs détachés. L'Espagnol Francisco Galdos conserve cependant le maillot rose du meneur, devant Giambattista Baronchelli et Viobanni Battaglin, deux jeunes vedettes actuelles du cyclisme italien.

●

EVEL KNIEVEL, le cascadeur américain connu pour ses exploits à motocyclette, s'est écrasé hier au stade Wembley de Londres, en atterrissant après avoir franchi une rangée de 13 autobus. Il a cependant eu la force d'annoncer qu'il venait d'effectuer son dernier saut — un bond de 45 mètres suivi d'une culbute spectaculaire, sous les yeux de 70,000 spectateurs.

●

WILLIE McCOVEY serait sur le point d'être échangé par les Padres de San Diego, possiblement à une équipe de la Ligue américaine qui pourrait l'utiliser comme frappeur délégué. Le vétéran cogneur de 37 ans a été supplanté au 1er coussin par Mike Ivie, 22 ans, qui démontre beaucoup de puissance offensive depuis qu'on l'utilise régulièrement. Ajoutons que McCovey commande un salaire annuel de $125,000 avec les Padres.

Cincinnati gagne 4-3 et 5-4

Les Expos perdent le double

CINCINNATI (AP) — Un grand chelem de Johnny Bench a permis aux Reds de Cincinnati de vaincre les Expos de Montréal 5-4 et de balayer les honneurs d'un programme double, hier après midi.

Woody Fryman avait précédemment accordé le point au cours du premier match en effectuant une feinte illégale alors que les coussins étaient tous occupés.

Bench a couronné une remontée de cinq points à la 5e manche avec son circuit, égalant ainsi la marque de six grands chelems chez les Reds établie par Vada Pinson. Steve Renko, 0-3, le perdant, avait limité les Reds à deux coups sûrs et jouissait d'une priorité de 4-0 avant que les locaux n'éclantent à la 5e reprise.

Darrell Chaney a commencé cette manche avec un simple. Renko a ensuite retiré sur des prises le frappeur d'urgence Ed Armbrister, mais accorda aussitôt des buts sur balles successifs à Pete Rose, Ken Griffey et Joe Morgan.

Bench a finalement suivi avec son 10e circuit de la saison, haussant du même coup à 33 le nombre de points produits, un sommet dans la Ligue nationale.

Les Expos ont pris une avance de 1-0 à la 1ère manche à la suite d'un simple de Gary Carter, puis ont porté leur priorité à 4-0 à la 5e manche en marquant trois points dont deux grâce au simple de Bob Bailey.

Fryman, 4-2, qui n'a pas vaincu les Reds depuis 1968, a encaissé son 12e échec en 13 décisions contre Cincinnati au cours du premier match. Clay Carroll, en relève, a remporté la victoire, sa 5e contre quatre revers.

Le voltigeur de centre Pepe Mangual a été tenu en échec durant le premier match et sa série de rencontres avec un coup sûr ou plus s'est ainsi arrêtée à 18.

Une foule de 25,034 spectateurs a assisté aux deux rencontres, portant l'assistance cumulative aux matches des Reds à plus de 500,000 personnes cette saison.

Montréal (3)	ab	p	cs	pp	Cincinnati (4)	ab	p	cs	pp
Lintz,2b	3	0	0	0	Rose, 3b	3	0	2	0
Scott,fu	1	0	0	0	Concepcion,ac	4	1	1	0
Coggins,cd	4	0	2	1	Bench, 1b	4	1	1	0
Mangual, cc	3	1	0	0	Foster, cg	4	1	2	0
Jorgensen, 1b	3	1	1	2	Rettenmund, cd	2	1	1	1
Breeden, 1b	1	0	0	0	Armbrister, cg	4	0	1	0
Blittner, cd	2	0	1	0	Geronimo, cc	0	0	0	0
Bailey, cg	1	0	0	0	Plummer, r	4	0	0	0
Scanlon, 3b	2	0	1	0	Flynn, 2b	3	0	1	0
Morales, fu	1	0	0	0	Billingham, l	1	0	0	0
Parrish, 3b	1	0	0	0	Norman, l	0	0	0	0
Carter, r	4	0	0	0	Griffey, fu	1	0	0	0
Foli, ac	4	0	1	0	C. Carroll, l	0	0	0	0
Fryman, l	2	1	1	0	McEnany, l	1	0	0	0
Foote, fu	1	0	1	0					
Mackanin, cs	0	0	0	0					
Totaux	33	3	8	3	Totaux	31	4	9	1

Montréal 001 002 000—3
Cincinnati 200 001 10x—4

E—Bittner, Foli. DJ—Montréal 1, Cincinnati 2. LSB—Montréal 7, Cincinnati 8. C—Jorgenson 4. BV—Armbrister. S—Billingham.

	m	cs	p	pm	bb	rb
Fryman P, (4-2)	8	9	4	2	4	3
Billingham	5 2-3	5	3	3	2	2
Norman 1-3	1 0		0	0	0	0
C. Carroll G, (5-4)	1 1-3	1	0	0	1	1
McEananey	1 2-3	2	0	0	0	1

FPL par Billingham Fryman, Balk-Fryman. T—2:31.

hockey

(Finale, 4 de 7)

Jeudi
Philadelphie 4, Buffalo 1
Dimanche, 18 mai
Philadelphie 2, Buffalo 1
Mardi
Buffalo 5, Philadelphie 4
Jeudi
Buffalo 4, Philadelphie 2
Dimanche, 25 mai
Philadelphie 5, Buffalo 1
Ce soir
Philadelphie à Buffalo

Les pointeurs

	b	p	pts
MacLeish, Pha	11	9	20
Lafleur, Mtl	12	7	19
Drouin, NYI	6	12	18
Parise, NYI	8	8	16
Mahovlich, Mtl	6	10	16
Clarke, Pha	4	12	16
Martin, Buf	7	8	15
Perreault, Buf	6	9	15
Barber, Pha	6	9	15
Westfall, NYI	5	10	15

LIGUE NATIONALE

Série "K"

	pj	g	p	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	5	3	2	17	12	6
BUFFALO	5	2	3	12	17	4

baseball

Ligue Nationale

Dimanche
Houston 8, Montréal 7
Atlanta 6, New York 3
Cincinnati 4, Philadelphie 3
Pittsburgh 6, San Diego 5
San Francisco 9, Chicago 7
Los Angeles 7, St-Louis 3

Hier
Cincinnati 4-5, Montréal 3-4
Chicago 6, Atlanta 0
Los Angeles à New York
Houston à Pittsburgh
San Francisco à Philadelphie
San Diego à St-Louis

Aujourd'hui
Atlanta, Niekro (3-4) à Chicago, Reuschel (3-4), 14h30
San Francisco, Halicki (1-0) à Philadelphie, Underwood (5-3), 19h30
Houston, Dierker (5-4) à Pittsburgh, Rooker (3-2), 20h
Los Angeles, Hooton (2-4) à New York, Webb (0-2) ou Parker (1-1), 20h
San Diego, Freisleben (3-4) à St-Louis, Forsch (4-3), 20h30

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy
Cash, Phi.	169	60	.355
Sanguillen, Pitt	125	43	.344
Grubb, San. D.	163	56	.344
Watson, Hous.	149	51	.342
Morgan, Cin.	152	52	.342
Bowa, Phil	170	58	.341
Lacy, Los An.	98	33	.337
Unser, N. Y.	125	42	.336
Cardenal, Chi	151	50	.331
Garvey, Los An.	192	63	.328

Circuits
Bench, Cincinnati, Winfield, San Diego, 9 chacun.
Points produits
Garvey, 33; Watson, 32.
Lanceurs (six décisions)
Messersmith, Los Angeles, 7-0, 1.000; Jones, San Diego, 6-2, .750

Ligue Américaine

Dimanche
Cleveland 6-3, Oakland 0-6
Détroit 4, Chicago 1
New York 5, Texas 4
Californie 6, Boston 1
Kansas City 9, Baltimore 1
Minnesota 7, Milwaukee 2

Hier
Chicago à Milwaukee
Cleveland à Californie
Baltimore à Oakland
Minnesota à Détroit
New York à Kansas City
Boston à Texas

Aujourd'hui
Minnesota, Albury (2-2) ou Blyleven (5-1) à Détroit, LaGrow (3-3), 20h
New York, Hunter (6-4) à Kansas City, Fitzmorris (6-3), 21h
Chicago, Bahnsen (2-4) à Milwaukee, Sprague (0-2), 21h
Boston, Tiant (4-5) à Texas, Hands (5-2), 21h
Cleveland, G. Perry (5-6) à Californie, Singer (4-5), 23h
Baltimore, Grimsley (1-4) à Oakland, Siebert (0-0) ou Abbott (2-2), 23h.

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy.
Munson, NY	144	54	.375
Carew, Minn.	113	41	.363
White, NY	120	43	.358
Yount, Mil.	98	34	.347
Lynn, Bos.	105	35	.333
McRae, KC	163	54	.331
Braun, Minn.	106	35	.330
Hargrove, Tex.	114	37	.325
Hisle, Minn.	134	43	.321
Baylor, Bal.	138	43	.312

Circuits
Horton, Détroit, 10; Burroughs, Texas, 8.
Points produits
McRae, 34; Horton, 31.
Lanceurs (six décisions)
Kaat, Chicago, 7-1, .875; Blyleven, Hughes, Minnesota, 5-1, .833.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	23	18	.561	—
NEW YORK	18	17	.514	2
PITTSBURGH	19	18	.514	2
PHILADELPHIE	20	20	.500	2½
ST-LOUIS	16	22	4.21	5½
MONTRÉAL	14	23	.378	7

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	28	17	.622	—
CINCINNATI	26	20	.565	2½
SAN FRANCISCO	22	19	.537	4
SAN DIEGO	22	21	.512	5
ATLANTA	21	24	.467	7
HOUSTON	18	28	.391	10½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	20	17	.541	—
MILWAUKEE	20	18	.526	½
DETROIT	17	19	.472	2½
NEW YORK	18	21	.462	3
BALTIMORE	16	23	.410	5
CLEVELAND	15	23	.395	5½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	24	17	.585	—
KANSAS CITY	24	19	.588	1
MINNESOTA	20	17	.541	2
TEXAS	22	19	.537	2
CALIFORNIE	22	21	.512	3

Plusieurs parcs sont maintenant ouverts

QUEBEC — Une bonne partie des parcs du Québec est maintenant ouverte pour la pêche quotidienne ou avec séjour. C'est le cas des parcs de Mastigouche, Saint-Maurice, Joliette, Mont-Tremblant, Portneuf et Papineau-Labelle. Samedi, à moins de contraintes climatiques, ce sera au tour du parc des Laurentides, de Chibougamau, Port-Cartier, Rimouski, Matane, Baillargeon, Baldwin et Port Daniel. Toutefois, l'ouverture du parc de la Gaspésie prévue initialement pour samedi sera retardée jusqu'au 14 juin en raison de la mauvaise condition du terrain (chemins forestiers et lacs dégagés en partie seulement). Dans la plupart des autres secteurs de la province, le beau temps a permis jusqu'ici de maintenir le programme d'ouverture prévu, à une exception près. L'an passé, le temps maussade avait complètement chambardé les prévisions les plus conservatrices, de sorte que cette situation avait causé passablement d'embarras aux responsables du bureau des réservations du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Cette année, au contraire, la situation s'annonce excellente.

A l'intention des personnes intéressées, rappelons que pour réserver sans frais d'interurbain une embarcation pour la pêche quotidienne sur le lac de son choix, il est préférable d'appeler 48 heures à l'avance en composant l'un ou l'autre des numéros de téléphone suivants:

— Si vous êtes à Québec: 643-5349;

— Si vous êtes à Montréal: 873-5349;

— Si vous êtes ailleurs au Québec: 1-800-462-5349;

On peut réserver une seule embarcation par appel pour un maximum de trois adultes; Si on n'y parvient pas une première fois, on peut aussi réserver une embarcation 24 heures à l'avance en communiquant à ses frais cette fois, entre 9h et 13h avec le bureau du parc où on a choisi d'aller. A ce stade, il s'agit d'un deuxième choix à partir des embarcations qui n'ont pas encore été réservées. On peut également se rendre le jour même, dans le parc que l'on désire. Les embarcations non-réclamées deviennent alors disponibles à partir de 10h selon la formule "premiers arrivés, premiers servis". En dernier ressort, les véritables "mordus" de la pêche peuvent se rendre dans certains parcs comme ceux d'Aiguebelle (secteurs "Destor", "Laferte", "Mont-Brun"), la Vérendrye (postes d'accueil nord et sud) et Mistassini (postes d'accueil Waconichi) pour obtenir une embarcation. Encore là, elles ne sont pas automatiquement fournies sur demande. Tout dépend des disponibilités du moment. Toutefois, les personnes intéressées ont plus de possibilités dans ces parcs car ils sont relativement plus éloignés que les autres.

DONNEZ UNE FOIS POUR TOUS

AIDER C'EST AGIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$45.00	$25.00
ÉTRANGER*:	$50.00	$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

CIREM

Un centre de formation pour les cadres et de ressources pour les entreprises

par Jacques Forget

Fondé depuis mars 1973, le Centre international de recherches et d'études en management, le CIREM, vient d'être inauguré officiellement hier.

Créé par l'initiative d'hommes d'affaires et d'universitaires, le CIREM s'est donné un double mandat: satisfaire les besoins de développement des cadres des entreprises opérant en milieu multiculturel comme le Québec et le Canada et devenir un forum pour les dirigeants des grandes entreprises où seront étudiées les méthodes de développement continu des cadres.

L'organisme est présidé par Me René Amyot de Québec, spécialiste du droit corporatif, M. André Bisson, directeur pour le Québec de la Banque de NouvelleEcosse, est vice-président. Tandis que M. Claude Perron, jusqu'alors vice-doyen de la Famille des Sciences économiques et administratives à l'UQUAM, en est le directeur-général.

Doté d'un budget de départ de $100,000, le CIREM est actuellement financé par la Banque de Nouvelle-Ecosse, la Banque Canadienne Nationale, le Canadien National, le Canadien Pacifique, Air Canada, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Laval, l'Université McGill, Bell Canada, les Industries Molson, la Consolidated Bathurst et deux études de juristes: Amyot, Lesage, de Granpré et Taschereau, Duval, Grenier.

Expliquant les besoins auxquels le CIREM entendait répondre, M. Claude Perron, le directeur-général, a mis en relief les besoins de gestionnaires francophones des grandes entreprises oeuvrant au Québec et la nécessité d'intégrer les cadres non-québécois à l'économie québécoise.

"Il faut atténuer les obstacles à la mobilité des gestionnaires tant francophones qu'anglophones, a commenté M. Perron. Cette mobilité est souvent limitée par des facteurs d'ordre culturel et linguistique de même que par la formation souvent inédaquate des gestionnaires aptes à travailler dans un contexte multi-culturel.

"De nouvelles forces de changement modifient continuellement les échelles de valeurs, les attitudes, voire même les structures sociales. Le gestionnaire des années 1980 doit s'adapter à un environnement en continuelle évolution. Les rapports entre les compagnies, la communauté et l'Etat se modifieront profondément. Les organisations d'affaires font face à des pressions accrues de la part des gouvernements. de l'opinion publique et des groupes de toutes sortes.

"Les gestionnaires devront donc trouver des solutions à des situations conflictuelles nouvelles et de plus en plus nombreuses. Pour ce faire, il est essentiel que les gestionnaires de demain comprennent les processus politiques à la base de ces situations. Or, les programmes-maisons de formation qu'on retrouve dans la majorité des grandes entreprises sont souvent limités. L'absence d'échanges avec des gestionnaires de différentes entreprises à l'occasion de ces programmes en diminue grandement la portée. Trop souvent, les gestionnaires n'ont pas la chance de rencontrer des collègues de différentes cultures ayant des expériences professionnelles hétérogènes".

Essentiellement un centre de coordination, le CIREM est actuellement à élaborer deux programmes qui seront offerts cet automne. Le premier vise l'amélioration de la compétence managériale des cadres francophones de niveau intermédiaire au sein de la grande entreprise. Les grandes entreprises établies au Québec doivent compter sur un nombre de plus en plus élevé de cadres francophones. Il est évident que le nombre de cadres intermédiaires et supérieurs francophones est insuffisant à l'heure actuelle pour combler les besoins des grandes sociétés au Québec. Ce programme s'adressera aux cadres intermédiaires francophones à haut potentiel.

L'hypothèse retenue à ce moment-ci consiste en un programme de quatre mois échelonné sur vingt mois. Les sessions seraient structurées autour de problèmes et de thèmes spécifiques.

Le deuxième programme en est un d'immersion culturelle visant à faciliter l'intégration des cadres non-québécois, appelés à venir travailler au Québec, dans la réalité sociale et culturelle québécoise. Le caractère intensif de ce programme en fait un moyen efficace et économique pour présenter aux cadres récemment ou sur le point d'être transférés au Québec, les réalités politiques, économiques et sociales du Québec.

Ce programme atténuera ainsi les difficultés normales de tout cadre qui doit s'intégrer dans un milieu où les valeurs culturelles ne lui sont pas nécessairement familières.

Le défi du chef de la direction dans les années 80

Mardi, le 3 juin, le CIREM tiendra sa première conférence. Quelque 80 présidents, chefs de la direction et invités spéciaux représentant une cinquantaine de corporations privées et publiques participeront à cette conférence, qui se tiendra à Montréal à l'Hôtel Bonaventure.

C'est sous le thème "le défi du chef de la direction dans les années '80" que les congressistes se rencontreront. L'Université du Québec et l'Institut Hudson du Canada participent à l'élaboration, l'organisation et le financement de cette conférence.

Cet événement marque le lancement officiel du CIREM. Certains aspects particuliers de la gestion des entreprises dans des contextes multi-culturels seront également examinés. Les résultats et le contenu des exposés et des discussions seront utilisés par l'administration du CIREM pour préciser sa mission et son plan de développement.

M. Laurent Picard de la Société Radio-Canada sera le président de la conférence. En matinée, M. Daniel Bell, auteur du livre "The coming of the post-industrial society" prononcera une conférence sur l'avènement de la société post-industrielle et ses conséquences sur l'entreprise.

Puis, dans l'optique du thème central, le défi du chef de la direction dans les années '80, deux chefs de la direction du CIREM feront des commentaires sur l'exposé de M. Bell. Il s'agit de Robert Bandeen, président et chef de la direction du CN et M. Claude Perron, directeur-général du CIREM.

Sur le coup de midi, M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR, entretiendra les congressistes sur l'entreprise multinationale au Québec.

L'après-midi, M. Perh Gyllenhammar, président de Volvo, prononcera une conférence sur la conciliation des valeurs personnelles des cadres avec celles de la corporation. M. Herman Kahn, président de l'Institut Hudson des Etats-Unis causera du processus d'adaptation des grandes entreprises.

La conférence de clôture sera prononcée par M. Richard Garneau, ministre des Finances du Québec.

Les hommes d'affaires sont prêts à assumer le leadership du gouvernement

de notre envoyé spécial, Renée Rowan

TORONTO — "A cause de l'incapacité du gouvernement de jouer son rôle, nous, hommes d'affaires et dirigeants d'entreprises, devons accepter d'assumer ce leadership", a déclaré le président du conseil d'administration de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires, M. Robert A. McNair qui prenait hier la parole à l'occasion du séminaire "Alimentation 75".

"Sans vouloir jouer au prophète de malheur et en se basant uniquement sur des faits, a-t-il ajouté, il semble clair que le pays s'achemine vers une dépression économique dont personne encore ne sait comment on en sortira".

Parlant de la crise de l'énergie, M. McNair qui est également président de Bristol-Myers Products Canada, a souligné qu'après un an et demi, une chose demeure certaine, c'est que cette crise est là pour demeurer et que le prix élevé de l'énergie affecte les prix de plusieurs des dérivés de l'industrie pétrochimique, tout comme elle affecte les salaires et par conséquent le prix des aliments.

"Si tous ensemble, on ne s'applique pas à trouver des solutions à cette crise qui nous touche chacun d'entre nous, cette vie d'abondance dont bénéficient la plupart des Canadiens sera très bientôt une chose du passé".

En dépit du mode de vie dont jouit actuellement la population, le pays n'a jamais été dans une si mauvaise et inquiétante posture économique depuis la crise des années 30, a poursuivi le conférencier. Tout comme à cette époque, les gens ont peur: ils ont peur pour leur situation, ils craignent d'être parmi les prochains que l'on mettra a pied; ils ont peur de n'avoir pas les revenus pour faire face à la hausse constante des prix.

"Il est ridicule que dans un pays comme le Canada qui dispose de telles ressources naturelles, on ne soit pas arrivé à établir une politique d'ensemble concernant l'énergie. Quand donc les gouvernements fédéral et provinciaux cesseront-ils leurs discussions stériles et sans aucun sens pour en arriver à s'entendre sur une véritable politique nationale de l'énergie?"

Selon M. McNair, tant que l'on n'aura pas accepté de faire face à ce problème crucial, on ne se sera pas attaqué à la véritable cause de l'inflation et les prix de l'alimentation ne cesseront de grimper.

Le conférencier a également regretté que le Canada, en ces temps troubles, n'ait pas de véritable gouvernement. "Pourtant, a-t-il souligné, ce dernier jouit des pouvoirs et dispose du temps nécessaire pour établir des politiques et adopter des mesures pour véritablement s'attaquer aux problèmes. Mais jusqu'à maintenant, il a été incapable de mettre en place des politiques réalistes et à long terme concernant des questions aussi importantes que l'énergie, les transports, l'habitation et la main-d'oeuvre".

Le Canada est essentiellement un pays exportateur et environ les deux-tiers de ces exportations vont vers les Etats-Unis. M. McNair a souligné le fait qu'actuellement notre main-d'oeuvre pour un travail équivalent est mieux payée qu'aux Etats-Unis même si notre productivité est moindre. Au rythme où va cette escalade, a-t-il noté, les prix de nos produits vont vite être plus élevés que ceux de nos concurrents et l'on va perdre ces marchés, ce que l'on ne peut se permettre.

GM ferme son usine de Bienne

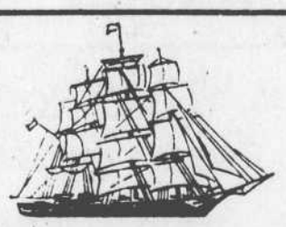
La filiale suisse de la General Motors a annoncé la fermeture, en août, de son usine de montage de Bienne, d'où sont sorties 350,000 voitures au cours des 40 dernières années.

Quelque 450 personnes seront licenciées.

DINERS D'AFFAIRES
La Saulaie
Restaurant des gourmets Boucherville
sur les rives du Saint-Laurent
Réservations: 655-0434 655-5664

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"
— LOCATION —
Automobiles et Camions
688-9200 Gaby Colpron 332-9756
LOCATION À LONG TERME Ford
Nous achetons comptant votre voiture usagée

RETROUVEZ LE
Tout homme d'affaires peut faire au moins une bonne affaire par jour.
C'est facile, il n'a qu'à venir dîner chaque jour au Holiday Inn. Nous en avons pour tous les goûts: du simple buffet aux plats plus élaborés que vous dégusterez avec une bonne bouteille de vin. Partout, vous retrouverez la même atmosphère agréable et le même service impeccable. De plus, toutes nos salles à dîner vous offrent des tables d'hôte à des prix vraiment raisonnables. Pourquoi ne pas venir constater tout cela vous-mêmes?
Ce midi, venez retrouver le sourire au...
Holiday Inn®
Holiday Inn Centre-Ville, 420 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., 842-6111
Holiday Inn Place Dupuis, 1415 St-Hubert, Montréal, Qué., 842-4881
Holiday Inn Le Châteaubriand, 6500 Côte de Liesse, Montréal, Qué., 739-3391
Holiday Inn La Seigneurie, 7300 Côte de Liesse, Montréal, Qué., 739-3311
Holiday Inn Le Séville, 4545, Côte Vertu (sortie 38 de la route Transcanadienne), Ville Saint-Laurent, 332-2720


LES MEILLEURS FRUITS DE MER
HOMARDS VIVANTS DES MARITIMES
Moby Dick's Bar Lounge
POUR LE LUNCH TOUS LES JOURS ET LE 5 À 7 H
Dîners d'hommes d'affaires: tous les jours de midi à 2.30 hres
Invitation spéciale aux femmes d'affaires
Ouvert tous les jours à midi
Dimanche 5 h p.m.
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL 849-1368
En face du Sheraton Mont-Royal

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE?
AVEC PLAISIR!
VOL EN B747
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700, Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. — Yvon Normandin, C.A.
R. Barriere, C.A. — G.R. Normandin, C.A.
G. Barduas, C.A. — J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. — J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. — F. St-Aubin, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — M. Gagne, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montreal, Ottawa, Quebec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivieres, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Levis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie Comeau
225 ouest, Notre-Dame, Montréal, Qué. — H2Y 1T4, (514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2, 527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. — Jean Labrosse, C.A.
Réal Bertrand, C.A. — André Loubier, C.A.
P.Y. Brosseau, C.A. — André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. — Pierre D. Poisson, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A. — Richard Téoli, C.A.
Marcel Lagarde, C.A. — Raynald Vermette, C.A.
Danièle Bourget, C.A. — François Laplante, C.A.
Robert Brunelle, C.A. — Yves Lussier, C.A.
Jean Grignon, C.A. — André Théoret, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400, Montréal H3C 1E2, 842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601, Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD, 3737 rue Monselet, 321-3832
ST-DONAT, Poste Lussier, C.P. 30, 424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — J.C. Bonnycastle, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. — M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal -- Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmondon, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham, Ville Mont-Royal, 341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal H3B 1W6, 514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. — Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie, Suite 2220, 514-866-9911, Montréal H3B-3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie, 861-8512, Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques, Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa, Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT MARCHAND, CÔTÉ et ASSOCIÉS
110 Place Crémazie, Suite 600, Montréal, Québec.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie, Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q., 866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

JARRET, GOOLD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715 Carré Victoria, Suite 611, Montréal, Québec, H2Y 2H7, 844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON — CALGARY — LETHBRIDGE — MONTRÉAL — TORONTO — ORILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall, 866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montreal, Toronto, Hamilton, Brompton, St Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester, Montréal, P.Q. - H3B 3T9, (514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montreal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100), Montréal 1, Qué., Code 514 — 842-6631

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
J.-M. Turgeon, C.A. — Jacques G. Hébert, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. — J.-E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. — D. Robert Garièpy, C.A.
Jean La Couture, C.A. — René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. — Michel D'André, C.A.
Paul Safia, C.A. — André Longpré, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3G 1R8, Québec, Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921, Montréal 351 — 384-1020

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225, 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal H4Z 1G9, Québec, 514-878-2691
Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAUX:
Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraïbes.
Représentation dans le monde entier
2500-630, BOUL. DORCHESTER O. - 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc, Suite 301, Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montreal, Quebec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Chicoutimi, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint John, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1 Place Ville-Marie 861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4826 avé Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T8
55A, Blainville Est, Ste. Thérèse J7E 1L4
789-3871 - 435-4661

l'actualité économique

toronto

Hausse des cours

La cote a monté hier à la Bourse de Toronto pour la troisième séance consécutive, mais l'activité sur ce marché a été la plus faible qu'on y ait enregistrée depuis le 27 décembre.

Aux Etats-Unis, on fêtait hier le Memorial Day et les marchés de valeurs étaient fermés dans ce pays. Cela était de nature à ralentir l'activité de la Bourse au Canada.

Le virement lundi à Toronto n'a été que de 1.26 million d'actions, contre 2.09 millions d'actions vendredi. L'indice industriel monte de .21 et atteint 187.60, l'indice de l'or, de 9.98 et atteint 425.98, celui des métaux de base, de .18 et atteint 73.96 et celui des pétroles de l'Ouest, de .70 et atteint 181.57.

La hausse de l'indice de l'or fait plus que contrebalancer la baisse que cet indice avait subie vendredi, baisse qui avait été de 5.03.

Les grains l'ont emporté sur les pertes par 193 contre 160 et 236 valeurs demeuraient inchangées.

Les boissons alcooliques, les grands magasins et l'immeuble sont, des 16 parties constituantes de l'indice industriel, celles qui ont le plus progressé, alors que le prêt et la fiducie et les banques y sont celles qui ont perdu le plus de terrain.

Les transactions étaient possibles lundi dans le cas de International Mogul et celui de Coldstream Mines. Elles avaient été suspendues vendredi à la demande des deux compagnies. La raison, c'est qu'elles s'apprêtaient alors à publier leurs résultats financiers pour la dernière année. Depuis lors, International Mogul a rapporté une perte de $3.95 millions. Son action ordinaire a baissé de 20 cents et est tombée à $2.15 et son action A, de 7-8 et est tombée à $7 5-8. Il n'y a pas eu de transactions dans le cas de Coldstream, compagnie qui possède 38.2 p.c. des Mogul. La dernière cote de Coldstream est de 85 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A and B					
Abby Glen	3925	288	283	288	+ 7
Abitibi	6606	$10¼	10⅛	10¼	
Abitbi 7½p	z25	$42	42	42	
Acklands	1700	$14½	14½	14½	+ ⅛
Acme Gas	2000	8	8	8	+ ½
Acres Ltd	2955	$8¾	8⅝	8¾	
Acres A pr	163	$35	35	35	
Advocate	300	170	170	170	
Afton Min	500	390	385	385	
A.G.F.M	z99	185	185	185	
Agnico E	1050	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Agra Ind	1200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Ahed M	2000	75	75	75	+ 5
Akaitcho	200	195	195	195	+ 5
Albany	500	32½	32½	32½	−1½
Alt East G	850	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Alta Gas A	2555	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Alta Nat	z28	$21¾	21¾	21¾	
Alcan	3620	$23⅜	23¼	23½	+ ¼
Algo Cent	200	$14	13¾	13¾	
Algoma St	134	$26½	26½	26½	− ⅛
Alliance B	100	490	490	490	+15
Alminex	100	$5¼	5¼	5¼	
Alum 4 pr	z10	$13⅜	13⅜	13⅜	
Alum 4½ p	z40	$29¼	29	29¼	
Am Bonza	2600	220	210	220	+11
Am Larder	2500	46	45	45	+ 3
Am Leduc	1000	5	5	5	
A Quasar P	150	$12½	12½	12½	− ½
Andres W	900	$7½	7	7½	+ ⅛
Ang CT 4½	100	$21¼	21¼	21¼	− ¼
Ang UD	32200	138	125	130	+ 1
Aquitaine	1208	$21⅜	21¼	21¼	− ½
Argus	240	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅛
Argus B pr	z50	$26⅜	26⅜	26⅜	
Argus C pr	100	$13¾	13¾	13¾	− ¼
Asamera	116	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Asbestos	213	$17⅜	17⅜	17⅜	− ⅛
Ashland C	900	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅜
Atco A	z20	$19⅛	19⅛	19⅛	
Atl C Cop	500	35	35	35	+ 1
Autolec I	230	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
Bad Boy	300	360	360	360	−10
Banister C	200	$8¼	8¼	8¼	− ⅛
Bankeno	800	173	173	173	− 2
Bank B C	z55	$16	15⅜	16	
Bk Mtl	11789	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Bank N S	840	$43¾	43½	43⅜	+ ⅛
Bar E A	z50	$35	35	35	
Barex	3000	12	12	12	+ 2
Bartaco	200	185	180	185	+15
Bathst p	100	$10⅞	10⅞	10⅞	−1⅜
Baton B	1000	$7	7	7	
Bay Mils p	100	$9¾	9¾	9¾	− ¼
Bell Canad	7235	$45	44¾	44¾	− ¼
Bell A pr	z43	$45¼	44⅜	45¼	
Bell B pr	z55	$45¼	44⅜	45¼	
Bell C pr	100	$26	26	26	
Bell D pr	750	$48⅞	48⅜	48⅝	− ⅛
Beth Cop A	490	$10¼	10	10¼	+ ¼
Bikwod A	1500	$6	5⅞	5⅞	
Bomac	400	275	275	275	+65
Bomac A	300	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
Bombrder	100	315	315	315	+ 5
Border C	500	220	215	220	
Bovis Cor	3400	119	111	115	+ 1
Bow-m pr	z25	$39	39	39	
Bow Valy	575	$15⅞	15¾	15¾	+ ⅛
BP Can	626	$12¼	12⅛	12⅛	
Bralor Res	1800	200	200	200	− 7
Bramalea	700	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Brameda	z217	73	71	73	
Brascan A	2158	$12⅜	12½	12⅜	
Brenda M	160	435	435	435	+10
Brdg Tank	100	400	400	400	
Bright A	700	$9¼	9	9¼	+ ⅜
Brinco	400	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
BC Forest	251	$15¾	15¾	15¾	− ¼
BC Sugar A	610	$22½	22½	22½	
BC Sugar p	z50	$12	12	12	
B Phone	1135	$10⅜	10¾	10¾	
BCPh 6.80	z80	$17	17	17	
Brooke pr	z40	$19	19	19	
Brunswk	4530	410	410	410	
Bulora Cor	2600	129	129	129	
Burns Fds	588	$10¼	10	10¼	+ ⅜
C					
Cad Frvw	1823	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅛
CAE A	800	$9	9	9	+ ⅛
Cal Pow	825	$24¾	24⅜	24⅜	+ ⅛
Cal P 4 p	z10	$44¼	44¼	44¼	
Cal P 4½ p	100	$46	46	46	− 1
Calvert	3000	13½	13	13	
Cam Mine	7500	26	26	26	− ½
Cambridg	200	$21	21	21	− ⅜
Camflo	5525	$14¾	14	14¾	+ ⅜
C Chib A	100	390	390	390	+10
Camp RL	1330	$33¼	32⅜	33¼	+ ⅜
Campau A	700	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Campau 7p	600	$8¼	8	8	− ½
Can Cem L	2205	$10⅞	10⅜	10⅜	+ ⅛
C Cem L p	z65	$13¾	13½	13½	
C Geother	1025	50	50	50	− 1
C Nor West	200	345	345	345	− 5
C Pakrs C	4900	$19½	19½	19½	+ ¼
Can Perm	500	$17⅜	17¼	17⅜	
C Safway p	z1	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	2200	204	198	198	− 6
CSL pr	z48	420	420	420	
C Cablesy	700	$14⅜	14⅜	14⅜	
Cdn Cel	100	$5¼	5¼	5¼	
C Ex Gas	500	320	320	320	− 5
C Found	z10	230	230	230	
CG Invest	200	$20	20	20	− ½
C Homestd	2565	485	480	485	+ 5
C Hydr	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
C Imp Bank	2585	$25½	25¼	25¼	− ⅜
C Ind Gas	2300	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
C Im	1360	$25⅜	25½	25½	+ ⅛
CJV	400	400	400	400	
C Marconi	100	355	355	355	+20
CP Inv	200	$16⅝	16⅜	16⅝	− ⅛
CPI pr	100	$33⅜	33⅜	33⅜	+ ⅜
Cdn Tire A	1069	$49½	49½	49½	+ ½
Canron	150	$18½	18½	18½	
CPLtd	4580	$15¼	15⅛	15⅛	
Celanese	700	435	430	435	
Cent Dyn	1000	70	70	70	
Chrysler	200	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Cominco	2618	$31½	31¼	31¼	+ ¼
Comodor	210	400	400	400	+10
C Text	400	175	175	175	−15
Copind	100	470	470	470	−10
Corpex	280	300	300	300	+25
Dome Pete	200	$27	27	27	+ ¼
D Bridge	250	$23½	23½	23½	
Dofasco a	500	$25	25	25	− ¼
Dom Store	516	$16¾	16¾	16¾	− ⅛
D Tex a	15350	$7¾	7½	7½	
Domtar	350	$22¾	22⅜	22¾	+ ¼
Fal Nck	150	$36⅛	36⅛	36⅛	+ ⅜
Genstar L	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Grafton	200	$31	31	31	
GL Paper	100	$20¾	20¾	20¾	+ ⅛
Gulf Can	333	$32⅜	32½	32⅜	+ ⅛
Home A	1900	$26⅜	26⅜	26½	
Huds Bay a	200	$18¾	18¾	18¾	− ⅛
H Bay Co	1000	$17	16⅞	16⅞	− ⅜
Husky Oil	225	$18⅞	18⅞	18⅞	
IAC	2540	$18½	18¼	18¼	− ¼
Imp O a	1618	$28⅞	28¾	28⅞	+ ⅛
Imasco A	240	$30¼	30¼	30¼	− ⅛
IBM	110	$222	222	222	+1
Int Nick a	1683	$28⅜	28½	28⅜	− ⅛
IU Int	450	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Intpr Pipe	250	$13	12⅞	12⅞	− ⅛
Inv Grp A	500	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Ivaco a	29150	$10¼	10	10¼	− ⅛
Kaiser Re	100	$9½	9½	9½	+ ⅛
Labatt a	900	$17½	17	17⅛	+ ⅛
Labatt pr a	100	$16⅞	16⅞	16⅞	− ⅛
Lob Co B	100	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅛
Loeb M	100	280	280	280	−10
Magnason	200	150	150	150	−25
Maritime	173	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅛
Mass Fer	1400	$17⅜	17¼	17¼	
Mas F a	550	$26⅛	26⅛	26¼	+ ⅛
Mercantl	2740	$18½	18¼	18¼	− ⅜
Micc Inv	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Molson B	150	$17	17	17	
Moore	930	$49¼	48½	48½	− ⅛
Nat Trust	200	$17½	17½	17½	+ ½
NB Tel	250	$13⅜	13½	13⅜	− ¼
Nfld pr d	100	$7¼	7¼	7¼	
Noran a	4210	$37⅞	37¾	37⅞	+ ⅛
Nor Ctl G	200	$11⅜	11¼	11¼	− ⅛
N Elec	1375	$26½	26⅜	26½	+ ¼
N Elec w b	5650	$6½	6¼	6½	+ ¼
Oshawa A	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	
Pac Pete	600	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
Pancan	195	$13½	13½	13½	
Pan Ocean	1600	$12	11⅞	12	
Petrofina	139	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Pow Corp	200	$9	9	9	
Price Com	10000	$14¾	14¾	14¾	
QSP Ltd	100	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Que Tel	100	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅜
QueT 4¾p	100	$9¼	9¼	9¼	− ¾
Rio Algom	200	$25¾	25¾	25¾	− ⅛
Rolland	200	$7½	7½	7½	+ ¾
Royal Bank	1274	$33¾	33½	33⅝	
Ry Trt a	900	$23¼	23¼	23¼	
Scotts	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Seagram c	1000	$30½	30	30⅜	+ ⅜
Shell Can	1550	$16¾	16½	16¾	+ ⅜
Simpsons	1620	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Simpsons S	432	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Stham a	400	$27	27	27	
Stelco a	3058	$29	28¾	29	+ ¼
Steinbg 'A	20000	$17½	17½	17½	− ¼
Thom A	325	$13¼	13¼	13¼	− ¾
Tot Pet A	3200	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
T Pet A	200	$14	13⅞	14	+ ⅜
Trd a	2400	$13¾	13½	13¾	+ ¾
Tr Can PL	3100	$10¼	10	10	
Trans Mt	750	$10½	10⅜	10⅜	− ⅛
Tr G C	263	$20	20	20	
Union Oil	1301	$8	8	8	
Unt Bank	200	410	410	410	−15
Walk a	350	$32⅜	32½	32⅜	+ ⅜
Warn Her	100	475	475	475	+20
Wargton	300	470	450	450	−25
Westfest	900	$22½	22¼	22½	+ ¼
Weston	300	$19¾	19¾	19¾	− ¼
Woodward	800	$21¼	21¼	21¼	
Zellers	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅜
Junior Industrials					
Berncam	1600	40	40	40	+5
Fiscal Inv	100	$8	8	8	
Mines and Oils					
Abitib Asb	1200	120	115	115	−5
Abit Cop	5500	6½	6½	6½	+1½
Acroll Ltd	1400	28	27	27	−1
Beaver	1000	36	36	36	−4
Beltere	6500	47	43	45	−4½
Cadillac Ex	4500	125	120	120	−5
Chibex	1500	98	97	98	+3
Dyn Mn	2500	95	95	95	−3
Expo Ung	1000	8½	8½	8½	+ ½
Gaspe Q	1400	220	215	215	−5
Gold Briar	1000	53	53	53	−2
Invictus	4500	17	16½	16½	− ½
Joubi	500	17	17	17	−2
Kiena	1700	265	250	265	+10
Mcdn m	2000	71	71	71	
Massval	3000	30	29	29	−1
Mcintyre	4200	$48	48	48	−2
Menorah	2500	10	10	10	+1
Min Res	918	90	90	90	−5
Mt Laur U	1000	37	37	37	
Mt Jamie	18000	26	24	24	−1½
M Pleas	3000	14	14	14	
Nocana	1000	30	30	30	
NA Asb	4000	40	40	40	
Nordore	7600	148	135	145	
Que Expl	2000	50	50	50	+3
Que Uran	4000	14	14	14	−1
St Lucie	1500	12½	12	12	−1½
Sil Stack	4000	54	52	52	
S Dufault	3000	6½	6½	6½	+ ½
Stand Gld	6000	17	17	17	+ ½
Troilus min	1000	16	16	16	
Wh Star	3000	19	19	19	−2
Wrightbr	6000	13	12	12	−3

Total sales: Industrials 188,086 — mines and oils 117,553

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



Fernand Gagnon

La Banque Provinciale du Canada annonce la nomination de monsieur Fernand Gagnon au poste de Directeur du service de Prix de Revient et des Méthodes Administratives.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
	H	to	L		
Hambro C	1300	178	175	175	− 3
Hardee	600	95	95	95	− 5
Harlequin	200	$22½	22	22	
HWood A	1205	355	350	355	+ 5
HWood B	1000	60	60	60	−20
Hawker S	700	$5⅜	5¼	5¼	− ⅛
Hawker pr	z100	55	55	55	
Hayes D A	100	470	470	470	+20
Holinger A	100	$29	29	29	
Homco A	1000	205	200	200	
Home A	1000	$26½	26⅜	26⅜	
Home B	z80	$25⅜	25⅜	25⅜	
Houston O	1000	145	145	145	+ 5
Hud Bay A	802	$19	18⅞	18⅞	
H Bay Co	3230	$17⅛	16⅞	17	
HB Oil Gas	224	$30¼	30¼	30¼	
Huron Eri	1850	$22¾	22½	22¾	+ ¼
Husky Oil	1983	$19	18⅞	19	+ ⅛
Husky E w	2500	$6⅜	6¼	6⅜	
Hydra Ex	1000	51	51	51	+ 1
Hy's Ltd	100	280	280	280	
IAC	8505	$18½	18¼	18⅜	− ⅛
IAC 4½ p	z1	$45	45	45	
Imasco A	318	$30¼	30¼	30¼	+ ⅛
Imascо A p	100	310	310	310	
IOil A	10798	$29	28⅝	28⅞	+ ¼
Inland Can	1100	$11½	11½	11½	
Indusmin	3000	$6½	6½	6½	
Indal Ltd	700	$9¼	8⅞	9¼	+ ⅜
I City	12300	490	485	490	+10
Inter C B w	1600	290	287	290	
Intrmetco	700	$5⅞	5¾	5¾	− ⅛
IBM	144	$223	221	221	− 4
Int Mogul	2000	232	215	215	−20
I Mogul A	2350	$8¼	7½	7⅜	− ⅜
Inco A	4117	$28⅜	28½	28⅜	− ⅛
Int Obaska	2000	11½	11½	11½	− ½
Interpool	350	$16⅛	16⅛	16⅛	− ¼
Intpr Pipe	4136	$13⅛	12⅞	12⅞	− ⅛
Ipsco	300	$17⅛	17	17⅛	− ⅛
Inv Grp A	500	$6½	6½	6½	− ⅛
Iron Bay T	750	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Island Tel	115	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Iso	1500	87	86	86	+ 1
IU Intl	2325	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Ivaco A	3800	$10¼	10	10¼	− ⅛
IWC Com	1600	136	130	130	−15
Jannock	1700	$6	6	6	
Jannock A	500	$12⅜	12⅜	12⅜	
Jelex	5000	11	11	11	
Jorex Ltd	2000	21	20	21	
Kaiser Re	3000	$9½	9¼	9½	+ ⅛
Kaiser w	500	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Kam Kotia	2500	68	66	66	− 4
Kaps Tran	1400	270	265	270	+10
Kelsey H	100	$7¾	7¾	7¾	− ¼
Kenting	450	$5	5	5	+50
Kerr A A	2525	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
K Anacon	1000	22	22	22	− 3
Koffler	4400	325	320	320	− 5
Koffler w	1000	19	19	19	− 4
Labatt A	2650	$17	16⅞	17	
Labatt A p	500	$16⅞	16¾	16¾	
Lab Min	z50	$26	25⅜	25⅜	
Lacanex	250	120	120	120	
Laidlaw A	300	$5	5	5	
La Luz	700	$8	8	8	
Lau Fin	275	$7½	7½	7½	+ ¼
Lau Fn 6¼	225	$13½	13½	13½	− ¼
Lau F 1.25	150	$13¾	13¾	13¾	
Leigh Inst	200	155	150	150	− 5
Liberian	z40	$14	14	14	
Lincoln Tr	250	$13	13	13	− ¼
Livingsto	200	$9¼	9	9	
Lob Co A	100	$5⅝	5⅝	5⅝	− ¼
Lob Co B	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Lob Co pr	215	$23½	23½	23½	
Lob Ltd Ap	360	$15	15	15	− ¼
Loeb M	1350	280	280	280	− 5
Lost River	9100	360	350	350	− 5
	M	to	O		
Mclan H A	1700	$8¼	8¼	8¼	− ⅛
M Cable	100	$8¾	8¾	8¾	

montréal

Faible activité

La cote a monté dans la plupart des secteurs de la Bourse de Montréal hier et l'activité a été faible sur ce marché. Au fait, le virement s'y situe à 318,900 actions, contre 470,200 actions vendredi.

L'indice composé monte de 0.55 et atteint 190.70, l'indice des papiers, de 0.44 et atteint 110.98, celui des industrielles, de 0.83 et atteint 110.98, celui des industrielles, de 0.83 et atteint 196.78, celui des banques, de 0.33 et atteint 263.40, mais celui des services publics baisse de 0.27 et tombe à 131.59.

Les pertes, au nombre de 78, l'ont emporté contre 60 gains, alors que 38 valeurs étaient inchangées.

Ivaco A a été le titre industriel le plus actif. Il a reculé de 1-8 et est tombé à $10 1-4 dans un virement de 29,150 actions. Mount Jamies Mines a été, dans le secteur de la spéculation, le titre le plus actif. Sa cote a baissé de 1 1-2 cents et est tombée à 24 cents dans un virement de 18,000 actions.

Traders Group A monte de 3-4 et atteint $13 3-4, Noranda A, de 1-4 et atteint $37 7-8, Cominco, de 1-4 et atteint $31 1-4, Banque de Montréal, de 1-8 et atteint $15 1-4 et Alcan Aluminium, de 1-8 et atteint $23 3-8.

Mercantile Bank recule de 3-8 et tombe à $18 1-4, Steinberg A, de 1-4 et tombe à $17 1-2, IAC, de 1-4 et tombe à $18 1-4, les Ciments Lafarge du Canada, de 1-8 et tombent à $10 5-8, Bell Canada, de 1-8 et tombe à $44 7-8 et Ivaco A, de 1-8 et tombe à $10 1-4.

Dans le secteur de la spéculation Nordore Mines est inchangé, à $1.35, dans un virement de 7,600 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1425	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Alcan	3070	$23½	23⅜	23⅜	+ ⅛
Algoma St	619	$26⅜	26½	26⅜	− ⅛
Astral	200	100	100	100	
Bank Mtl	5380	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Bank NS	385	$43¾	43¾	43¾	− ⅛
Bang CN	757	$15¼	15⅛	15⅛	− ⅛
Bq Deprg	2000	$16½	16½	16½	+ ⅛
Bell Canad	6190	$45	44⅞	44⅞	− ⅛
Bell C pr	150	$25¾	25¾	25¾	− ¼
Bombrder	4475	315	315	315	+5
Border C	500	220	220	220	−5
BP Can	300	$12¼	12⅛	12¼	
Brcan a	1006	$12½	12½	12½	− ⅛
BC Phone	200	$10¾	10¾	10¾	
CAE A	400	$9	9	9	+ ¼
Calgary P	200	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Can Cem L	2500	$10¾	10⅜	10⅜	− ⅛
C Pack c	1100	$19½	19½	19½	+ ¼
Can Perm	200	$17¼	17¼	17¼	− ½
C Cel	620	$5⅜	5¼	5¼	

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.5154
Allemagne	Deutsche Mark	.4414
Angleterre	Livre	2.3858
Argentine	Peso	.1060
Australie	Dollar	1.3833
Autriche	Schilling	.0625
Belgique	Franc	.02953
Brésil	Cruzeiro Novo	.1348
Danemark	Couronne	.1907
Espagne	Peseta	.0184
France	Franc étranger	.2591
Hollande	Florin	.4267
Italie	Lire	.001649
Japon	Yen	.003523
Mexique	Peso	.0821
Etats-Unis	Dollar	1.0250
Norvège	Couronne	.2089
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3705
Suède	Couronne	.2633
Suisse	Franc	.4148

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a monté de 3-50 hier à Montréal et y a atteint $1.0268 et la livre sterling y a monté de 27-50 et atteint $2.3904.

A New York, le dollar canadien a baissé de 11-100 et est tombé à $0.9739 et la livre sterling a monté de 1-4 et atteint $2.3280.

bénéfices

Bay Mills; pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 avril dernier, $497,000-$1.22 l'action, contre $898,000-$2.33.

Belgium Standard: pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $151,000 — 12 cents l'action, contre $119,000 — neuf cents.

C and C Yachts; pour les six mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $139,000-15 cents l'action, contre $143,000-15 cents.

Canadian Marconi; pour l'année qui s'est terminée le 31 mars dernier, $3,350,000-56 cents l'action, contre $2,041,000-34 cents.

DRG Ltd.; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $689,000-19 cents l'action, contre $1,080,000-30 cents.

Electrohome; pour les trois mois qui se sont terminés le 28 mars dernier, $1,202,000, perte-41 cents l'action, contre $567,000, bénéfice-18 cents.

Island Telephone; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $209,000-21 cents l'action, contre $168,000-22 cents.

Maclaren Power and Paper; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $3,526,000 $1.76 l'action, contre $3,526,000-$1.76.

Maritime Telegraph and Telephone; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $2,203,000-44 cents l'action, contre $1,979,000-45 cents.

National Hees Enterprises; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $76,000-11.4 cents l'action contre $60,800-9.2 cents.

H. Paulin; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $190,000-18.1 cents l'action, contre $256,000-24.4 cents.

Reichhold Chemicals; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $427,000-80 cents l'action, contre $893,000-$1.68.

Les ciments du St-Laurent; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $1,387,000, perte-50 cents l'action, contre $400,000, perte-15 cents.

Siebens Oil and Gas, pour les six mois qui se sont terminés le 30 avril dernier, $2,339,303, 26 cents l'action, contre $1,612,681-17 cents.

Steinberg's; pour les 36 semaines qui se sont terminées le 5 avril dernier, $7,291,000-$1.03 l'action, contre $10,775,000-$1.53.

United Tire and Rubber; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $1,421,000-52.6 cents l'action, contre $101,000-2.9 cents.

VS Services; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $118,000, bénéfice-14 cents l'action, contre $1,672,000, perte-92 cents.

Y and R Properties; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $343,000-16 cents l'action, contre $252,000-12 cents.

hors cote

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Brafor Cap	2350	102	98		
Cavalier	3901	255	255		
Corpex pfd	566	200	200		
Dataline Sys	50	487½	487½		
Lakelyn	5000	16	16		
Maclan	2000	85	70		
Nfld T 93 x 4 f	1000	$20⅛	20⅛		
Polysar	1500	$24⅛	24		
Reactor Ind	4000	35	33		
Rengold	1100	145	140		
Brafor rts	10774	7	4		

dividendes

Bowaters Mersey Paper; priv. à 5 1-2 p.c., 68.75 cents, le 1er juil. aux actionnaires inscrits le 6 juin.

Cadillac Fairview; 1ère série priv. cumulative à 6 1-2 p.c., 40,625 cents, le 13 juin aux actionnaires inscrits le 6 juin.

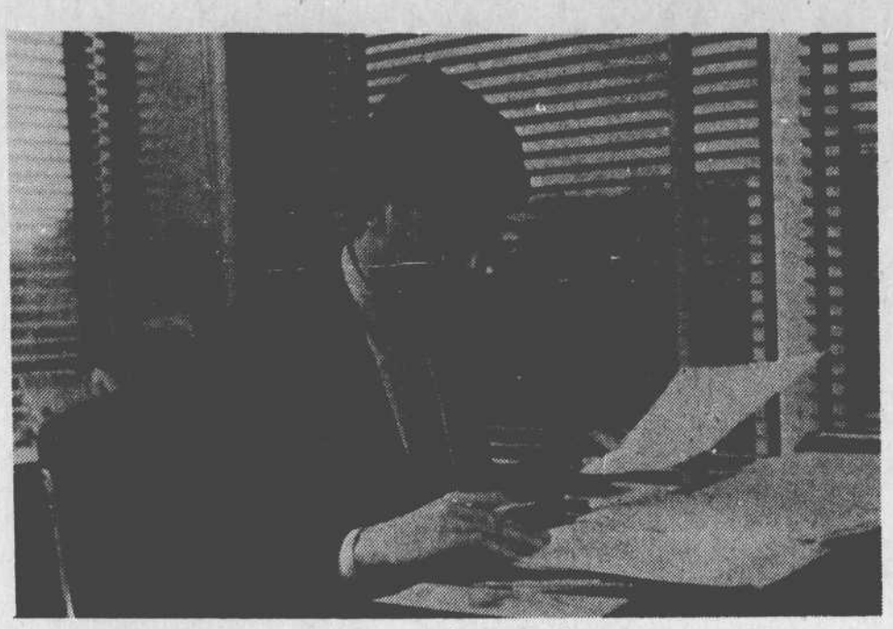
Dominion Stores; 18 cents, et un supplément de 10 cents, le 16 juin, aux actionnaires inscrits le 29 mai.

Eastern Canada Savings and Loan; 15 cents, le 1er juil. aux actionnaires inscrits le 6 juin.

Four Seasons Hotels; priv., 15 cents, le 2 juin aux actionnaires inscrits le 28 mai.

Weldwood of Canada; 12.5 cents, le 1er juil. aux actionnaires inscrits le 6 juin.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
MB Ltd	6680	$23⅜	23½	23⅜	+ ⅛
Madeline	600



M. Alain Teitelbaum, président de Crédit Lyonnais Canada Limitée.

Le Crédit Lyonnais a pignon sur rue

par Jacques Forget

"Notre présence dans cette importante métropole économique et financière qu'est Montréal témoigne de notre confiance dans l'avenir économique du Québec et de notre volonté de contribuer au développement d'une économie en pleine expansion. Elle est aussi le signe de notre intérêt pour le Canada, dont les perspectives économiques, fondées sur une industrialisation en plein essor et des ressources naturelles exceptionnelles, justifient notre confiance."

C'est en ces termes que M. Tanneguy de Feuilhade de Chauvin, directeur général-adjoint du Crédit Lyonnais et responsable des affaires internationales de la deuxième banque française, la 4ième en Europe et la 7ième dans le monde, inaugurait hier Crédit Lyonnais Canada Ltée.

Après la Banque Nationale de Paris, présente au pays depuis quelques années, par sa filiale la Société française pour le commerce et l'industrie (la SFCI) devenue depuis quelques mois la Banque Nationale de Paris-Canada, le Crédit Lyonnais devient la deuxième banque française à implanter au Québec une société de services financiers.

Depuis le début avril, de ses bureaux de la Place Ville-Marie, la filiale canadienne du Crédit Lyonnais s'est donnée comme mission de multiplier et de développer les liens commerciaux qui unisent le Canada et le Québec aux marchés extérieurs, notamment la France et l'Europe, en mettant au service du commerce international canadien le réseau de ses 140 implantations dans 47 pays.

"La politique générale du Crédit Lyonnais Canada aura pour objet d'encourager les initiatives canadiennes, qu'elles soient commerciales ou financières, sur les marchés mondiaux et de faciliter la venue au Canada de marchandises et de capitaux en provenance de l'étranger, a expliqué M. de Chauvin. "Notamment pour exploiter certains secteurs délaissés par les institutions financières oeuvrant actuellement au pays, soit le financement d'entreprises françaises oeuvrant au Canada ou, à l'inverse, l'expansion internationale d'entreprises canadiennes."

Interrogé à savoir si la venue du Crédit Lyonnais au pays avait un lien avec le projet de construction d'une usine d'enrichissement de l'uranium à la Baie James, auquel participe déjà le Commissariat à l'énergie atomique en collaboration avec le groupe minier Cominco, M. Georges Smolarski, directeur des affaires internationales et membre du comité de direction du Crédit Lyonnais, a répondu, sourire aux lèvres, que ce genre de projet gigantesque, et requérant des fonds internationaux importants, était tout à fait du type de ceux auxquels le Crédit Lyonnais aimerait s'associer au niveau du financement. "Dans un pareil cas, nous a affirmé M. Smolarski, le Crédit Lyonnais Canada serait l'intermédiaire privilégié, l'antenne nécessaire, pour faire participer notre banque (au) financement international d'un tel projet".

Répondant à nos questions, M. Smolarski a aussi ajouté que le Crédit Lyonnais voyait d'un bon oeil les efforts du Canada pour s'associer à la Communauté économique européenne à titre du partenaire privilégié. "Crédit Lyonnais Canada jouerait alors pleinement son rôle de société financière de services, dévouée à la cause des intérêts canadiens et européens", a commenté le financier.

Le Crédit Lyonnais fut la première institution bancaire à financer un emprunt du gouvernement du Québec sur le marché français. En 1973, par l'intermédiaire des services de cette banque, 125 millions de Francs français étaient emprumptés par le Québec. En 1974, la deuxième banque française a connu des difficultés sérieuses: une grève de 6 semaines de son personnel, bloquant ses opérations d'encaissement alors que la banque devait honorer les chèques tirés contre elle, a obligé l'institution à emprunté alors que le marché financier européen atteignait des taux records de 14%. Le résultat: un déficit des opérations pour l'année.

C'est M. Alain Teitelbaum qui dirigera les opérations de Crédit Lyonnais Canada. Dotée d'une capitalisation de départ de $2 millions, la société emploie présentement 24 personnes, dont 21 Canadiens.

Investissements étrangers

La mise en vigueur de la deuxième partie de la loi serait reportée à l'an prochain

par Peter Cook, *Financial Times News Service*

OTTAWA — La deuxième partie de la législation touchant l'Agence fédérale des investissements étrangers pourrait bien voir son adoption encore reportée.

L'opposition au deuxième volet de cette législation grandit à l'intérieur même du cabinet. Certains ministres plaident que le déficit de la balance des paiements du Canada pouvant atteindre jusqu'à $5 milliards cette année, le pays ne peut pas se permettre de se montrer encore plus restrictif quant à la venue sur le marché canadien de capitaux étrangers.

Le deuxième volet de la législation fédérale sur l'investissement étranger passerait au crible les entreprises étrangères désireuses d'investir chez-nous ou désireuses de s'étendre à d'autres secteurs de l'économie. Adoptée par la Chambre des Communes en même temps que la première partie de cette législation créant l'Agence fédérale de tamissage, il y a 18 mois, la deuxième partie de la législation n'a pas encore été proclamée par le Gouverneur-général. La première partie de la loi permet à Ottawa d'empêcher une transaction par laquelle une entreprise étrangère se porterait acquéreuse d'une compagnie canadienne.

Pourtant, M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, entend bien recommander le mois prochain que le deuxième volet de cette législation soit adopté. S'il en était ainsi, cette deuxième partie de la loi entrerait en vigueur dès la fin de l'été.

Mais diverses sources font état de profondes dissensions à l'intérieur du cabinet fédéral à ce sujet. Et si la décision de donner force de loi à la deuxième partie de cette législation n'est pas reportée aux calendes grecques, elle le sera très certainement jusque vers la fin de l'année.

Ainsi, John Turner, le ministre des finances, a déjà déclaré publiquement que les entrées de capitaux devraient au contraire être encouragées. Celui-ci prônerait même un assouplissement de l'actuelle législation.

Confronté avec un important déficit de la balance des paiements, M. Turner aimerait bien voir un afflux important de capitaux étrangers se manifester, ce qui ferait contre-poids à la chute du dollar canadien. A ce premier facteur s'ajoute le haut taux de chômage.

Autre facteur jouant à l'encontre d'une mise en force prochaine de la deuxième partie de la loi: l'hostilité des provinces qui ont présenté un front uni sur ce point de vue, prônant le rejet d'un contrôle encore plus serré des investissements étrangers.

M. Herb Gray, ancien ministre fédéral et auteur du rapport Gray sur l'investissement étranger affirme pour sa part que M. Gillespie pourrait bien se voir retenu "par un groupe opposé, à l'intérieur même du Cabinet, qui n'est pas du tout favorable à l'adoption de la deuxième partie de la loi et qui n'attend que le prétexte pour la reporter".

Pour sa part, M. Gray adopte un raisonnement a contrario, se posant la question suivante: "Si cette deuxième partie de la législation avait déjà été adoptée, serions-nous vraiment obligés de la retirer afin de corriger la situation déficitaire de la balance des paiements?"

Comme l'affirmait d'ailleurs M. Gillespie lui-même, dans un discours prononcé en avril 1974, l'intention première était d'adopter la deuxième partie de la législation sur le contrôle des investissements étrangers seulement quelques mois après la passassion du premier volet. Dès après l'élection fédérale de juillet dernier, M. Gillespie affirmait que l'ensemble de la législation serait en vigueur avant la fin de 1974. Une levée de boucliers de la part des provinces accueillit immédiatement pareille politique.

En mars dernier, une rencontre fédérale-provinciale sur le sujet conduisit à une autre remise de l'adoption de la deuxième partie de la loi et obligera à d'autres consultations fédérales-provinciales. L'hostilité des provinces ne semble pas avoir été encore vaincue.

Un jour,
ça sera peut être notre tour
OXFAM

Balance commerciale: un surplus de $55 millions en avril

OTTAWA (PC) — Le Canada s'est retrouvé avec un surplus commercial, en avril, à la suite d'une progression de 3.5 p.c. des exportations et d'une diminution de 4.5 p.c. des importations.

Le surplus, en chiffres absolus, de $55 millions le mois dernier, se compare à un déficit de $170 millions en mars.

Selon Statistique Canada, les importations se sont élevées à $2,667 millions en avril pendant que la valeur des exportations atteignait $2,722 millions.

Les exportations de blé ont été de nouveau à la hausse par suite du règlement de la grève des débardeurs de la côte du Pacifique.

On rapporte également une hausse dans les exportations de charbon, de minerais de fer, de nickel, du bois d'oeuvre, des véhicules automobiles ainsi que des pièces d'automobiles.

Par ailleurs, les livraisons de pétrole, d'amiante, de papier journal, de minerai de cuivre, notamment, ont accusé une baisse.

Après désaisonnalisation, les importations en provenance de tous les marchés principaux, excepté celui du Japon, étaient à la baisse le mois dernier.

Celles venant des Etats-Unis ont décliné de 2 p.c. pour se fixer à $1,878 millions.

En dépit d'une hausse en avril, les importations en provenance du Japon ont néanmoins accusé un recul de 17 p.c. entre la période de trois mois se terminant en avril et la période précédente de trois mois.

Sur une base non désaisonnalisée, les importations se sont chiffrées par $10,156 millions au cours des quatre premiers mois de 1975, soit 6 p.c. de plus que la période correspondante de 1974.

Les exportations canadiennes aux Etats-Unis ont augmenté de 5.5 p.c. tandis que celles vers le Japon ont fait une chute d'environ 20 p.c. depuis janvier 1975.

Les expéditions de pétrole brut et de gaz naturel aux Etats-Unis se sont élevées d'environ $300 millions pour atteindre $1,391 millions.

Les exportations de papier journal ont augmenté de $150 millions et celles de la pâte de bois de $210 millions cette année.

SECA

La Société d'Études Complémentaires en Administration
Séminaire intensif :
"LA SECRÉTAIRE . . . ASSISTANTE DE L'ADMINISTRATEUR"

AUX ADMINISTRATEURS :
Votre secrétaire remplit un rôle très important dans votre organisation et, par ce fait, devient une valeur indispensable. En assumant une plus grande partie des responsabilités administratives et communicatives, elle peut vous libérer afin de vous permettre de concentrer vos efforts sur la planification, la direction et vous en tenir aux décisions propres à votre statut.

Notre séminaire développe les compétences interpersonnelles : communication, motivation, attitude, confiance, etc. Il est orienté et structuré de façon à faire ressortir l'aspect des attributs fondamentaux, du professionnalisme, de la planification et organisation du travail et de l'utilisation du temps. Notre but est d'abord de promouvoir la transformation de la secrétaire au rôle de "l'assistante de l'administrateur".

CONDITIONS D'ADMISSION :
Sont admissibles les secrétaires possédant déjà les aptitudes requises pour accéder à ce rôle.

DATES : 17, 18, 19 juin

ENDROIT : Hôtel Reine Elizabeth

COÛT : $275.00 (inclus les repas, résumé du cours et matériel de travail)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
May Daoust C.P. 1183
Place Bonaventure Montréal, Québec
H5A 1G6 866-5837

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sous réserve de vente préalable et de changement de prix, sous les réserves d'usage quant à leur émission et livraison et sous réserve de l'attestation de leur validité par les conseillers juridiques.

Nouvelle émission

$30,000,000

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

$ 7,500,000 – Obligations 9¼ %, non rachetables, échéant du 17 juin 1976 au 17 juin 1980

7,500,000 – Obligations 10%, non rachetables, échéant le 17 juin 1985

15,000,000 – Obligations 10½ %, à fonds d'amortissement, échéant le 17 juin 1995

(Rachetables au pair à compter du 17 juin 1991)

Date d'émission: le 17 juin 1975

Consultation juridique: MM. Beaupré, Trudeau, Sylvestre & Taillefer

Prix: 100.00 pour les échéances 1976 à 1980 et 1985
99.25 pour l'échéance 1995 (rendement approx.: 10.59%)

Une copie de la circulaire sera fournie sur demande

Lévesque, Beaubien Inc. — **A. E. Ames & Cie Limitée**

Tassé & Associés, Ltée — **Greenshields Incorporée** — **Cliche et Associés Ltée**

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée — **Crang & Ostiguy Inc.** — **Dominion Securities Harris (Québec) Limitée**

Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée — **Wood Gundy Limitée** — **Grenier, Ruel & Cie Inc.**

McLeod, Young, Weir & Company Limited — **Raymond Camus Inc.**

Banque Canadienne Nationale — **La Banque Provinciale du Canada**

Banque de Montréal — **La Banque Royale du Canada** — **La Banque de Nouvelle-Ecosse**

Oui!

Plus que jamais, c'est le moment de s'abonner au Télex...

C'est fiable, c'est économique, c'est efficace.

- Télex vous permet de communiquer par écrit, instantanément, 24 heures par jour, 365 jours par an.
- Télex offre une communication interurbaine à bas prix et sans temps minimum forfaitaire.
- Télex porte à composer des messages bien pensés et concis. Les bavardages inutiles coûtent cher.
- Télex supprime la contrainte des décalages horaires puisque le message s'inscrit automatiquement sans que personne ne s'en occupe.
- Télex diminue le risque d'erreurs et de méprises en fournissant, à l'expéditeur comme au destinataire, un texte écrit identique.
- Télex constitue le plus important réseau télé-imprimeur au Canada et dans le monde entier. Il vous permet d'atteindre 30 000 abonnés commerciaux au Canada, 52 000 aux États-Unis et 500 000 en tout, dans le monde entier.
- Télex vous permet en outre de rejoindre pratiquement n'importe qui au Canada et aux Etats-Unis, même ceux qui ne sont pas abonnés. Grâce à Tel-Tex, il vous suffit d'envoyer votre message par Télex au bureau CNCP (ou Western Union) de la ville d'arrivée; là il est communiqué immédiatement au destinataire.

Communiquez avec le bureau des télécommunications CNCP le plus proche, et nous vous démontrerons que le Télex sera avantageux pour votre entreprise.



Télécommunications CNCP

Montréal téléphone : 866-3644

Les facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire accusent Ottawa d'inconscience et d'irresponsabilité

par Gilles Provost

A l'heure où toute la planète fait face à une crise alimentaire sans précédent, où le Canada importe cinq fois plus d'aliments qu'il n'en exporte et où le prix de la nourriture monte en flèche, le gouvernement canadien fait preuve d'irresponsabilité et d'inconscience en négligeant à ce point les onze facultés d'agriculture ou de médecine vétérinaire du pays, affirme un manifeste commun que les doyens de ces institutions viennent de publier.

A l'appui de leurs revendications, ces doyens soulignent par exemple qu'il n'existe aucune institution anglophone qui forme des vétérinaires à l'est de l'Ontario. C'est pourquoi les Maritimes ne peuvent guère obtenir plus de six vétérinaires par année.

Et encore, plusieurs d'entre eux se consacrent aux animaux domestiques, aux chevaux de course ou encore à la surveillance des aliments, si bien qu'il ne reste pratiquement personne pour répondre aux besoins des éleveurs.

Cette pénurie de zootechniciens afflige le Canada tout entier, disent les onze doyens, et ce sont les consommateurs qui en souffrent par la hausse du coût de la viande.

Les consommateurs canadiens consacrent près de 40% de leurs revenus à l'alimentation, soit plus de $15 milliards mais l'on consacre moins de $130 millions par an pour la recherche liée à l'agriculture, dit le manifeste. Et encore, le gouvernement canadien dépense-t-il la plus grande partie de cet argent dans ses propres laboratoires d'Agriculture Canada ($90 millions).

Alors que le fédéral cherche officiellement à confier de plus en plus de recherches aux organismes non gouvernementaux, les doyens ne se gênent pas pour critiquer vertement Agriculture Canada qui consacre 99% de son budget aux recherches dans ses propres laboratoires.

Les facultés universitaires, pour leur part, n'ont reçu que $50 millions pour l'ensemble de leurs opérations en 1972-73 et ces montants leur provenaient surtout des provinces. Elles n'ont reçu que $15 millions pour leurs activités de recherche.

Les doyens soulignent pourtant que leurs institutions jouent plusieurs rôles absolument essentiels et qu'elles sont absolument incapables de répondre aux besoins actuels parce que leurs budgets n'ont pas suivi la hausse de l'inflation depuis dix ans.

La principale fonction de ces institutions est de former des spécialistes mais elles sont incapables de répondre à la demande faute de personnel enseignant, de locaux suffisants et de terrains d'expérience. Même le gouvernement canadien en est réduit à recruter ses spécialistes à l'étranger.

Dans le domaine de la recherche, l'agriculture et l'élevage canadiens font face à une multitude de défis inédits. L'industrie agricole est durement touchée par la crise de l'énergie par exemple, puisqu'il faut présentement l'équivalent de 80 gallons d'essence pour cultiver un acre de maïs. Il faut aussi 11 litres de carburant pour obtenir 100 litres de grains. Il faudrait donc des recherches sur l'utilisation efficace de l'énergie en agriculture, dit-on.

Il faudrait aussi étudier le potentiel des animaux pour transformer en aliments les déchets agricoles ou industriels, intensifier les recherches sur l'élimination des excréments animaux, sur la résistance des plantes au froid et à la sécheresse, etc. Autant de domaines de recherche négligés faute de chercheurs et faute de financement.

Les doyens parlent aussi d'un gaspillage dans les fonds de recherche et ils réclament, comme le Conseil des sciences du Canada, la création d'un Conseil de coordination de la recherche agricole qui aurait de véritables pouvoirs sur l'orientation de la recherche et l'octroi des subventions.

Beaucoup de facultés d'agriculture doivent aussi assurer la formation permanente des agriculteurs mais elles ne peuvent encore donner leur mesure dans ce domaine parce que les responsabilités sont trop imprécises, disent les doyens.

Enfin, ils soulignent que les agriculteurs se tournent de plus en plus vers leurs institutions pour obtenir du recyclage et des services croissants mais les facultés d'agriculture ou de médecine vétérinaire sont incapables d'y répondre parce que leurs budgets ne tiennent pas compte de ces besoins locaux.

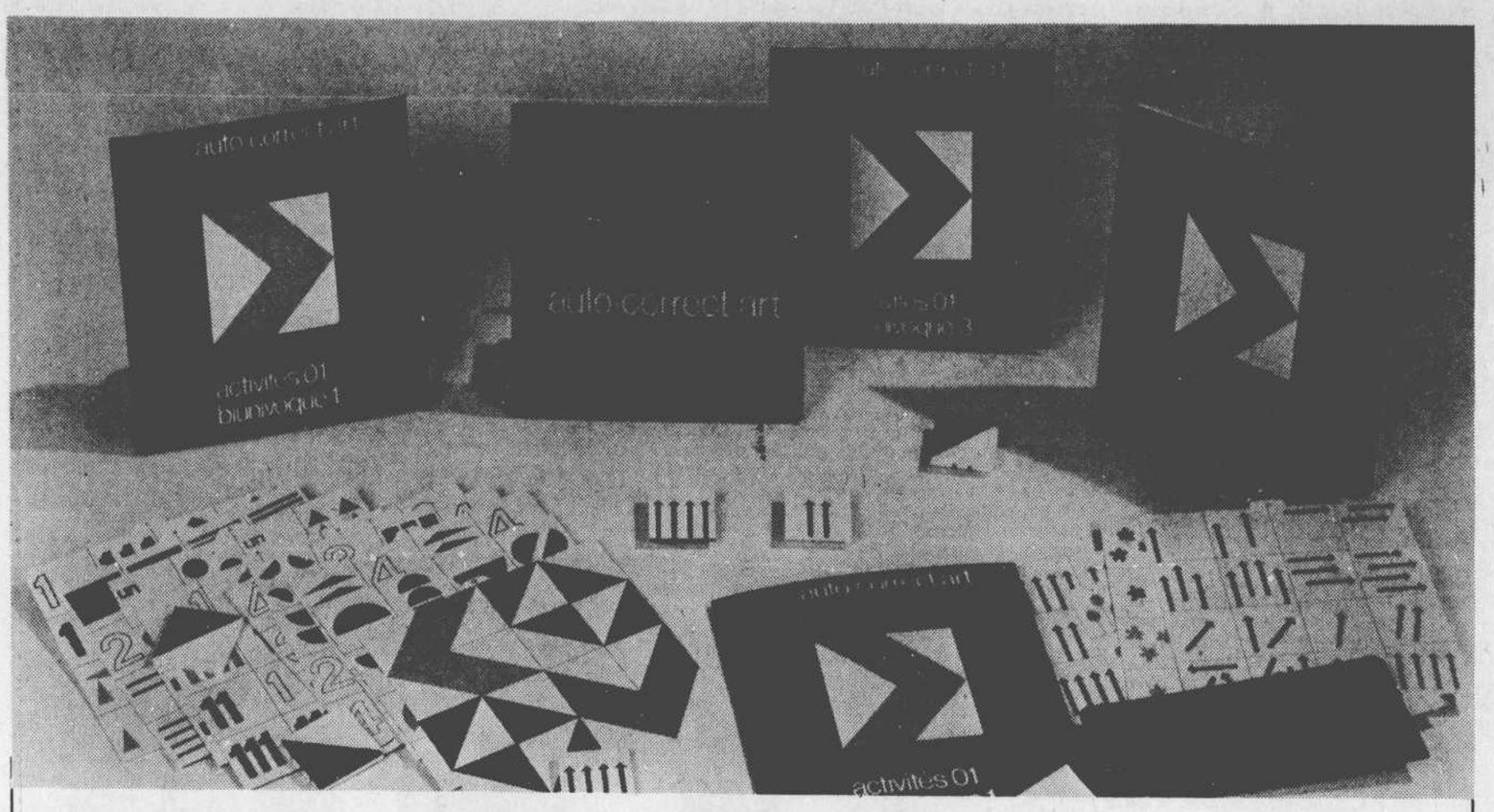
Dans le domaine de la médecine vétérinaire, les besoins sont encore plus grands et cette profession exigeante demande une formation de qualité comparable à la médecine, d'autant plus que la santé du bétail a des incidences directes sur la santé publique aussi bien que sur le rendement économique de l'industrie alimentaire.

Conscients de ces besoins qui ne retiennent pas beaucoup l'attention des citadins ou des gouvernements, les doyens des onze facultés d'agriculture ou de médecine vétérinaire du Canada ont donc décidé de lancer une campagne de publicité pour faire connaître l'urgence de la situation.

Ils ont récemment rencontré conjointement le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan et les doyens de chaque province doivent maintenant rencontrer les autorités de leur propre province.

Au Québec, le doyen de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, M. Victorin Lavoie, et le doyen de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, M. Jacques Ephrem, doivent rencontrer bientôt le ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, pour lui faire part de leurs problèmes particuliers.

A cette occasion, ils devraient aussi convoquer une conférence de presse pour faire connaître le manifeste commun adopté récemment par les autres doyens du pays et publié par le Conseil des sciences du Canada.



Nouvelle méthode d'apprentissage intégrée

par Suzanne Marchand, collaboration spéciale

En ce monde où l'audio-visuel est devenu roi et maître, où la télévision occupe une place privilégiée pour ne pas dire exclusive au niveau des activités familiales, une équipe de chercheurs québécois vient de mettre au point un instrument qui veut revaloriser les activités de l'esprit. Cet instrument porte le nom d'Auto-Correct-Art et s'appuie sur une démarche individualisée basée sur la manipulation (concrétisation) et l'abstraction. C'est tout à la fois un jeu, un outil d'apprentissage, un médium de socialisation et un cadre d'esthétique.

Ce "livre" nouvelle vague est composé d'un matériel très restreint; un boîtier contenant seize carreaux sur lesquels il y a d'un côté des flèches en nombres variables de un à quatre et, sur l'autre, des triangles de couleurs variées; bleus, orangés, verts et rouges. Le boîtier est muni d'un fermoir qui permet à l'enfant de l'ouvrir du côté droit ou du côté gauche indifféremment.

Partant du principe que l'écolier ne peut souvent être attentif à ce qu'il fait que lors d'une action concrète, ce jeu tend à une participation maximum. L'enfant, dans sa démarche, passe tour à tour par le choix, l'auto-évaluation et l'auto-correction. L'erreur, une fois repérée et visualisée, devient formatrice.

Utilisé par plusieurs enfants en même temps, dans le contexte familial ou scolaire, Auto-Correct-Art devient aussi un moyen de socialisation. En échangeant son matériel avec les autres, en comparant ses résultats, l'enfant apprend à communiquer.

Par ses formes et ses couleurs, ce jeu éducatif devient un cadre d'esthétique dans lequel l'enfant développe son aptitude à la symétrie et sa discrimination visuelle.

Il va sans dire que ce jeu ne se veut nullement le complément exclusif d'une matière particulière. Sa conception même en fait un auxiliaire pour les matières tant scientifiques qu'humaines ou artistiques.

Chez le tout jeune enfant, il servira à apprendre à différencier la gauche de la droite, il suscitera une meilleure dextérité manuelle, il lui fera connaître les couleurs. Par la suite, selon son évolution personnelle, l'enfant inconsciemment se familiarisera avec la latéralisation, l'orientation spatiale, la classification, la sériation. En reliant une couleur et un son par exemple, l'enfant pourra développer sa mémoire auditive et son rythme. En frappant sur un instrument, une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, l'enfant répondra à une dictée de sons en mettant dans son boîtier le carreau au nombre de flèches correspondant. On peut ensuite multiplier les genres de sons, par exemple, le tambour, les grelots, les castagnettes et l'enfant répondra en portant à son boîtier une couleur conventionnelle prédéterminée correspondant à l'un ou l'autre des instruments.

Au fil de ces exercices, l'enfant prendra de plus en plus conscience de lui-même, de son identité, de sa place et de sa mobilité au sein de son milieu ambiant.

Cette nouvelle méthode dynamique d'apprentissage est approuvée par le ministère de l'Education et si l'on tient compte de sa rationalité et de son sens fonctionnel, on pourrait croire qu'elle aura une vaste diffusion non seulement dans le système scolaire mais aussi dans les foyers québécois.

Il faut souligner que c'est un Québécois, M. André Dion, assisté d'une équipe de chercheurs également québécois, qui a mis au point cette méthode d'apprentissage et que tous les efforts furent déployés afin d'en faire un instrument qui s'intègre vraiment à notre milieu et qui cerne de près les réalités de la vie québécoise.

1. Auto-Correct-Art, Ed. André Dion Incorporée, Laval, Québec.

Requête du Cégep de Chicoutimi

QUEBEC (PC) — Le juge Vincent Masson, de la Cour supérieure à Québec, vient d'être saisi d'une requête du Cégep de Chicoutimi pour obtenir une ordonnance visant à casser une sentence arbitrale rendue le 20 décembre dernier en faveur du corps professoral de l'institution.

Les avocats du Cégep soutiennent que le tribunal d'arbitrage a erré en droit et outrepassé sa juridiction en décrétant que les enseignants devaient être rémunérés, avec intérêts, pour le temps perdu durant un arrêt de travail de 10 jours survenu durant la grève du front commun, en 1972.

Le conseil d'arbitrage en est arrivé à la conclusion que les professeurs avaient droit à cette rémunération parce qu'ils ont comblé le temps perdu en collaborant au programme de récupération imposé unilatéralement par le Cégep à la suite de la grève.

La cause a été prise en délibéré.



Votre commande arrivera-t-elle à temps? Vérifiez.

Savoir tout de suite où en sont vos fournisseurs. Être en mesure de faire pression si on prévoit un retard. Établir un contact utile pour les prochaines transactions. Et pendant que vous y êtes vous informer des nouveaux produits. On ne planifie jamais trop.

L'interurbain. L'efficacité d'abord.

Bell Canada